

Budgets de référence en milieu rural

Etude réalisée à la demande de l'Observatoire National de
la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES)

Rapport final

CREDOC

Elodie ALBEROLA
Charlotte MILLOT

IRES

Pierre CONCAILDI
Antoine MATH

Décembre 2017

INTRODUCTION

Remerciements :

Les membres du comité de pilotage :

[A compléter –]

Les équipes du CREDOC ayant participé aux travaux :

Elodie ALBEROLA, Patricia CROUTTE, Radmila DATSENKO, Colette MAES, Charlotte MILLOT

L'introduction et la conclusion, ainsi que les chapitres 2, 3, 4 et 6 ont été rédigés sous la responsabilité principale du CREDOC.

Le chapitre 5 a été rédigé sous la responsabilité principale de l'IRES.

Table des matières

Introduction.....	4
Chapitre 1 : Elements de Méthodologie	5
Rappel des principes méthodologiques	5
Conditions d'une extension territoriale en zones rurales	7
Définition du rural et choix des zones.....	8
Chapitre 2 : Modalités de valorisation	10
Chapitre 3 : Contenu des paniers de biens et services pour les différents postes budgétaires	26
Le logement.....	26
L'alimentation (nourriture et boissons)	29
L'habillement.....	30
Les soins personnels et l'hygiène	30
L'équipement de la maison	31
Les transports.....	35
La vie sociale.....	37
La santé.....	39
Les services bancaires et assurance	41
Les besoins spécifiques des enfants : garde, cantine, internat.....	42
Chapitre 4 : Les budgets globaux de référence : résultats et analyses	46
Résultats et analyses pour les différents ménages types	46
Préambule méthodologique sur l'estimation des dépenses moyennes des français.....	46
Comparaison globale des budgets de référence, avec et sans coût du logement, avec les dépenses moyennes, par type de ménage.....	49
Budgets de référence détaillés par type de ménage, comparés aux dépenses moyennes	50
Part respective de chacun des postes budgétaires par type de ménage.....	59
Comparaison des budgets de référence en milieu rural avec ceux des villes moyennes	64
Préambule méthodologique : actualisation du contenu et des valeurs des paniers en ville moyenne.....	64
Comparaison globale des budgets par type de ménage	66
Comparaison des budgets par poste et par type de ménage	69
Chapitre 5 : Analyse des Budgets de référence sous l'angle des dépenses contraintes.....	87
Tour d'horizon des notions de dépenses contraintes ou pré-engagées	88
Méthode d'analyse des BDR à l'aune la notion de dépenses contraintes.....	97
L'analyse des budgets de référence (BDR) à l'aune de la notion de dépenses contraintes	102
Chapitre 6 : Signification et usages des budgets de référence	119
Eléments de comparaison avec les budgets de l'UNAF	119

Le budget global est plus élevé pour les budgets de référence.....	120
La structure des budgets varie fortement selon les approches.....	121
Eléments de comparaison avec les indicateurs proches.....	124
Comparaison avec le niveau de vie médian et les seuils de pauvreté	124
Comparaison avec les minima sociaux.....	124

INTRODUCTION

Dans la continuité des travaux initiés en 2012 par l'ONPES sur les budgets de référence, en réponse aux demandes formulées par le CNLE, le présent rapport expose **les conditions de l'extension en zones rurales des budgets établis en villes moyennes**. Les budgets établis dans les agglomérations de Tours et Dijon, sur la base des besoins exprimés par les groupes de consensus, **n'étant pas directement transposables à d'autres types de territoires**, il s'est agi de cerner la particularité possible des besoins en zones rurales et d'en mesurer *in fine* l'incidence sur les budgets.

Pour rappel, la démarche spécifique d'une « étude action de quantification d'un budget décent par catégories de ménages ¹ » procède d'un constat des limites des indicateurs usuels sur la pauvreté mobilisés dans le débat public et notamment des seuils de pauvreté monétaires relatifs. Seuils établis par rapport à une norme de référence conventionnelle (le niveau de vie médian des ménages) en retenant un certain pourcentage, tout aussi conventionnel, de cette norme de référence.

Pertinents pour le suivi des évolutions de la pauvreté monétaire et l'identification des populations concernées, ces indicateurs n'ont pas pour finalité de définir ce que recouvre la notion de « modes de vie minimaux acceptables »² et de mesurer la part des personnes qui ne disposent pas des ressources nécessaires « pour atteindre un mode de vie que la politique sociale doit pouvoir permettre à chaque citoyen d'atteindre ». Dans ce contexte, l'ONPES en 2012 a souhaité engager une démarche de construction de budgets de référence par catégories de ménage dans la suite de travaux initiés depuis plusieurs années à l'étranger, notamment au Royaume-Uni par la Joseph Rowntree Fondation.

La notion de budget de référence a été discutée et établie en 2012 par les groupes d'orientation en villes moyennes : « *le budget minimum pour un niveau de vie décent aujourd'hui en France doit permettre de disposer de ressources suffisantes, non seulement pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne : se loger, se nourrir, avoir accès à la santé... mais aussi pour avoir la possibilité de participer pleinement à la vie sociale* ».

La reconnaissance des budgets 2012-2014 en villes moyennes **comme référence par l'établissement d'un cadre conceptuel**³ et méthodologique partagé **a conduit au choix d'une approche en différentiel pour l'établissement de budgets territoriaux**, pensés comme **une extension et non une remise en question** des budgets issus d'un consensus citoyen en villes moyennes. **Ainsi, les groupes de consensus en zones rurales ont été mobilisés sur les possibles écarts vis-à-vis des besoins définis en villes moyennes et non sur la redéfinition de l'intégralité des besoins**. Le CREDOC s'est en outre inspiré de l'exemple britannique de l'extension du Minimum Income Standard (MIS) en zones rurales en 2010⁴ et à Londres en 2015⁵.

¹ Intitulé du premier cahier des charges relatif au premier appel d'offre pour l'établissement de budgets de référence en villes moyennes.

² Définition de la pauvreté Conseil de l'Europe, 1984. Sont considérées comme pauvres, les personnes dont les ressources matérielles, culturelles ou sociales sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'Etat membre où elles vivent.

³ Rapport de l'ONPES 2014-2015 « Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation à la vie sociale ».

⁴ Noel Smith, Abigail Davis, Donald Hirsch (2010). *A Minimum Income Standard for Rural Households*. Joseph Rowntree Foundation and Commission For Rural Communities.

⁵ Matt Padley, Lydia Marshall, Donald Hirsch, Abigail Davis, Laura Valadez (2015). *A Minimum Income Standard for London*. Centre for Research in Social Policy and Trust for London, Loughborough University.

CHAPITRE 1 : ELEMENTS DE METHODOLOGIE

RAPPEL DES PRINCIPES METHODOLOGIQUES

Rappelons brièvement le caractère particulier et inédit **d'une démarche basée sur une consultation citoyenne, participative et itérative**, pour l'établissement d'un consensus sur le contenu d'un panier de biens et de services aujourd'hui nécessaire en France pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne et participer pleinement à la vie sociale.

- Une démarche participative ; **les citoyens sont considérés comme « experts » de leurs besoins** et plus précisément invités à représenter la catégorie de ménages qui est la leur ou des catégories proches. Ils sont donc positionnés **en situation de responsabilité** dans la définition des besoins et partie prenante dans le projet.
- Une démarche itérative ; la méthodologie permettant **une validation croisée des arbitrages** entre les différents groupes⁶ jusqu'à la stabilisation du budget final et **la référence à des données d'enquête ou une expertise institutionnelle pour éclairer et animer les débats**.

Pour rappel, les besoins à investiguer ne se limitent pas à ceux qui pourraient être considérés comme « vitaux » pour les personnes, mais incluent aussi les besoins jugés socialement nécessaires pour vivre décemment dans une société donnée (cf. définition). **En ce sens, les participants à la démarche représentent l'ensemble de la distribution des niveaux de vie** et ne se limitent pas à celles en situation de précarité ou de pauvreté. Ainsi, l'ensemble des groupes de consensus sont **diversifiés** et reflètent la diversité de la population en termes d'âge, de sexe, de situation vis-à-vis de l'emploi, de qualification, de profession.

Le processus de consultation se séquence en trois phases principales.

- **Une phase de discussion** : les groupes sont amenés à définir les besoins sur la base d'une argumentation partagée (consensus) avec le renvoi possible des questions non tranchées aux groupes de validation.
- **Une phase de validation** : les groupes ont pour responsabilité de valider ou d'ajuster les arbitrages des groupes précédents sur la base d'une argumentation toujours explicite, débattue et consensuelle.
- **Une phase de négociation finale** : les groupes expertisent le panier de biens et services pour la première fois sous l'angle monétaire. Il leur revient la responsabilité finale d'ajuster le contenu du panier de biens et services.

L'animation a pour fonction principale la présentation des enjeux de la démarche, la fixation du cadre d'exercice et le positionnement des groupes en responsabilité de leur choix. Elle veille notamment à faire argumenter les arbitrages des groupes, à favoriser la projection sur les « idéaux types » (et dépasser les références personnelles et individuelles), pour l'établissement d'un panier « ne relevant ni de la survie, ni du luxe. »

⁶ Les arbitrages étant validés d'une étape à une autre (discussion, validation, négociation) et les configurations croisées sur chacun des 2 sites.

NB : les « idéaux-types » sur lesquels se projettent la discussion sont identiques à ceux mobilisés en villes moyennes. Le ménage d'actifs en couple intègre deux enfants de 11 à 14 ans (garçon) et de 15 à 18 ans (fille). La famille monoparentale (une femme) a deux enfants de 0 à 3 ans et de 3 à 10 ans.

Entre les phases de discussion et de validation, une première analyse par les experts institutionnels des besoins décrits par les groupes permet de « recadrer » ou d'apporter des éclairages complémentaires pour l'animation des groupes de validation puis de négociation.

- **La valorisation du panier de biens et services** intervient en deux temps. Suite aux groupes de validation pour la présentation d'un premier état des budgets aux groupes de négociation finale. Et à la suite des groupes de négociation pour ajustement et établissement d'un budget définitif.

Cette étape consiste à valoriser le panier de biens et services défini précédemment et à en chiffrer le coût sur une période donnée (le mois).

L'ensemble des éléments liés aux prix permet, d'une part, d'obtenir des budgets détaillés pour chaque item du panier de biens et de services et, d'autre part, d'identifier une série de questions à examiner par les participants à l'étape suivante en fonction des remarques des experts et des anomalies éventuelles détectées (informations manquantes, divergences au sein de certains groupes ou différences entre les groupes).

Dans le cadre de l'établissement des budgets en villes moyennes, l'étape de valorisation reposait essentiellement sur **des relevés de prix en magasin et sur internet** pour les produits et les services cités par les groupes et dans les enseignes définies. Dans la mesure où l'étude des budgets de référence dans le milieu rural obéit au principe du raisonnement par différentiel, le choix a été fait de ne pas renouveler tout le travail de relevé de prix, **mais plutôt d'appliquer l'indice des prix à la consommation.**

L'Insee fournit des indices de prix mensuels pour tous les produits et les services marchands, avec un niveau de détail assez fin sur les familles de produits. Actuellement, l'indice des prix est calculé par l'Insee en base 2015 (le niveau des prix de 2015 constitue la référence), **ce qui signifie qu'il a été nécessaire de recalculer l'indice qui correspond à la variation des prix entre l'étude en villes moyennes et celle réalisée dans le milieu rural.**

Pour rappel, l'élaboration des budgets de référence en villes moyennes s'est déroulée entre février 2013 (phase d'orientation) et avril 2014 (phase de négociation finale). Sachant que l'indice des prix est mensuel, il a fallu choisir dans cette période un mois de référence pour ensuite appliquer les variations de prix. **Le choix avait été fait de retenir le mois de novembre 2013**, puisque c'est à ce moment que la plupart des prix ont été relevés et les premiers budgets ont été calculés (pour ensuite être présentés aux groupes de validation qui ont eu lieu en décembre 2013). Ainsi, l'indice de prix a été recalculé pour mai 2017 (dernier chiffre disponible au moment de la valorisation, en juillet 2017) en base 100 en novembre 2013 avant d'être appliqué sur les prix des biens et services contenus dans les paniers de biens et services. Ce fût le cas pour tous les biens et services qui étaient présents dans les paniers en ville moyenne et conservés dans le milieu rural, lorsque le niveau de gamme et le lieu d'approvisionnement n'étaient pas modifiés.

Lorsque les groupes ont opté pour le changement du lieu d'achat (enseignes), les équipes du CREDOC ont réalisé des relevés de prix dans les nouveaux lieux et n'ont pas appliqué l'indice de prix (puisque les prix relevés sont ceux de juillet 2017). De même, pour tous les biens en services ajoutés en milieu

rural par rapport aux villes moyennes, des relevés de prix précis ont été faits sur les sites internet des marques et des lieux d'achat cités par les groupes.

Enfin, la valorisation du poste alimentation a constitué une exception dans la démarche, nous y reviendrons dans le Chapitre 2.

CONDITIONS D'UNE EXTENSION TERRITORIALE EN ZONES RURALES

La reconnaissance des budgets 2012-2014 de l'ONPES comme référence dans l'établissement d'un cadre conceptuel et méthodologique appelle une approche en différentiel pour l'établissement de budgets territoriaux, pensés comme une extension et non une remise en cause de budgets issus d'un consensus citoyen.

L'enjeu de groupes de discussion à l'ancrage territorial spécifique (en l'occurrence rural) par rapport aux groupes initiaux **est d'identifier les différences liées au territoire dans les paniers de biens et services**. Ainsi, dans l'esprit des travaux britanniques, et afin d'assurer la pérennité du modèle des budgets de référence français, **les groupes de consensus ont été mobilisés sur les possibles écarts vis-à-vis des besoins définis dans des villes moyennes et non sur l'établissement de l'intégralité des besoins**. Les écarts identifiés (qu'il s'agisse d'ajouts ou de retraits), les groupes de consensus ont été sollicités pour discuter en détail des caractéristiques de ces écarts (nature, qualité, fréquence, lieux d'achat).

Dans l'idée d'une méthodologie plus resserrée (logique différentielle) et conforté par l'expérience britannique, le choix a été fait **d'un regroupement des configurations de ménages pour la constitution des groupes**. **Les groupes sont « mixtes »** et discutent des besoins de leur catégorie de ménages mais également des besoins des groupes dont la configuration est proche de la leur (exemple : regroupement des couples d'actifs sans enfant et des actifs isolés sans enfant). Afin de travailler spécifiquement les besoins des enfants, un groupe est dédié à leur définition à l'étape des groupes de discussion (groupes composés de parents d'enfants d'âge requis). Aux étapes suivantes, de validation et de négociation, les besoins des enfants sont examinés en même temps que ceux des parents (plus de groupe spécifique). Les groupes sont organisés sur une « demi-journée », de 4h15 à 4h30 en moyenne. (Au titre d'une démarche exploratoire, chaque catégorie de ménage faisait en villes moyennes l'objet d'un groupe. Chaque groupe devant construire l'intégralité du panier, les groupes étaient programmés sur la journée (7 heures).

Groupes de discussion (4)

AVRIL MAI 2017

- Age actif, avec enfants de moins de 18 ans, couples et familles monoparentales (discussion des besoins des parents)
- Age actif, avec enfants de moins de 18 ans, couples et familles monoparentales (discussion sur les besoins des enfants)
- Age actif, sans enfant à charge, couples et personnes isolées
- Age inactif, sans enfant à charge, couples et personnes isolées

Groupes de validation (3)

JUN 2017

- Age actif, avec enfants de moins de 18 ans, couples et familles monoparentales
- Age actif, sans enfant à charge, couples et personnes isolées
- Age inactif, sans enfant à charge, couples et personnes isolées

Groupes de négociation finale (3)

OCTOBRE 2017

- Age actif, avec enfants de moins de 18 ans, couples et familles monoparentales
- Age actif, sans enfant à charge, couples et personnes isolées
- Age inactif, sans enfant à charge, couples et personnes isolées

DEFINITION DU RURAL ET CHOIX DES ZONES

Pour la caractérisation de la « ruralité » des territoires investigués, le CREDOC et l'IRES se sont inspirés du travail réalisé par les chercheurs britanniques⁷. Dans l'extension rurale des budgets de référence au Royaume-Uni, **le choix des zones d'habitation repose sur un double critère**. Le premier critère se **fonde sur la classification britannique des zones d'habitation**. Cette classification retient deux variables - **à savoir la taille de la population et la densité des zones d'habitation** - et permet de distinguer huit catégories. Parmi ces huit catégories, les chercheurs britanniques en retiennent trois (bourgs, villages, hameaux⁸). Les deux critères de taille et de densité de la population sont retenus dans la mesure où ils sont supposés être **des indicateurs du degré d'accessibilité à certains services**, une dimension dont on fait l'hypothèse qu'elle est très discriminante pour distinguer les zones rurales des zones urbaines, notamment par les coûts supplémentaires qu'elle peut engendrer sur certains postes budgétaires.

Ce premier critère basé sur la classification des zones d'habitation est complété *par un second critère* qui se fonde sur **un indicateur composite mesurant le degré d'accessibilité à une gamme de services**. Pour établir cet indicateur, les chercheurs britanniques ont eu recours à une société spécialisée de conseil. Pour les trois zones d'habitation retenues, un score moyen d'accessibilité a été calculé et c'est sur cette base qu'ont été sélectionnées les zones de recrutement.

⁷ A minimum income standard for rural households, JRF, November 2010.

⁸ La traduction ne peut être qu'approximative. Ces trois catégories correspondent dans la terminologie anglaise aux zones suivantes : 1. Rural town/town and fringe (sparse) 2. Village (less sparse) 3. Dispersed/hamlet and dispersed (sparse)

Pour l'étude des budgets de référence en France, la définition qui a été proposée et retenue par le comité de suivi repose sur deux critères :

La population

Dans les différentes nomenclatures, notamment celles de l'Insee, les communes rurales sont définies comme les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2 000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Le temps d'accès aux services courants

Cet indicateur est calculé par l'INSEE à partir de la Base Permanente des Equipements (BPE). Les résultats disponibles publiquement ne se situent pas au niveau des communes mais à celui des « bassins de vie »⁹. L'INSEE identifie ainsi plus de 1600 bassins de vie, dont environ 1300 bassins de vie ruraux¹⁰. Parmi ces derniers, le temps médian d'accessibilité à des services courants est de l'ordre de 20 minutes. Si l'on retient une fourchette de +/- 1 mn, on peut ainsi repérer environ 200 bassins de vie ruraux dont le temps d'accessibilité aux services courants est proche de cette médiane et qui sont donc, en ce sens, représentatifs de ces zones rurales.

Le comité de suivi a retenu **un seuil de 20 minutes**, au-delà duquel le bassin de vie est considéré comme rural au sens de la présente étude, à la condition d'être animé par un petit pôle de services uniquement (pas de moyen, ni de grand pôle).

Après la stabilisation de la définition du milieu rural, il a été possible de sélectionner les bassins de vie qui remplissent ces critères et qui sont représentatifs de l'ensemble du milieu rural ainsi défini.

Finalement, deux zones, situées en Mayenne et en Côte-d'Or, ont été retenues pour le recrutement des groupes :

Côte-d'Or		Mayenne	
Code	Nom du bassin de vie	Code	Nom du bassin de vie
21023	Arnay-le-Duc	53003	Ambrières-les-Vallées
21425	Montbard	53077	Cossé-le-Vivien
21584	Saulieu	53152	Meslay-du-Maine
21603	Semur-en-Auxois	53185	Pré-en-Pail
21663	Venarey-lès-Laumes	53188	Renazé

Les participants aux groupes ont donc été recrutés dans les communes identifiées dans les bassins de vie ciblés.

Quelle que soit la particularité de leur vécu du rural, il leur a été demandé de se projeter sur des « idéaux type » de leur configuration familiale ou proche, situés dans un village de plus de 2000 habitants avec un accès

- aux commerces plutôt facile (17 minutes environ),
- aux services de santé (médecins) et à un minimum de services culturels, sportifs et récréatifs un peu plus difficile (44 min environ),

⁹ Définition du bassin de vie : le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

¹⁰ « Le nouveau zonage en bassins de vie en 2012 », *Insee Première*, n°1425, décembre 2012. « L'accès aux services, une question de densité des territoires », *Insee Première*, n°1579, janvier 2016.

- et aux services publics (crèches, établissement scolaires, hôpitaux) un peu plus difficile encore (78 min environ).

Pour rappel, la relation à l'emploi des « idéaux types » n'est pas précisée ; ils doivent être en capacité de prendre un emploi rapidement (et pouvoir faire garder leurs enfants, être mobiles...) et leur état de santé est estimé satisfaisant (pas de maladie chronique ou invalidante).

CHAPITRE 2 : MODALITES DE VALORISATION

Dans le cadre l'établissement des budgets en villes moyennes en 2013, des experts et des données d'enquête ont été mobilisés dans un double objectif :

- Accompagner les discussions au sein des groupes, fournir des éléments d'objectivation par l'identification des quantités de biens ou services pour les postes où les études thématiques ont leur légitimité. Et ainsi de contourner la difficulté d'aboutir à un consensus compte tenu de l'hétérogénéité des situations personnelles et du vécu.
- Valoriser certains postes en mobilisant des données d'études spécifiques et des enquêtes thématiques afin de minimiser les biais potentiels.

Le logement

Pour le poste Logement, **les groupes se sont prononcés sur le type du logement, la taille, le nombre de pièces qu'ils considèrent nécessaires pour vivre décemment en milieu rural.** Ils ont aussi précisé un certain nombre d'éléments liés au logement – comme la taille du terrain, le mode de chauffage par exemple, l'état de l'habitat.

Ainsi, le rôle des experts, pour le poste logement a consisté à :

- Placer les choix des groupes dans le contexte rural, afin de s'assurer que les choix opérés par les groupes étaient cohérents avec la réalité du marché du logement dans le milieu rural. Ainsi, par exemple, **les groupes ont écarté, pour la plupart des configurations familiales, l'hypothèse du secteur locatif social.** Les experts ont mobilisé les statistiques publiques pour approfondir cette question et pour constater, *in fine*, qu'en effet, l'offre de logement locatif social est trop faible dans le milieu rural pour qu'il soit considéré comme une alternative réaliste au logement privé.
- Valoriser les dépenses associées au logement compte tenu des éléments qui définissent un logement décent dans le milieu rural. Rappelons que la consultation des citoyens a pour but premier de définir le panier de biens et services correspondants aux besoins établis pour vivre aujourd'hui de manière décente en milieu rural et non de travailler ou de réfléchir sur la notion de revenus ou de dépenses. Seuls les groupes finaux de négociation sont invités à réagir aux budget établis et valorisés par les équipes. Ainsi, pour valoriser les dépenses de logement, il a été nécessaire de recourir à des données d'enquête.

Deux approches pouvaient être envisagées :

1. Consulter les annonces immobilières pour relever les prix des logements qui correspondent au descriptif donné par les groupes, pour ensuite calculer des mensualités de remboursement (en

faisant des hypothèses sur le taux de crédit, la durée du prêt immobilier et le montant de l'apport initial).

2. Utiliser les données de l'Enquête logement pour calculer les dépenses réelles des ménages qui habitent dans des logements qui correspondent à ceux décrits par les groupes.

C'est la deuxième option qui a été retenue parce qu'elle reflète la réalité des dépenses et donc des prix, contrairement à la première. En effet, les annonces donnent une information sur le prix affiché par le vendeur, mais cela ne signifie pas que ce prix est le prix de marché tant que le bien ne trouve pas d'acheteur. Ainsi, les annonces immobilières présentent un risque quant à la fiabilité des prix, contrairement aux données d'enquête qui donnent des informations sur les dépenses réelles.

Ce sont également les données de **l'Enquête logement (2013) qui ont été utilisées pour valoriser les postes suivants : dépenses d'énergie, taxe d'habitation et taxe foncière.**

L'enquête Budget des familles (2010) a été mobilisée pour estimer les dépenses d'entretien des logements.

Chacune de ces dépenses est calculée sur le champ qui correspond à celui de l'étude : par configuration familiale, pour les ménages qui habitent dans une commune rurale (au sens de la définition de l'Insee, plus large que celui de la présente étude) et dans un logement avec les caractéristiques définies par les groupes (en matière de type de logement, de configuration, de nombre de salle de bains etc.).

Enquêtes Insee mobilisées pour la valorisation du poste logement

L'enquête Logement de l'Insee existe depuis 1955 et est réalisée tous les quatre à sept ans. Son objectif est de décrire les conditions de logement des ménages et leurs dépenses en logement. Elle vient compléter les données issues des recensements qui ne fournissent pas d'information sur les éléments financiers. Parmi les thèmes abordés, on trouve :

- Les caractéristiques physiques du parc de logements (taille, confort sanitaire, chauffage, dépendances) ;
- La qualité de l'habitat : état du logement et de l'immeuble, bruit, exposition, localisation, qualité des équipements etc. ;
- Les dépenses associées au logement, la solvabilité des ménages ;
- Les ressources perçues par différents membres du ménage ;
- Les situations inhabituelles d'hébergement, les enfants vivant hors du domicile parental, la mobilité résidentielle etc.

En termes de champ, l'enquête Logement porte sur les logements ordinaires occupés par les ménages au titre de leur résidence principale. Sont ainsi exclus du champ les logements en communauté tels que foyers, internats ou casernes, ainsi que les habitations mobiles. Les logements vacants, occasionnels ou secondaires ne font également pas partie du champ de l'enquête. Le champ géographique de l'enquête comprend le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer (qui sont exclus par ailleurs du champ sur lequel les dépenses de logement ont été calculées pour valoriser le poste Logement dans les budgets de référence).

Le millésime de l'enquête qui a été exploité pour l'étude des budgets de référence est celui de 2013, mis à disposition des chercheurs courant 2016 (et qui est donc la dernière vague disponible). L'échantillon total de l'enquête Logement 2013 comprend 54 000 logements (dont 42 000 en métropole, 9 000 dans les DOM et 3 000 en Mayotte, enquêtés pour la première fois). Environ 36 000 ménages ont accepté de répondre.

Pour le territoire métropolitain, nous disposons donc d'une base de plus de 27 000 logements, ce qui représente (après pondération) 28 millions de résidences principales. Pour réaliser les calculs de dépenses, nous avons utilisé un sous-échantillon de cette base : environ 5 800 logements situés dans des communes rurales (au sens de l'Insee).

Par ailleurs, l'enquête Logement fourni un niveau de détail assez fin concernant les caractéristiques des ménages, ce qui a permis de constituer 6 sous-échantillons au sein de la population rurale dont les caractéristiques correspondent à celles définies pour les configurations familiales dans la présente étude (en ce qui concerne la situation d'activité, le nombre d'enfants etc.)

L'enquête Budget des familles existe depuis 1979 sous sa forme actuelle (enquête quinquennale) et a pour objectif de reconstituer toute la comptabilité des ménages : leurs dépenses et leurs ressources. Le principe de cette enquête est de recenser toutes les dépenses des ménages, qu'elles soient ou non associées à la consommation de biens et services, leur montant et leur nature, ventilées dans une nomenclature d'environ 900 postes budgétaires. Outre les dépenses proprement dites, l'enquête recueille des éléments d'information sur les consommations qui ne donnent pas lieu à une transaction : autoconsommation alimentaire.

Le champ de l'enquête correspond à l'ensemble des ménages ordinaires de France entière, mais pour des questions de comparabilité des champs, nous avons restreint l'échantillon aux ménages qui résident en France métropolitaine. La dernière vague de l'enquête Budget des familles est celle de 2011 qui comprend les données concernant plus de 10 300 ménages (soit plus de 24 400 individus), dont 2 680 ménages qui résident dans le milieu rural au sens de l'Insee.

L'enquête Budget des familles a été utilisée pour estimer la dépense d'entretien du logement pour les ménages ruraux, par configuration familiale, par statut d'occupation et en respectant le type de logement défini comme décent par les groupes. Les postes qui ont été utilisés pour les calculs sont : « Produits d'entretien » (ligne 04311 de BdF) et « Petits travaux d'entretien » (ligne 04321 de BdF).

L'alimentation

Dans le cadre de l'étude des budgets de référence en villes moyennes, des experts ont été mobilisés pour définir le contenu du poste Alimentation afin de s'assurer que le contenu du poste corresponde aux besoins physiologiques, que l'alimentation soit suffisamment variée et fournisse les éléments nutritionnels nécessaires pour être en bonne santé. Ainsi, les experts avaient défini à la fois les produits (les libellés) et les quantités que chaque membre du ménage devrait consommer pour satisfaire ses besoins.

Sachant que les besoins physiologiques n'ont pas de motifs de variations entre les villes moyennes et le milieu rural, le **choix a été fait de pas mobiliser les nutritionnistes dans l'étude de 2017. Les paniers sont néanmoins présentés aux groupes, dans le but d'être validés (ou ajustés à la marge).**

Les transports

Concernant les transports, rappelons que les groupes ont discuté et établi la liste d'équipements et des services nécessaires pour assurer la mobilité de chaque membre du ménage en fonction de leurs besoins. Ainsi, ils se sont prononcés, entre autres, sur les aspects suivants : **le niveau de gamme du (ou des) véhicule(s), l'équipement nécessaire pour transporter les enfants (pour les ménages qui en ont), le niveau de couverture de l'assurance, la possibilité ou non d'utiliser les services de transport en**

commun etc. Pour rappel les groupes ne se sont pas prononcés sur les dépenses, les experts se sont penchés sur ces questions.

Comme en villes moyennes, **les experts de l'IFSTTAR** ont été mobilisés pour estimer les éléments suivants :

- **Le kilométrage parcouru par véhicule par configuration familiale,**
- **La consommation de carburant (au 100km) par véhicule par configuration familiale,**
- **Les dépenses d'entretien par véhicule et par configuration familiale**

L'ensemble de ces éléments sont obtenus à partir de l'enquête **ParcAuto de l'IFSTTAR** (voir encadré ci-dessous).

Enquête ParcAuto de l'IFSTTAR

La base de données « ParcAuto », issue de l'échantillon panélisté de TNS-Sofres (Metascope), mise au point, maintenue et exploitée à l'Ifsttar, a été, depuis 1983, financée par l'ADEME, puis par la DSCR et le CCFA, parfois la FFSA, le SOeS et l'Ifsttar. Succédant à la série interrompue des enquêtes INSEE de conjoncture auprès des ménages (1972-94), ParcAuto est l'une des plus solides sources d'observation en continu du parc et des comportements automobiles des ménages en France. Depuis 1983, elle se compose de vagues annuelles d'enquêtes postales, au cours desquelles 10 000 ménages panélistes (dont plus des 2/3 présents d'une année sur l'autre) décrivent le parc automobile dont ils disposent (tous véhicules que l'on peut conduire avec un permis B, d'où environ 5% d'utilitaires légers en plus des voitures particulières), en termes d'équipement et d'usage au cours des douze mois écoulés. Des renseignements, comportements, opinions sont également collectés auprès des utilisateurs principaux des véhicules. Les réponses sont redressées selon cinq critères : région, taille d'agglomération, nombre de personne au foyer, âge et occupation du chef de famille, afin d'être représentatives des ménages et du parc. Ce dispositif permanent constitue une source importante d'observation de la structure du marché et du parc français, ainsi que des comportements des ménages vis-à-vis de l'automobile, à la fois en coupe instantanée et en évolution, à l'aide d'indicateurs globaux (taux d'équipement et volume du parc, gamme et puissance, kilométrages et consommations, types d'usage et d'usagers) mais aussi grâce au suivi désagrégé des véhicules présents dans plusieurs vagues successives, afin d'obtenir des estimations fiables des kilométrages annuels et des consommations déclarées, et aussi de réaliser des analyses longitudinales (par exemple d'évolutions de comportement, liées au remplacement d'un véhicule, ou aux épisodes de hausse du prix des carburants). Sur les années les plus récentes, l'interrogation s'est enrichie de questions portant sur les deux roues des ménages.

Cette source contient donc toutes les données nécessaires pour la valorisation du poste transport : dépenses d'entretien des véhicules, kilométrage annuel par motif, consommation spécifique de carburant (l/100 km) etc. Vu la finesse des croisements requis pour l'étude des budgets de référence, les vagues de ménages interrogés début 2014, 2015 et 2016 ont été cumulées pour obtenir des effectifs suffisants. ParcAuto est bien adapté aux exploitations demandées. L'alternative aurait consisté à faire appel à l'Enquête Nationale Transport 2007-08, mais elle a été réalisée avant la crise et comporte sensiblement moins d'observations que ce que l'on obtient en empilant les vagues successives de ParcAuto.

Les calculs ont été réalisés sur le sous-échantillon de ménages qui résident dans le milieu rural au sens de l'Insee, c'est-à-dire avec une définition plus large que celle de l'étude des budgets de référence.

Cette contrainte est imposée par les effectifs : sur 20 350 ménages ayant répondu à l'enquête ParcAuto de 2014 à 2016, seulement 1 462 résident dans les communes rurales au sens de la présente étude, ce qui n'est pas suffisant pour obtenir des statistiques robustes par véhicule et par configuration familiale. En élargissant le champ à tous les ménages qui résident dans des communes rurales au sens de l'Insee, les chercheurs de l'Ifsttar obtiennent un sous-échantillon de 4 458 ménages, ce qui a permis de réaliser des calculs suffisamment fins.

Les chercheurs de l'Ifsttar ont systématiquement distingué les deux principaux carburants (essence et diesel) et deux niveaux de gamme (inférieure et plus élevée). Une distinction est également faite entre les ménages mono-équipés et multi-équipés.

Pour chaque sous-catégorie, des moyennes ont été ainsi calculées pour connaître les quantités de carburant que chaque ménage doit acheter, ainsi que les dépenses d'entretien associées à chaque véhicule.

Enfin, comme nous le verrons plus tard, il a également été nécessaire de valoriser les dépenses associées à un scooter (prix d'achat et volume de carburant nécessaire), ce qui a été fait à partir de l'enquête ParcAuto. Pour des questions liées à la représentativité (effectifs insuffisants), les chercheurs de l'Ifsttar **ont dû réaliser une agrégation sur l'âge du conducteur**. Ainsi, le prix d'achat et le kilométrage ont été calculés pour les scooters dont le conducteur est âgé de moins de 25 ans et réside dans le milieu rural au sens de l'Insee.

La santé

Les groupes de discussion en zone rurale en 2017, comme en 2013 en villes moyennes, ont considéré qu'il était nécessaire de disposer d'une complémentaire santé, ainsi que d'un budget pour les restes à charge. Il a fallu en conséquence déterminer avec les groupes le niveau de couverture de la complémentaire santé à retenir ainsi que les restes à charge, puis de valoriser ce poste budgétaire.

Afin de permettre une valorisation du budget « complémentaire santé », différentes sources de données potentiellement mobilisables sur les contrats individuels ont été explorées.

Une investigation faite en 2013 sur les sites internet de grandes mutuelles ou assurances concluait à une grande opacité du « marché » de la complémentaire santé pour le grand public. Ce constat reste valable, même si des progrès semblent avoir été réalisés. Reste que nous sommes toujours face à une grande complexité et une grande diversité des contrats. Chaque contrat détermine un niveau de prise en charge spécifique pour plusieurs centaines de biens et services de santé (consultations, hôpital, dentaire, optique, etc.), ce qui rend la comparaison entre les contrats des différents organismes extrêmement ardue. Les grands organismes proposent pour la plupart plusieurs niveaux de garantie et le niveau de garantie augmente en général en même temps pour tous les types de biens et services de santé.

En 2013, il avait d'abord été demandé aux groupes, éclairé par des informations sur les complémentaires et la CMU-C (cf. encadrés), quels types de couverture ils souhaitaient. Certains groupes avaient choisi des niveaux n'existant pas sur le marché, typiquement un relatif bon niveau de remboursement pour l'optique et les prothèses dentaires mais sans aucune prise en charge des dépassements d'honoraires de consultations. Ce constat avait impliqué de faire rediscuter du niveau de garantie avec les groupes de validation en leur demandant de choisir parmi des contrats existants.

Il a été décidé, y compris pour des raisons de comparabilité, de faire de même pour les ménages vivant en zone rurale.

Les rares sources et enquêtes quantitatives disponibles permettaient en 2013 surtout d'obtenir des informations sur le montant moyen des primes ou cotisations par personne, de l'ordre de 600 euros par an en moyenne, mais avec peu d'informations précises sur la variation de ce montant selon l'âge, la configuration familiale et, surtout, le niveau de garantie.

Face à la multiplicité d'organismes, il avait été décidé en 2013 de se limiter à des organismes (mutuelles et assureurs) connus sur la place. A cette fin, avaient été retenue une trentaine d'organismes examinés par deux enquêtes de grandes associations de consommateurs. Ensuite, n'ont été conservés que les organismes dont les informations nécessaires sur les contrats (prix et niveaux de garantie), pour chaque configuration familiale (nombre de personnes et âge) étaient accessibles sur internet relativement facilement¹¹.

La difficulté, ensuite, a été, pour chaque organisme, d'évaluer le niveau de garantie. Pour faire un choix plus raisonné de l'organisme retenu, et ne pas retenir un organisme qui proposerait des contrats trop atypiques, la DREES avait fourni l'information sur la distribution et le niveau médian des primes (ou cotisations), ainsi que des niveaux de garantie médian de biens de références en optique complexe et dentaire pour les contrats individuels, et pour les configurations familiales étudiées, informations disponibles dans l'enquête 2011 de la DREES auprès des organismes complémentaires.

Enquête de la DREES auprès des organismes offrant des couvertures complémentaires santé

La DREES mène chaque année une enquête auprès des mutuelles, des sociétés d'assurances et des institutions de prévoyance afin de mieux connaître leur offre en matière de couverture complémentaire santé. Cette enquête porte sur les caractéristiques et les niveaux de garantie des trois contrats individuels et trois contrats collectifs les plus souscrits auprès de chaque organisme, appelés « contrats modaux ». Elle détient depuis 2005 le label d'intérêt général et de qualité statistique avec obligation de réponse, délivré par le Conseil national de l'information statistique (CNIS).

D'après cette enquête, en 2011, 42 % des bénéficiaires d'une couverture complémentaire santé privée sont couverts par un contrat collectif (à adhésion obligatoire ou facultative) et 58 % par un contrat individuel. Les deux tiers des personnes assurées à titre individuel le sont par une mutuelle, 28 % par une société d'assurance et 4 % par une institution de prévoyance. Les institutions de prévoyance sont spécialisées dans les contrats collectifs d'assurance complémentaire santé et couvrent 48 % des bénéficiaires sur ce marché. Ces proportions n'ont pas changé en 2013 selon l'enquête DREES « contrats les plus souscrits »¹².

Depuis 2011, l'enquête contient des nouvelles questions sur les tarifs de cas types, afin de mieux cerner le mode de tarification de chaque organisme. Ces questions permettent de connaître les variations du montant de la cotisation selon l'âge de l'adhérent, son lieu de résidence, son niveau de revenu, sa situation familiale, son sexe et son ancienneté dans le contrat. Comme le nombre de cas types est limité, les données obtenues ne permettent pas d'évaluer complètement les modalités de tarification mais permettent toutefois d'en approcher les logiques.

Par ailleurs, le tirage de l'échantillon interrogé est réalisé selon un sondage stratifié par type et taille des organismes. Les données exploitées sont redressées en fonction du taux de sondage et du taux de

¹¹ Certains organismes fournissent une information insuffisante sur internet. D'autres ne permettent pas de simulation et déclare envoyer par la poste le devis simulé (et il faudrait autant de devis que de configurations familiales). D'autres refusent dès lors que l'âge du demandeur s'élève. Ainsi pour une personne de 70 ans, le simulateur d'une assurance répond « compte tenu de votre situation personnelle, aucun produit ne peut vous être proposé », etc.

¹² Cf. Leduc A. et Montaut A., 2017, « Complémentaire santé : les charges réduites des organismes spécialisés bénéficient aux assurés », Etudes et Résultats, n°0992, janvier

réponse par strate de sondage. La pondération corrige, en outre, des écarts de représentativité entre les contrats modaux individuels et collectifs, cela afin de ne pas sous-représenter les contrats collectifs. En effet, la représentativité des contrats modaux individuels est plus grande que celle des contrats collectifs modaux : les contrats modaux individuels représentent 60 % de l'ensemble des bénéficiaires de contrats individuels alors que les contrats modaux collectifs ne représentent que 23 % de l'ensemble des bénéficiaires de contrats collectifs. Les résultats sur le champ des contrats collectifs et, par conséquent, ceux groupant contrats individuels et collectifs sont donc à considérer avec précaution.

La DREES établit une typologie des contrats les plus souscrits, qui consiste à classer les contrats en groupes homogènes selon les remboursements offerts pour plusieurs prestations étudiées simultanément. Ces contrats sont donc regroupés en 5 classes : A, B, C, D et E. Les contrats de classe A sont ceux offrant la meilleure couverture et les contrats de classe E la moins bonne.

Nous avons décidé en 2013 que le même organisme serait choisi pour toutes les configurations. Parmi les organismes possibles ont été écartés ceux dont le « couple » cotisations/niveau de garantie nous semblait trop atypique, au regard des données fournies par la DREES, ou étaient trop éloignés des médianes (ou moyennes) de l'enquête DREES. **Le niveau de garantie a été évalué à partir de deux biens de référence, portant sur l'optique et le dentaire, retenus par l'enquête DREES :**

- un bien d'optique complexe (paire de lunettes) avec deux verres multi-focaux progressifs¹³ d'un coût total de 500 euros (100 euros pour la monture et 200 euros pour chacun des verres),
- une prothèse dentaire céramo-métallique sur dent visible (canine, incisive ou première prémolaire) d'un coût de 750 euros.

Au final, avait été retenu en 2013 un organisme qui, pour toutes les configurations considérées, correspondait à ces exigences (MGEN-Filia). **Nous avons reproduit en 2017 l'opération et avons retrouvé peu ou prou les mêmes conclusions et avons retenu la MGEN.**

Il s'agit d'une mutuelle et non d'une assurance, ce qui pour notre étude présente certains avantages :

- c'est la situation la plus fréquemment rencontrée : les deux tiers des personnes couvertes en contrats individuels le sont par des mutuelles ;
- l'accès se fait sans questionnaire (c'est interdit par le code de la mutualité) ;
- les tarifs des mutuelles augmentent moins avec l'âge que les tarifs des assurances¹⁴ ;
- les mutuelles tendent moins souvent à moduler leurs tarifs selon le lieu de résidence que les assurances¹⁵ ; en revanche, les assurances ne peuvent plus moduler les tarifs entre hommes et femmes, ce qui était encore possible jusqu'au 1^{er} janvier 2014, une telle distinction ayant toujours été interdite pour les mutuelles ;

Les contrats de cette mutuelle présentent en outre la particularité d'assurer la gratuité à partir du 2^{ème} enfant, ce qui est la situation la plus fréquente s'agissant d'un contrat individuel : pour 83 % des

¹³ Dioptrie de -8 à +8 (code 2 227 038).

¹⁴ Voir encadré 2, Leduc A. et Montaut A., 2017, « Complémentaire santé : les charges réduites des organismes spécialisés bénéficient aux assurés », Etudes et Résultats, n°0992, janvier

¹⁵ Le Palud V. (2013), « Comment les organismes complémentaires fixent leurs tarifs », Etudes et résultats n°850, septembre 2013.

bénéficiaires d'un contrat individuel, il existe une telle gratuité à partir du 2^{ème} ou du 3^{ème} enfant¹⁶. Les tarifs de cette mutuelle sont identiques sur tout le territoire alors qu'ils varient selon le lieu de résidence pour 80 % des bénéficiaires de contrats individuels d'assurance et pour 18 % des bénéficiaires de contrats individuels d'une mutuelle¹⁷. Ce montant valable pour toute la France en 2013, comme en 2017, permet également une plus grande comparabilité.

Cette mutuelle propose trois niveaux de garantie, niveaux qui, pour les deux biens de référence en optique et en dentaire, sont proches des niveaux de garantie médians des classes C, D, E, correspondant aux trois classes des contrats les plus accessibles selon la classification de la DREES (voir encadré précédent). L'enquête de la DREES met en évidence deux autres classes, A et B, de niveaux de garantie supérieurs, mais ces derniers sont surtout offerts dans le cadre de contrats collectifs, et rarement dans le cadre de contrats individuels

CONTRATS MODAUX INDIVIDUELS ET CONTRATS MODAUX COLLECTIFS EN 2011

	Personnes couvertes (%) (*)		
	Contrats modaux individuels	Contrats modaux collectifs	Ensemble
Classe A	2	48	22
Classe B	10	18	13
Classe C	36	17	28
Classe D	31	15	25
Classe E	20	2	12
Ensemble	100	100	100

* Ces taux sont calculés avec pondérations, c'est-à-dire redressement du taux de sondage, du taux de non-réponse et correction des différences de représentativité par strate de sondage.

Les contrats modaux sont, pour les contrats individuels, les trois contrats couvrant le plus de monde (les plus vendus) pour chaque organisme enquêté, et pour les contrats collectifs, les deux contrats couvrant le plus de monde.

Lecture : La classe A représente 2 % des personnes couvertes par un contrat modal individuel et 48 % des personnes couvertes par un contrat modal collectif. La classe A offre un niveau de garantie moyen supérieur à la classe B, etc.

Sources : DREES, enquête statistique auprès des organismes complémentaires santé - année 2011

La valorisation finale du budget santé devait aussi prendre en compte les éventuelles aides publiques, en particulier les dispositifs procurant une prise en charge totale (complémentaire CMU) ou partielle (aide au paiement d'une complémentaire santé - ACS) des coûts de complémentaire santé (en faisant l'hypothèse supplémentaire qu'un ménage éligible recoure effectivement au dispositif). Remarque : compte tenu des plafonds de ressources et du niveau des budgets de référence, les ménages dont les revenus correspondent au budget de référence n'étaient pas éligibles à ces aides en 2013. **En dépit de la très forte revalorisation des plafonds en juillet 2013, les ménages ne sont toujours pas éligibles à l'ACS en 2017 (et a fortiori pas à la CMU-C).**

¹⁶ Le Palud V. (2013), op. cit.

¹⁷ Le Palud V. (2013), op. cit.

PLAFOND MAXIMUM DE RESSOURCES POUR L'ATTRIBUTION DE L'ACS, APPLICABLE A COMPTER DU 1ER AVRIL 2016 (PLAFOND ACS = PLAFOND CMU-C + 35 %)

Plafond maximum de ressources pour l'attribution de la CMU complémentaire, applicable du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017		
Nombre de personnes composant le foyer	Montant du plafond annuel en France métropolitaine	Montant du plafond annuel dans les départements d'outre-mer*
1 personne	8 653 euros	9 631 euros
2 personnes	12 980 euros	14 446 euros
3 personnes	15 576 euros	17 336 euros
4 personnes	18 172 euros	20 225 euros
au-delà de 4 personnes, par personne supplémentaire	+ 3 461,264 euros	+ 3 852,387 euros

Source : arrêté du 18 mars 2016, publié au Journal officiel du 24 mars 2016.

Plafond maximum de ressources pour l'attribution de l'ACS, applicable du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017		
Nombre de personnes composant le foyer	Plafond annuel en France métropolitaine	Plafond annuel dans les départements d'outre-mer*
1 personne	11 682 euros	13 002 euros
2 personnes	17 523 euros	19 503 euros
3 personnes	21 027 euros	23 403 euros
4 personnes	24 532 euros	27 304 euros
au-delà de 4 personnes, par personne supplémentaire	+ 4 672,706 euros	+ 5 200,722 euros

Source : arrêté du 18 mars 2016, publié au Journal officiel du 24 mars 2016.

L'évaluation du reste à charge

Selon les données macro-économiques (Comptes de la santé) et les données d'enquête disponibles¹⁸, le reste à charge (sur la CBSM) moyen après assurance maladie obligatoire (AMO) et après assurance maladie complémentaire (AMC) est, pour ceux bénéficiant d'une AMC (95 % de la population), de l'ordre de 250 euros par personne et par an.

Comme en 2013, il a été décidé de soumettre aux groupes de validation l'hypothèse d'un RAC mensuel de 20 euros par personne, ce qui nous semble toujours une hypothèse raisonnable et même plutôt une estimation basse :

1. L'estimation est probablement particulièrement basse s'agissant des personnes âgées dont le RAC moyen après AMC est plus élevé que celui des autres adultes, et encore plus élevé en comparaison des enfants¹⁹.
2. Plus généralement, cette estimation moyenne de 20 euros par personne et par mois, issue d'enquête générale, est la moyenne des RAC des personnes ayant un contrat collectif (43 %

¹⁸Debrand T., Sorasith C., « Bouclier sanitaire : choisir entre égalité et équité ? Une analyse à partir du modèle ARAMMIS », Document de travail n°32, IRDES, juin 2010 ; « Apports du modèle de microsimulation Arammis : une analyse des effets redistributifs du plafonnement des restes à charge en ambulatoire », Question d'économie de la santé, IRDES, n°159, novembre 2010

¹⁹Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (2010, « Vieillesse, longévité et assurance maladie », note adoptée le 22 avril 2010 (126 pages + annexes). Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (2013, « La généralisation de la couverture complémentaire santé », juillet 2013 (120 pages + annexes)

des bénéficiaires d'une AMC) et dont le RAC devrait être plus faible que les personnes ayant des contrats individuels (57 % des bénéficiaires d'une AMC) comme ceux de notre étude, car les contrats collectifs offrent un niveau de garantie bien supérieur²⁰.

3. D'ailleurs seules des AMC bas ou moyen-bas de gamme ont été retenues par les groupes de discussion (correspondant aux contrats modaux des classes C et D de la classification retenue par la Drees), et ceux ayant de tels AMC ont en conséquence un RAC (après AMC) moyen probablement plus élevé que ceux ayant des AMC de meilleure qualité. Les études n'indiquent toutefois pas de grandes variations des RAC (après AMC) selon le niveau de revenu²¹, à part pour les personnes situées dans le décile des niveaux de vie le plus élevé qui semblent pouvoir se permettre des RAC plus élevés²².
4. On pourrait objecter que les personnes très malades – non considérées dans l'étude - faussent les résultats basés sur une moyenne puisque leur RAC moyen (après AMC) serait très élevé, mais rien n'est moins sûr puisque ces personnes sont prises en charge au titre des affections de longue durée à 100 % du tarif de conventionnement (« 100 % sécu ») pour les dépenses liées à leur maladie.
5. Les RAC sont très fortement concentrés, davantage que les dépenses de santé, ce que confirment les études sur le sujet²³. Certaines familles ont beaucoup de frais de lunettes, mais beaucoup d'autres familles aucun. Dès lors, les montants moyens des RAC restent un pis-aller inévitable (les montants médians pouvant, pour certains types de soins ou biens médicaux, être très faibles ou nuls du fait de la concentration).

Les groupes, comme en 2013 dans les villes moyennes, ont opté pour un niveau de reste à charge de 20 euros par mois et par personne tout en le jugeant trop faible au regard du nombre de médicaments non remboursés et des franchises ou forfaits, ainsi que de certains besoins spécifiques. Ainsi, comme en 2013 dans les villes moyennes, les groupes ont opté pour un RAC de 30 euros par mois pour les enfants de 15-17 ans en raison de l'orthodontie et du traitement de l'acné notamment.

Les besoins spécifiques des enfants (garde, cantine et internat)

Les besoins des enfants sont variables selon l'âge. Nous distinguons ainsi plusieurs sous-postes de dépenses associées aux enfants, qui, en règle générale, ne sont pas cumulables :

- Pour les **enfants d'âge préscolaire** : il s'agit de la garde et de la restauration, afin notamment de permettre aux adultes du ménage d'occuper un emploi ;
- Pour les **enfants scolarisés en école primaire** : il s'agit de biens et services qui permettent l'accès à la scolarité (fournitures, transport, assurance scolaire etc.), de la restauration scolaire ainsi que de la prise en charge de l'activité périscolaire ;

²⁰ Voir également Garnero M., Le Palud V. (2013), « Les contrats les plus souscrits auprès des complémentaires santé en 2010 », *Etudes et Résultats* n° 837, DREES, avril 2013, Garnero M. (2012), « les contrats les plus souscrits auprès des complémentaires santé en 2009 », *Etudes et Résultats* n° 789, DREES, février 2012. Garnero M., Rattier M.-O. (2011), « Les contrats les plus souscrits auprès des complémentaires santé en 2008 », *Etudes et Résultats* n° 752, DREES, février 2011

²¹ En revanche, le taux d'effort qui rapporte le RAC (après AMC) diminue donc fortement avec les revenus.

²² Debrand T., Sorasith C., « Bouclier sanitaire : choisir entre égalité et équité ? Une analyse à partir du modèle ARAMMIS », *Document de travail* n°32, IRDES, juin 2010 ; « Apports du modèle de microsimulation Arammis : une analyse des effets redistributifs du plafonnement des restes à charge en ambulatoire », *Question d'économie de la santé*, IRDES, n°159, novembre 2010

²³ Par exemple, Franc C., Pierre A., « Restes à charge en ambulatoire et accès aux soins », *La lettre du collège des économistes de la santé*, mars 2013 n°1. Pierre A., Gosselin A., Perronin M., Franc C. (2012), « Impact d'une sur-assurance santé sur le reste à charge des patients », *Economie publique* n°28-29, 2012/1-2

- Pour **les enfants scolarisés au collège ou au lycée** : il s'agit d'un ensemble de biens et services qui permettent d'accéder à la scolarité (fournitures, transport, assurance scolaire etc.), des services de restauration ainsi que des frais qui peuvent être liés à la scolarité directement.

Ainsi, les besoins liés aux enfants sont à la fois des biens et des services. Pour ce qui est des biens, l'estimation des quantités et la valorisation sont assez simples, puisque, dans la démarche, ces biens ressemblent à tous les autres biens de consommation (nourriture, vêtements et équipements). En revanche, pour les services, l'estimation des frais est moins évidente puisqu'au moins une partie de ces services ne sont pas des services marchands classiques (c'est-à-dire qu'ils sont très différents des services de coiffure ou bancaires par exemple). **De plus, certains de ces services sont publics, et donc liés à l'offre disponible localement. Ainsi, les experts de l'IRES ont été mobilisés pour se pencher sur la valorisation des différents services qui correspondent aux besoins des enfants.**

La garde d'enfants (de moins de 3 ans)

En zone rurale, les groupes, en raison de l'absence de modes d'accueil collectifs dans ces bassins de vie ruraux, ont opté pour un accueil par une assistante maternelle (voir Chapitre 3). Le coût comprend la rémunération de l'assistante maternelle, qui fait l'objet d'une subvention via une prestation familiale (le complément mode de garde de la Paje), ainsi que d'une indemnité d'entretien et une indemnité de repas (si ce dernier n'est pas fourni par le parent). Le parent bénéficie aussi d'un crédit d'impôt de 50 % des dépenses à sa charge, dans la limite de 2300 euros de dépenses par an (soit 1150 de crédit d'impôt maximum)

La rémunération nette versée à l'assistante maternelle (1)

Nous nous sommes fondés sur les données existantes sur le coût horaire net (les cotisations sont prises en charge par la CAF dans le cadre du complément mode de garde de la Paje, voir plus loin). Le montant du coût horaire net se situe forcément entre un montant horaire minimum légal (autour de 3 euros) et, pour permettre aux parents de bénéficier du complément mode de garde de la Paje, un salaire maximum de 5 heures de Smic maximum par journée d'accueil (48,80 € brut ou 37,39 € net en 2017) soit 3,74 euros nets par heure pour une journée de garde de 10 heures.

Le Programme de qualité et d'efficacité annexé au projet de loi de financement de la Sécurité sociale, indique un coût horaire moyen retenu pour les assistantes de 3,32 euros pour l'année 2013. Selon une publication récente permettant d'avoir des salaires horaires nets moyens selon la taille de la zone²⁴, ce salaire moyen est en moyenne de 3,38 euros nets par mois en juin 2014, mais de 3,11 euros en zone rurale, soit 6,3 % plus faible.

L'hypothèse de ce salaire horaire net de 3,11 euros, le plus faible a été retenu pour la valorisation. Sur la base d'une garde de 10 heures par jour, l'assistante maternelle effectue la garde sur 225 jours, mais est rémunérée durant ses congés et les jours fériés, soit sur une base de 261 jours, s'élève à 8117,1, **soit 676,43 par mois.**

²⁴ Thomas Vroylandt, Nicolas Paliot (2017), « Les assistant·e·s maternel·le·s ont gagné en moyenne 1 108 euros en juin 2014 », Études et Résultats, n°1020, Drees, août.

Le complément mode de garde de la Paje (2)

Il comprend :

- une prise en charge de 100 % des cotisations sociales salariales et patronales
- une prestation pour la prise en charge partielle de la rémunération du salarié qui dépend des revenus, du nombre d'enfants et de leur âge (un minimum de 15 % de la dépense doit rester à la charge de la famille).

Pour un enfant de moins de 3 ans, le montant en 2017 est égal à 461,40 €, 290,94 € ou 174,55 € en fonction du revenu. Le montant alloué à la famille monoparentale avec deux enfants dont un enfant de moins de 3 ans au niveau du budget de référence est le montant maximum 461,40 € (il faut prendre le budget de référence hors frais de garde, et ce dernier doit être inférieur à 2732 euros)

Après versement de la prestation, le coût net est donc de 676,43 – 461,40 = 215,03 euros par mois (toujours avec l'hypothèse d'un salaire net horaire de 3,11 euros).

L'indemnité d'entretien et l'indemnité de repas (si ce dernier n'est pas fourni par le parent) (3)

- * L'indemnité d'entretien

L'indemnité d'entretien couvre les frais occasionnés au salarié par l'accueil de l'enfant (eau, gaz, électricité, amortissement du matériel de puériculture, jeux et matériels d'activités à l'exception des couches).

Les frais d'entretien ne sont dus exclusivement que les jours de présence de l'enfant (Art. L.423-18 du CASF). Selon la convention collective nationale des assistantes maternelles, le montant minimum est calculé en fonction de la durée d'accueil, soit au 1^{er} janvier 2017 : 2,65 € si moins de 9 heures, 3,01 € pour 9 heures, 3,34 € pour 10 heures (et 0,3343 € à chaque heure supplémentaire).

Le Programme de qualité et d'efficience annexé au projet de loi de financement de la Sécurité sociale, indique que les frais d'entretien moyens retenus des assistantes maternelles sont de 3,73 euros pour l'année 2013 (soit un peu plus de 10 % du montant minimal 2017). **De même que le taux horaire net est plus faible en zone rurale, nous avons également considéré une indemnité d'entretien également plus faible de la même proportion soit 3,49 euros**

Le coût des frais d'entretien est donc (sur la base de 225 jours de garde effective) de 225 x 3,42 = 786,16 euros, ou 65,51 euros par mois

- * L'indemnité de repas

L'indemnité de repas est fixée d'un commun accord entre les parties en fonction des repas fournis et/ou de l'âge de l'enfant. L'Ufnafaam qui représente et défend les assistants maternels et familiaux préconise un minimum de 3,54 € par repas (déjeuner ou dîner) et de 1,168 € pour le goûter.

L'hypothèse faite dans le cadre du Programme de qualité et d'efficience annexé au projet de loi de financement de la Sécurité sociale de fixer l'indemnité de repas au niveau des frais d'entretien a été reprise, 3,49 euros par jour selon l'hypothèse retenue précédemment.

Ainsi, l'indemnité de repas annuelle s'élève à 786,16 euros, ou 65,51 euros par mois.

Coût total avant crédit d'impôt (1 + 2 + 3)

Le coût total avant crédit d'impôt est de 346,05 par mois

Coût total après crédit d'impôt

Le coût total après crédit d'impôt (50 % des dépenses dans la limite de 2300 euros de dépenses) est de 241,88 par mois.

Les indemnités d'entretien et de repas en représentent plus de la moitié (131,02 euros par mois). La rémunération de l'assistante maternelle nette des aides sociales et fiscales, est de 110,86 euros par mois.

Le périscolaire (pour les enfants âgés de 3 à 10 ans)

Les groupes ont spécifié que l'enfant scolarisé était accueilli après l'école mais également les mercredis et durant les vacances scolaires (en dehors des 6 semaines passés avec les parents), par la même assistante maternelle accueillant déjà le petit frère ou la petite sœur de moins de trois ans.

La valorisation de ce poste s'est essentiellement appuyée sur l'estimation du salaire versé à l'assistante maternelle.

Comme pour le petit frère (ou petite sœur) gardé par l'assistante maternelle, il est fait l'hypothèse d'un taux de salaire net horaire moyen en zone rurale plus faible que le taux de salaire net horaire moyen France entière, soit 3,11 euros par heure²⁵. Il est fait l'hypothèse que l'enfant a au moins 7 ans. Aucune déduction ne permet d'atténuer la rémunération versée. Il n'y a pas de complément mode de garde de la Paje pour un enfant de plus de 6 ans, le parent isolé recevant au demeurant déjà cette prestation pour son plus jeune enfant, et il n'y a pas de crédit d'impôt mode de garde pour un enfant de moins de 7 ans.

Il est fait l'hypothèse que, comme pour le plus jeune enfant, le parent ne verse que la rémunération nette, augmentée de l'indemnité d'entretien et de l'indemnité de repas²⁶.

Le temps de garde s'élève à 560 heures pour les jours d'école (à raison de 4 heures par jour d'école) et de 780 heures pour les mercredis après-midi (35 jours) et les jours de vacances scolaires non pris avec le parent (50 jours au total), soit un total de 1 340 heures.

Le salaire net versé à l'assistante maternelle est donc égal à 1340×3.11 euros soit 4167,40 euros ou 347,28 par mois.

S'y ajoutent :

- L'indemnité d'entretien, avec l'hypothèse du taux minimal légal (2,65 euros) pour les journées non complètes (jours d'écoles et mercredi), et du taux zone rurale déjà appliqué au plus jeune enfant pour les journées complètes de vacances (3,49 euros), soit $(140 + 35) \times 2.65 + 50 \times 3.49 = 638$ euros.

²⁵ Thomas Vroylandt, Nicolas Paliot (2017), « Les assistant·e·s maternel·le·s ont gagné en moyenne 1 108 euros en juin 2014 », Études et Résultats, n°1020, Drees, août

²⁶ Si le parent n'avait pas déjà un plus jeune enfant gardé par la même assistante maternelle, il devrait aussi payer les « charges » sociales (cotisations sociales salarié et employeur), soit environ 85 % du salaire net, mais ce n'est pas le cas si un frère ou une sœur de moins de 6 ans est gardé par la même assistante maternelle. Dans ce cas la CAF régler TOUTES les cotisations sociales, y compris celles dues pour votre enfant de plus de 6 ans lié au site Pajemploi où les heures sont déclarées : les parents déclarent la totalité des heures payées à l'assistante maternelle durant le mois, que ce soit pour l'enfant de plus de 6 ans ou pour son petit frère ou sa petite sœur, sans qu'il soit fait de distinctions.

- L'indemnité de repas les mercredis (35) et les jours de vacances (50) (et pas les autres jours d'école), au taux « zone rurale » déjà appliqué au plus jeune enfant, soit $(35 + 50) \times 3,49 = 297$ euros par an.

Les indemnités d'entretien et de repas s'élèvent à 935,45 euros par an ou 77,95 par mois.

Le coût total (salaire net, indemnité d'entretien, indemnité de repas) est de 5102 euros, ou 425 € par mois (347,28 euros de rémunération et 77,95 d'indemnités d'entretien et de repas).

La restauration scolaire

Les tarifs sont définis au niveau municipal et sont différents d'une commune à l'autre. Il est difficile d'obtenir des statistiques globales sur les tarifs des cantines. Selon la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves)²⁷ et selon un rapport du Défenseur des droits²⁸, le prix moyen d'un repas en primaire se situe entre 3,5 et 4 €. Toutefois, selon le site www.cantinescolaire.net, le repas est facturé aux familles en moyenne à 2,70 € en primaire, pour un coût total (frais de gestion inclus) d'environ 6,4 € à 7,50 € par repas.

En 2013 sur les villes moyennes, compte tenu de la difficulté à faire une « moyenne » entre les tarifs de Tours et de Dijon pour ces postes (barèmes très différents), il avait été décidé de retenir le tarif de Tours, plus proche de la moyenne nationale pour la cantine selon les rares informations alors disponibles (et tarif un peu plus faible que celui de Dijon globalement, surtout pour le centre aéré). A Tours, le tarif de la cantine n'était pas modulé selon les ressources et la taille de la famille, il était de 41,60 euros par mois (sur la base de 4 jours de cantine par semaine)²⁹ soit un coût annuel de $41,60 \times 10 = 416$ euros (ou 34,66 par mois sur 12 mois), soit, sur la base de 140 jours (repas), 2,97 euros par repas.

Pour 2017, en l'absence d'informations fiables ou utilisables (grandes disparités) sur le coût de la restauration scolaire en milieu rural, **nous pouvons néanmoins déjà faire l'hypothèse qu'un tarif unique s'applique.** En effet, en zone rurale, la tarification est rarement modulée selon la situation familiale et/ou le revenu (ou le quotient familial) : selon l'enquête de l'UNAF menée en 2014 auprès de 1 700 communes ou structures intercommunales³⁰, si quasiment toutes les communes de + de 100 000 habitant prennent en compte la composition de la famille et/ou le revenu, elles sont 81 % entre 10 000 et 100 000 habitants, 37 % entre 1 000 et 10 000 habitants, et seulement 21 % entre 400 et 1 000 habitants et 10 % entre 100 et 400 habitants.

Il n'a pas été fait l'hypothèse que les repas soient facturés au coût du service (frais de gestion inclus), soit 6,4 € au moins (selon le site www.cantinescolaire.net).

Pour les enfants scolarisés dans le primaire, faute d'autres informations, nous avons décidé de reprendre le coût facturé à Tours (également non conditionné au niveau de ressources) qui aboutit à **2,97 € par repas.**

²⁷ « Très chers repas à la cantine scolaire », *Le Parisien*, 4 juin 2015.

²⁸ Défenseur des droits, « L'égal accès des enfants à la cantine de l'école primaire », rapport, mars 2013

²⁹ Tarifs 2012/2013 (plus élevés pour les personnes ne résidant pas à Tours).

³⁰ « Fiscalité et tarification des services locaux : enquête sur la prise en compte des familles dans les communes et les structures intercommunales », Unaf, avril 2014 - <http://www.unaf.fr/spip.php?article17557>

Pour les collégiens, face à la multiplicité des tarifs existants selon les collèges et les lycées et au manque de données disponibles et fiables³¹, **le coût moyen facturé par repas dans le secondaire en France, estimé à 3,30 euros, a été retenu en 2017 comme en 2013**³².

Pour les lycéens, les frais d'internat intègrent les frais de restauration, il n'y a donc pas besoin de valoriser ce poste pour les ménages dont l'enfant est scolarisé au lycée. Les groupes ont statué sur la possibilité pour le lycéen d'avoir accès à l'internat compte tenu des distances possiblement étendues en zone rurale entre le domicile et le lycée (cf. frais de scolarité).

Les frais de scolarité

En règle générale, l'enseignement scolaire relève du service public et il est organisé de manière à être accessible pour l'ensemble de la population. Toutefois, les groupes ont indiqué que, pour ce qui est des lycées, l'accessibilité se révèle tellement limitée (en raison de l'éloignement) qu'il est nécessaire d'envisager l'internat pour les enfants allant au lycée. Ainsi, parmi les différents postes du budget lié aux enfants, on trouve la valorisation de la scolarité en internat.

L'annuaire des internats accessible sur le site internet du ministère de l'éducation nationale³³ donne pour chaque académie la liste des établissements proposant un internat et fournit, pour chacun d'eux, une fiche détaillée présentant une série d'informations, dont notamment le coût pour l'année scolaire 2016-2017.

Les données pour l'ensemble des internats des académies de Dijon et de Nantes – dont relèvent les communes retenues dans l'étude – ont été relevées sur le site. Le tableau suivant présente quelques statistiques descriptives pour les deux académies ainsi que les départements qui les composent.

Le coût moyen est un peu plus élevé dans l'académie de Dijon que dans celle de Nantes, mais sur l'ensemble des deux académies la moyenne et la médiane sont très proches, ce qui traduit une distribution très proche de celle d'une loi normale. Les variations selon les départements sont un peu plus importantes, mais elles restent d'une ampleur limitée.

Par souci de simplicité, on propose de retenir la moyenne des deux académies, soit 1313 € pour une année scolaire. Si l'on retenait la moyenne des départements de la Côte d'Or et de la Mayenne, on aurait un coût annuel très légèrement inférieur (1278 €), soit un écart sur le budget mensuel d'environ 3 €/mois.

³¹ Les tarifs de la participation des familles à la restauration et à l'hébergement scolaires sont fixés par les collectivités territoriales responsables : communes pour le premier degré, départements et régions respectivement pour les collèges et les lycées. Les pratiques sont hétérogènes, les politiques en la matière s'inscrivant dans des contextes locaux plus généraux et variés. Par exemple, la modulation des tarifs en fonction du quotient familial existe (par exemple à Paris pour les collèges ou en Ile-de-France pour les lycées) est de plus en plus fréquente, mais elle n'est pas obligatoire et pas systématique

³² Ce choix avait été validé par le Copil en 2013.

³³ <http://www.internat.education.gouv.fr/ConsultationAnnuaireInternat/etape3.do?method=init>

Coût de l'internat (année scolaire 2016-2017)

En euros	Médiane	Moyenne
Académie de Dijon	1323	1333
Côte-d'Or		1319
Nièvre		1415
Saône et Loire		1333
Yonne		1286
Académie de Nantes	1250	1298
Loire-Atlantique		1340
Maine-et-Loire		1275
Mayenne		1237
Sarthe		1357
Vendée		1274
Ensemble des 2 académies	1300	1313

CHAPITRE 3 : CONTENU DES PANIERS DE BIENS ET SERVICES POUR LES DIFFERENTS POSTES BUDGETAIRES

Ce troisième chapitre du rapport rend compte du contenu du panier de biens et services tel que défini par les groupes de consensus (discussion, validation et négociation finale). **Rappelons que le point de départ pour la discussion était le contenu des paniers établis en ville moyenne.**

Ainsi, ce chapitre retrace, pour chacun des postes (logement, alimentation, habillement, hygiène, équipement, transports, vie sociale, santé et services financiers), les débats qui ont eu lieu pour ajuster les paniers de villes moyennes au contexte spécifique du milieu rural, les arguments qui ont été avancés par les groupes pour justifier ces ajustements, ainsi que les choix finaux auxquels les groupes ont abouti.

RAPPEL : la non fixation de la situation professionnelle des cas-types, supposés pouvoir occuper ou prendre un travail à temps plein à tout moment, est à rappeler. Il n'est pas tenu compte des contraintes de temps dans la définition des besoins des cas-types, qui sont ainsi supposés avoir le temps d'occuper un emploi et de réaliser par ailleurs toutes les tâches ménagères et activités de loisirs qui sont prévues. Dans la même logique, il a été fait l'hypothèse que le logement était suffisamment grand pour accueillir tous les éléments de mobilier intégrés dans le panier. Ces deux hypothèses permettent de recueillir l'ensemble des besoins dans l'absolu, sans introduire de contraintes spatio-temporelles.

Un focus sur les besoins spécifiques des enfants est également proposé à la fin de ce chapitre.

LE LOGEMENT

Le logement fait partie des postes auxquels les groupes ont apporté, par rapport aux villes moyennes, les modifications les plus importantes, qui font écho à la fois aux besoins des ménages, mais aussi à la réalité du parc des logements dans le milieu rural.

Le statut d'occupation du logement est radicalement différent. En villes moyennes, les discussions ont abouti, pour un minimum décent, à ce que les ménages composés d'actifs (actifs seuls ou en couple, avec ou sans enfant) peuvent être locataires du parc privé ou du parc social, et les ménages composés d'inactifs peuvent être locataires ou propriétaires.

Dans le milieu rural, **les groupes ont écarté l'hypothèse de la location dans le parc privé pour toutes les configurations familiales.** La location dans le parc social est envisagée uniquement pour les actifs seuls et les familles monoparentales. Ainsi, les groupes ont considéré que, pour la plupart des configurations familiales, le fait d'être propriétaire de son logement est un minimum décent, avec une nuance : les ménages composés d'actifs sont en cours de remboursement de prêt immobilier, tandis que les ménages composés d'inactifs ont remboursé leur prêt immobilier.

L'argument en faveur de l'hypothèse de propriété est double :

- Tout d'abord, le milieu rural est caractérisé par **une offre locative assez faible**, voire inexistante dans certains territoires. Ce constat, fait par les groupes, est confirmé par les

données : d'après l'enquête logement, les propriétaires (accédants et non accédants) représentent plus de 79% des ménages qui habitent dans des communes rurales^{34,35}

- De plus, **le coût de l'accès à la propriété est jugé abordable** pour une grande partie des ménages qui résident dans le milieu rural. En d'autres termes, dans le milieu urbain l'achat immobilier correspond à un investissement trop lourd par rapport aux ressources, ce qui oblige les ménages à se tourner vers la location qui est plus abordable, alors que dans le milieu rural, le niveau des prix à l'achat est modéré, ce qui rend l'achat envisageable, voire souhaitable.

« La propriété est plus accessible en rural, en fait plus on s'éloigne de la ville, en rural les ¾ sont propriétaires. Le paiement d'un loyer peut se rapprocher d'un remboursement de prêt. » groupe discussion (GD) actifs avec enfants

« Pour Julie, famille monoparentale, elle peut louer une petite maison ou un pavillon à loyer modéré. Elle a 40 ans, séparée, a peut-être des soucis financiers, ils ont vendu la maison, chacun part de son côté et du coup en attendant... » (GD) actifs avec enfants

« Oui, une chambre pour chacun des enfants à partir de 11 ans et même avant, à la naissance parce qu'on a de la place, sachant qu'ils ne sont que deux. (GD) actifs avec enfants

« On a des logements différents donc un entretien différent, une tondeuse... Les logements des citadins sont plus petits, ils ont davantage besoin de sortir qu'en campagne, on a des jardins, les enfants sont dehors tout le temps. » Groupe de validation (GV) actifs avec enfants

« Il faut au moins une chambre en plus ; quand quelqu'un vient, il faut pouvoir le coucher. Si la ou le célibataire vient en zone rurale et qu'il est en appartement, c'est transitoire, c'est qu'il a trouvé un emploi et qu'il n'a pas encore de maison ou alors, qu'il ne peut pas acheter encore dans un premier ou n'a pas trouvé de maison qui lui convienne. » GD actifs sans enfant

« On peut vivre dans une maison en étant seul, justement en rural, c'est plus accessible financièrement, c'est plus simple. Il y a des locations quand même de maisons, peu d'appartements dans les petites communes de moins de 2000 habitants et peu de logement social. Les célibataires aussi peuvent être en maison. Oui, on valide la pièce en plus pour la chambre d'amis. » GV actifs sans enfant.

« Oui, en maison, non pas en appartement, il y a sans doute plus de propriétaires, peut-être même deux chambres en plus, on en a toujours besoin pour recevoir, il y a les enfants, les petits enfants, toute la smala. En rural, on a des maisons, on les aménage en fonction des possibilités, des besoins. Ce n'est pas la peine de s'enquiquiner à la campagne, si on n'a pas plus d'espace, de pouvoir recevoir, sinon on va en ville, c'est très important. » GD retraités

« Ces personnes, les groupes les ont placées en maison ? ben oui, on ne va pas les mettre en appartement en campagne. 300 m2 de jardin c'est déjà pas mal, oui, il faut un peu de place pour les petits enfants, faire un potager si on en a envie, oui entre 300 et 500m2 au maximum, en limitant parce qu'après les arbres, il faut les tailler. Même seul, on a des affaires à ranger, si on la place, on la met (commode, meuble avec tiroirs ». GV retraités.

³⁴ Source : Insee, enquête Logement 2013, calculs Insee. Champ : France métropolitaine, résidences principales.

³⁵ Rappelons que la définition des communes rurales proposée par l'Insee et utilisée dans la grande majorité des analyses est la suivante : une commune est considérée comme rurale des lors que sa population est inférieure à 2 000 habitants et qu'elle est caractérisée par une faible densité de la construction. Cette définition est donc plus large que celle adoptée dans le cadre de la présente étude. Toutefois, les deux périmètres se superposent de manière conséquente, si bien que les données et les indicateurs statistiques sont globalement comparables.

La location dans le parc social a néanmoins été envisagée par les groupes, mais uniquement pour les configurations familiales jugées comme les plus fragiles (les personnes actives seules et les familles monoparentales) **et ce, à titre transitoire**, dans l'attente d'une « amélioration » de la situation financière et d'une bascule vers le parc privé en accession. Ce constat est cohérent avec la réalité du parc de logements dans le milieu rural où 4% des résidences principales seulement sont des logements locatifs sociaux³⁶. Rappelons que les territoires ruraux (quelle que soit la définition) ne sont pas soumis à l'obligation de fourniture de logements sociaux à hauteur de 25% du parc³⁷, si bien que l'offre de service public dans ce domaine dépend de la décision des pouvoirs publics, et se révèle aléatoire et de fait réduite.

Le deuxième changement en matière de logement concerne le type d'habitat. Dans les villes moyennes, le minimum décent se traduit par un logement collectif (un appartement), tandis que dans le milieu rural, **les groupes ont été formels sur le fait qu'un logement décent est un logement individuel (une maison).**

Ce choix fait également écho à la réalité du milieu rural : l'habitat collectif y est rare puisqu'il n'est pas attractif du point de vue des ménages. La pression foncière est suffisamment faible pour que les habitants puissent disposer d'un logement individuel. Par ailleurs, les groupes ont exprimé l'idée que l'habitat individuel n'est pas seulement une norme dans le milieu rural, **mais peut être un motif pour d'établissement des ménages en milieu rural.**

Le choix en faveur de l'habitat collectif s'articule par ailleurs avec une autre attente des ménages en « ruralité » : **le fait de disposer d'un espace extérieur, d'un terrain.**

La taille du terrain considéré comme décent varie en fonction de la configuration familiale :

- 300m² pour les retraités (seuls ou en couple)
- 600m² pour les actifs sans enfant (seule ou en couple)
- 1000m² pour les actifs avec enfants (familles monoparentales ou couples)

Ce terrain répond à différents besoins ou particularités des modes de vie liés à la ruralité :

- les ménages sans enfants réservent une partie du terrain pour l'installation **d'un potager (auto-production essentiellement l'été);**
- * les ménages avec enfants aménagent en partie le terrain **pour les activités extérieures des enfants (jeux, piscine, balançoire...).** Il convient en zone rurale de pouvoir profiter de la nature, des activités en plein air, **dans un contexte d'éloignement des lieux de loisirs ;**
- * Enfin, tous les ménages, indépendamment de la configuration familiale associent au terrain **une partie de la vie sociale : c'est dans le jardin qu'ils reçoivent souvent des invités³⁸.**

En ce qui concerne le logement, les habitants du milieu rural expriment des besoins similaires à ceux exprimés en villes moyennes : un salon-séjour, une cuisine, une chambre pour l'adulte (ou pour le couple d'adultes), une salle de bains, une chambre par enfant pour les ménages qui en ont.

³⁶ Source : Insee, op cit.

³⁷ En référence à la loi SRU (modifiée par la loi ALUR)

³⁸ Ce qui se répercute également sur l'équipement requis (*cf infra*)

Les ménages ruraux ajoutent à cela deux éléments :

- **Pour les ménages sans enfant, une chambre en plus** : cette chambre permet d'accueillir des invités. Cette requête traduit une sociabilité du milieu rural distincte des villes moyennes : dans le milieu rural, la vie sociale prend plus souvent la forme d'invitation/réception d'amis et de la famille que de sorties (ce qui s'explique avant tout la distance aux lieux de sociabilité). Les distances que parcourent les invités peuvent se révéler importantes, **si bien que les ménages considèrent qu'il est décent de pouvoir héberger les invités pour la nuit, et donc expriment le besoin de disposer d'une chambre d'amis.**
- Pour l'ensemble des configurations familiales, **une dépendance ou une pièce de stockage** : cette pièce sert essentiellement à stocker tout l'équipement nécessaire pour le bricolage, le jardinage, le congélateur etc.

Le contenu du poste Logement est ainsi impacté de manière significative par rapport aux villes moyennes : le loyer est remplacé (pour la plupart des cas) par la mensualité de remboursement, à laquelle s'ajoutent des dépenses d'entretien et des taxes obligatoires. Parmi les taxes, on trouve la **taxe d'habitation et la redevance audiovisuelle** (auxquelles sont sujets les cas-types d'habitants de villes moyennes), **mais aussi la taxe foncière**, obligatoire pour les propriétaires que sont la plupart des cas-types d'habitants du milieu rural.

L'ALIMENTATION (NOURRITURE ET BOISSONS)

Les différents groupes se sont accordés sur le fait de réaliser la majeure partie de leurs courses en une seule fois, dans des enseignes de relative proximité afin de rationaliser les déplacements (temps passé, coût du carburant). **A la différence des villes moyennes, la majorité des achats alimentaires sont effectués en moyenne surface (pas d'hyper marché à proximité)**, où les prix sont par ailleurs plus élevés. **La répartition des achats entre moyenne surface et hard discount se trouve inversée par rapport aux villes moyennes** : 60% des achats alimentaires sont prévus en moyennes surfaces et 40% en hard discount (respectivement 40% et 60% en ville moyenne). **Cette diminution de la part attribuée aux discounts se justifie notamment par la volonté de privilégier production française et alimentation de qualité.**

L'éloignement géographique des lieux d'achats, et leur grande capacité à stocker et congeler, incitent les habitants des communes rurales à concentrer leurs achats, profitant au maximum des promotions ou des lots.

Les achats directs auprès des producteurs locaux ont été évoqués, notamment **pour bénéficier d'une qualité supérieure, soutenir l'activité locale et s'assurer de la traçabilité.** Ce circuit de production est toutefois peu mobilisé, en raison de l'absence de diversité, et de prix moins attractifs.

Les inactifs ont la particularité de se ravitailler un peu plus sur les marchés.

Quant à **l'autoproduction ou les dons du voisinage**, ils sont limités et **couvrent à peine un quart des besoins pendant la période estivale.** Rappelons par ailleurs que l'option potager n'a pas été conservée pour les actifs avec enfants, par manque de temps.

Les discussions n'ont que peu porté sur les menus, avec toutefois le souhait de l'intégration d'un plat de viande en soirée pour les hommes ayant une activité physique en extérieure (plus probable qu'en ville moyenne).

« Le local c'est occasionnel, pas significatif. On achète un colis de viande une fois l'an. Et on n'a pas les AMAP ou les magasins bio comme en ville, il faut prendre sa voiture. Donc on n'y va pas tant que ça. » GD actifs avec enfants

« En rural, on a un congélateur, on consomme différemment, on fait les grosses courses, on ne va pas tous les jours faire de petites courses, on va stocker. » GV actifs avec enfants

« Dans un village, il n'y a pas de bourg, il faut faire des kms pour aller aux courses, en général, on y a une fois par semaine et on congèle. On va au super marché parce qu'on trouve tout pour les courses habituelles. Le marché ; c'est plutôt une fois par semaine, on rencontre du monde, on discute, on choisit de bons produits ». GV, retraités

« On dit qu'ils font 80% de leurs courses au Leclerc ou au Super U et après ils complètent avec de l'auto-production, mais ce n'est pas beaucoup, avec le marché et le petit producteur. » GV, actifs sans enfant.

L'HABILLEMENT

Les achats vestimentaires sont majoritairement effectués **dans les grandes enseignes disponibles à proximité (Kiabi ou La Halle).**

Passant plus de temps en extérieur, **les tenues confortables et pratiques sont privilégiées aux tenues plus habillées.** Pour les femmes plus de pantalons sont prévus, au dépend des robes, des jupes, de la lingerie et des collants. Pour les hommes les jeans ont été préférés aux pantalons, l'imperméable est remplacé par un coupe-vent.

Les saisons étant plus marquées à la campagne, il est apparu nécessaire de prévoir un peu plus de vêtements chauds tels que gilets, chaussettes en laine et doudoune pour tous.

Disposant par ailleurs d'un extérieur, leur permettant de bricoler ou jardiner, les groupes en milieu rural ont souhaité **ajouter des tenues appropriées avec un vêtement de travail** (GamVert ou Weldom), des bottes en caoutchouc, des gants de jardinage, et des chaussures de randonnée (Décathlon).

De manière générale, **les différences de contenu (et de budget) apparues en ville moyenne en fonction des situation familiales de l'homme ou la femme** (seul ou en couple), **ne leur ont pas semblé justifiées**, et les groupes en milieu rural ont souhaité aplanir ces différences.

LES SOINS PERSONNELS ET L'HYGIENE

Une **majorité des achats liés aux soins et à l'hygiène sont effectués en hard discount**, au dépend de la parapharmacie.

Globalement le contenu du panier pour les soins personnels et l'hygiène a été validé. Les discussions ont essentiellement porté sur la récurrence du coiffeur et des soins esthétiques.

Le taux de fréquentation du coiffeur a été revu à la hausse pour les hommes, soit une coupe mensuelle pour les actifs (au lieu de tous les deux mois en ville moyenne), et une coupe tous les deux mois pour les inactifs (contre une tous les trois mois en ville moyenne).

Pour lutter plus efficacement contre la pédiculose récurrente chez les enfants, y compris les adolescents, **l'anti-poux est acheté en pharmacie**, avec un coût sensiblement plus élevé qu'en parapharmacie (lieu d'achat indiqué pour les villes moyennes).

Par ailleurs, les actifs sans enfant ont souhaité augmenter le **nombre de soins esthétiques pour les femmes**, et les porter à 2 soins par an (contre un en ville moyenne) « *Ce n'est pas du luxe, c'est se sentir bien dans sa peau* ».

Pour les actifs avec enfants, les différences selon la situation familiale de la femme (seule ou en couple) ont été lissées, portant la fréquence des soins esthétiques à 2 par an (3 avaient été prévus pour les femmes en couple en ville moyenne).

L'EQUIPEMENT DE LA MAISON

Le contenu du poste Equipement a été considérablement revu par les groupes, essentiellement en lien avec deux éléments : les particularités du mode de vie, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement et la vie sociale et les choix en matière de logement (habitat individuel, présence de jardin, une chambre supplémentaire pour les ménages sans enfants).

Rappelons que les groupes d'habitants du milieu rural ont affirmé que **la vie sociale se traduit le plus souvent par des réceptions (amis et famille)**. Ainsi, pour pouvoir accueillir des invités, toutes les configurations familiales **ont ajouté des chaises** dans leur panier de biens et ont **changé le modèle du canapé pour un autre avec plus de places**.

C'est également pour des raisons liées à la sociabilité que les groupes ont décidé **d'ajouter une chambre d'amis dans le logement**. Cette chambre doit être meublée et équipée : dans le poste Equipement, ont été ajoutés un lit (de dimension 140*190cm, avec un sommier à lattes et un matelas), deux tables de nuit, une armoire, du linge de lit (deux oreillers, une couette, un protège-matelas, deux enveloppes de sous-taie d'oreiller, deux taies d'oreiller, un drap-housse et une housse de couette) et des éléments de décoration (deux lampes de chevet, un plafonnier, des ampoules, un cadre, une tringle à rideaux et des rideaux).

Toujours en lien avec la vie sociale, les ménages avec enfants ont **ajouté une chauffeuse dans une des chambres des enfants**. Cette chauffeuse permet d'accueillir un invité de l'enfant pour éviter de le raccompagner puisqu'il vient potentiellement de loin.

Par ailleurs, les habitants du milieu rural ont ajouté **des éléments de rangement** par rapport aux villes moyennes : une armoire et une commode en plus. Cet ajout correspond au besoin de stocker des vêtements qui ont été ajoutés en lien avec le contexte rural. Les groupes déclarent qu'ils passent plus de temps à l'extérieur de leur logement que les habitants de villes moyennes, ils ont donc besoin d'avoir davantage de vêtements adaptés, qu'il est nécessaire de ranger.

D'autres différences dans le mode de vie et le quotidien entre le milieu rural et les villes moyennes ont également un impact sur l'équipement :

- Les habitants du milieu rural ont des modes de consommation sensiblement différents de ceux en villes moyennes : les lieux d’approvisionnement étant souvent éloignés, ils optimisent leurs déplacements. **Ainsi, ils s’approvisionnent moins souvent mais en quantité plus grande.** Les achats, notamment alimentaires, ont besoin d’être stockés, ce qui se traduit par le besoin **d’avoir un congélateur coffre en plus du réfrigérateur combiné pour toutes les configurations** familiales (de taille variable : entre 200L et 300L). Le congélateur en plus permet également de profiter épisodiquement des produits locaux souvent conditionnés sous des formats plus importants (caissette de viande par exemple).
- L’éloignement implique également **une gestion du temps différente** pour les habitants du milieu rural. Souvent amenés à être sur la route, il est nécessaire de pouvoir optimiser le temps, ce qui se répercute sur l’équipement. D’une part, il est nécessaire d’investir dans des biens qui **permettent de gagner du temps (comme le lave-vaisselle, de taille adaptée, ajouté chez les actifs en couple, avec ou sans enfants)**, et d’autre part, afin d’éviter de devoir passer du temps à renouveler l’équipement, il est nécessaire **de s’assurer de la qualité des biens.** Ainsi, les ménages ruraux ont changé de gamme pour certains produits électroménagers, pour opter pour des biens de marque, souvent plus chers mais qui ont une durée de vie supérieure aux produits d’entrée de gamme.

Enfin, les ménages avec des enfants en âge d’être scolarisés au lycée ont fait part du caractère indispensable **d’un sèche-linge.** Du fait de l’éloignement par rapport à l’établissement scolaire, au moment de l’entrée au lycée, les enfants sont amenés à être en internat, ce qui implique qu’ils rentrent au domicile familial uniquement pour le week-end. La gestion du linge doit ainsi permettre au lycéen de repartir ensuite avec du linge propre, et pour ce faire, la famille a besoin d’un sèche-linge, notamment en hiver.

Parmi les particularités du mode de vie dans le milieu rural, les groupes ont également relevé le besoin **de faire des petits travaux et de bricoler.** Rappelons que dans les villes moyennes, la plupart des configurations familiales étaient supposées être locataires de leur logement, ce qui implique que les travaux sont souvent réalisés par le bailleur ou par un prestataire mandaté. Or, dans le milieu rural, les ménages ont considéré comme minimum décent le statut de propriétaire (en accession ou non, selon les configurations) dans la plupart des cas, ce qui signifie que ce sont eux qui prennent en charge les travaux réalisés dans le logement. **L’éloignement des services rend de plus nécessaire une certaine autonomie dans la résolution de soucis liés à l’entretien ou la réparation de l’habitat.**

Concrètement, cela se traduit par des ajustements considérables du sous-poste Entretien et bricolage. Les habitants du milieu rural ont ajouté **un forfait pour les dépenses en quincaillerie,** ont ajouté des outils dans la caisse à outils (au-delà de ce qu’elle comporte dans les villes moyennes), une perceuse-visseuse de qualité supérieure, une échelle et des étagères pour le rangement.

« Si nos enfants ont de 14 à 18 ans et sont internes, on a besoin d’un sèche-linge qu’on utilisera surtout l’hiver, c’est indispensable pour que ça sèche plus vite. GV actifs avec enfants

« Quand on est célibataire, on ne s’approvisionne pas différemment et on a besoin de congeler, c’est exactement pareil, et comme logiquement on a plus de place, on a plus tendance à avoir tout cela. Oui, le critère, c’est la taille, pas couple ou célibataire : un petit pour les célibataires et un grand pour les couples. Un célibataire n’a pas plus le temps en fait. » GD actifs sans enfant

« En villes moyennes, ils n'ont pas la place pour mettre de lave-vaisselle, nous on a la place, on cuisine, on reçoit, on a autre chose à faire que de rester enfermés dans notre maison, on ne peut pas tout mettre dans notre évier, quand on rend le soir, on a déjà tout notre trajet de retour, on ne va pas faire la vaisselle ». GD, actifs sans enfant.

« Il faut un endroit où on peut stocker du matériel, il faut faire des réparation tout le temps, un établi, un plan de travail, il faut du matériel pour bricoler, il faut être capable de bricoler un peu chez soi, poser une étagère, réparer un truc cassé, réparer son lavabo, quand on perce, c'est de la pierre, il faut du costaud. On est obligé d'avoir nos matériels, les citadins ont plus facilement accès à des services de location de matériel ou à une offre de services pour des réparations. » GD actifs sans enfant

« Il faut bien bricoler, s'il y a un besoin ponctuel, en rural tu bricoles un peu. L'outillage, c'est un besoin sinon on est dans la mouise, on est obligé de compter sur les autres. Il faut être autonome. Il faut se dire qu'en rural, on est plus amené et plus tenté par le fait de bricoler, on a la place aussi tout simplement. GV actifs sans enfant

Enfin, la présence d'un terrain extérieur a aussi un impact sur l'équipement, et ce à trois niveaux :

- Le jardin nécessite de l'entretien pour lequel le groupes ont défini l'équipement minimal : une **tondeuse thermique, un taille haie, un râteau, une pelle et une bêche** ;
- Pour les ménages qui dédient une partie du terrain au potager (les ménages sans enfants), il est nécessaire **d'avoir des graines et du semis** ;
- Pour les ménages avec enfants, une partie du terrain est dédié aux activités des enfants, ce qui demande d'investir **dans un trampoline et une piscine (souple)** ; à noter que les personnes retraitées ont également exprimé le besoin d'investir dans ces équipements afin de pouvoir accueillir leurs petits-enfants ;
- Enfin, rappelons que le jardin est un lieu qui est également utilisé pour les repas et pour une partie de la vie sociale, ce qui signifie qu'il est nécessaire **de disposer de mobilier de jardin (table et chaises) et d'un barbecue (avec grille, charbon et allume-feu)**

Pour la famille monoparentale et les actifs seuls sans enfant, pour qui l'hypothèse d'un logement locatif social est envisagée, l'équipement lié à l'espace extérieur n'est pas valorisé.

Sous poste Communication et numérique

Le sous-poste Communication et numérique a également connu des ajustements importants par rapport aux villes moyennes. Cela tient, d'une part au progrès technique qui a rendu la technologie accessible, et d'autre part, à l'éloignement par rapport à l'équipement et aux services qui caractérisent le milieu rural. **En effet, l'accès à internet est perçu comme indispensable par tous les ménages pour compenser la distance, accéder aux services administratifs et publics et pour consommer.**

En matière d'équipement cela se traduit **par la généralisation du smartphone** pour tous les adultes **et pour les enfants dès l'entrée au collège.**

Pour les adultes, **le smartphone est nécessaire pour se repérer sur les routes (il se substitue au GPS), trouver le numéro de téléphone pour un dépannage en cas de besoin etc. Il constitue aussi la solution de secours en cas de coupure du réseau internet à domicile (fréquentes dans le milieu rural).**

Pour les adolescents, la justification du smartphone est double. Il doit pouvoir communiquer avec des parents parfois éloignés du lieu de scolarisation en cas de besoin (souci sur le trajet de l'école, annulation d'un cours etc.). **Les adolescents sont par ailleurs particulièrement sensibles à l'identification avec leurs pairs.** Ne pas avoir de smartphone pourrait être un facteur d'exclusion ou de stigmatisation préjudiciable à l'enfant.

En ce qui concerne l'équipement à domicile, les groupes ont insisté sur **l'importance de conserver la ligne téléphonique fixe qui est nécessaire lors des coupures fréquentes de réseau.** Les ménages ont par ailleurs opté pour un ordinateur par ménage (auquel s'ajoute un deuxième pour les familles avec enfant au lycée). Ils ont ajouté une imprimante scanner (pour la réplique ou l'archivage des documents administratifs, nécessaire en raison de l'éloignement des points où ce type de service peut être effectué.

Les ménages avec enfants ont par ailleurs ajouté **une tablette pour le divertissement et pour assurer à chaque membre de la famille la possibilité d'avoir accès à internet.**

Enfin, les retraités isolés ont demandé à intégrer dans le **budget le service de téléassistance.** Ce besoin est justifié, comme de nombreux autres, par l'éloignement et par le risque de mauvaise connexion sur le téléphone portable. L'équipement de téléassistance passe par le satellite, ce qui garantit la possibilité d'appeler les secours en cas de besoin (notamment en dehors du domicile, lors de sorties, dans des endroits où le réseau mobile ne passe pas).

« Pourquoi un smartphone ? Pour avoir un téléphone, avoir accès à internet de secours en cas de coupure de ligne fixe ou si la ligne principale n'existe pas, aussi parce qu'on est souvent sur les routes perdues en rase campagne, pour avoir accès à un internet nomade qui permette de retrouver son chemin sur le GPS. » GD actifs sans enfants

« En rural, avoir internet sur le portable, ça remplace le GPS, c'est un plan anti galère. Il remplace la tablette qui ne sera utilisable qu'à la maison. Le smartphone, il sert partout et en plus on a l'ordinateur. On enlève la tablette, s'il y a quelque chose en trop, c'est la tablette » GV actifs sans enfants

« Oui, effectivement, à partir du moment où ils entrent au collège, à partir du moment où ils s'éloignent et ont besoin de joindre rapidement les parents. Oui à l'entrée du collège. Si un smartphone obligatoirement. Aujourd'hui, personne n'achète plus autre chose qu'un smartphone. Le gamin en 6^{ème}, s'il n'a pas de smartphone, il ne s'en servira jamais du truc sans ce que soit la honte et il n'y a pas d'intérêt à ce qu'il est un téléphone dans la poche. Dès qu'ils s'éloignent de la zone rurale où il n'y a pas trop d'accès, le car n'est pas là toutes les 5 min comme en ville, pour une absence de prof ou un problème de profs absents : ils ont un portable pour le cas où, pour le côté je suis bien rentré, petit message ou le moyen d'être contacté. » Groupe de négociation, actifs avec enfants

LES TRANSPORTS

Les enjeux liés au besoin de mobilité sont évidents pour l'ensemble des groupes ; lors du temps de « purge » au démarrage des focus, la mobilité est spontanément sortie comme besoins spécifiques et particuliers du monde rural en distinction des besoins en villes moyennes.

La mobilité est ainsi présentée comme essentielle pour accéder à l'emploi ou la scolarité, suivre une formation, bénéficier des services et équipements publics, s'approvisionner etc.

Rappelons que le champ des Budgets de référence en milieu rural a été défini sur la base de deux critères : le nombre d'habitants et le temps d'accès aux différents services. Ainsi, par construction, l'étude des budgets de référence, se place dans un contexte d'éloignement relatif par rapport aux services et aux équipements, ce qui renforce le caractère indispensable des déplacements.

Les groupes ont déclaré que les services de transports en communs sont inexistantes ou inadaptés à leurs besoins (horaires non compatibles avec les horaires de travail, pénibilité pour les retraités...).

Cette affirmation est le résultat conjoint de deux éléments : la perception de l'offre de transport public par les habitants du milieu rural, et la réalité de cette offre, souvent marginale. En effet, comme le révèle l'étude menée par l'ETD³⁹, les habitants du milieu rural sont souvent mal informés concernant les transports publics. Le même document note que l'offre de transport public, lorsqu'elle existe, manque souvent de pertinence : les lignes de bus ne s'arrêtent pas partout, la connexion se fait plutôt avec le pôle urbain principal, mais très peu entre les communes rurales, les horaires ne permettent pas de coordonner le trajet avec les heures de travail ou de formation.

Les groupes se sont accordés sur la non intégration d'abonnement aux transports en commun ou de tickets unitaires dans le panier de biens et services nécessaire pour un niveau de vie décent dans le milieu rural.

Dans ce contexte, le transport personnel s'impose comme un véritable besoin, ce qui implique des ajustements importants par rapport aux villes moyennes. Tout d'abord, **les groupes convergent sur le besoin de monter en gamme pour la voiture, afin de s'assurer de la sécurité et fiabilité de la voiture (routes enneigées, animal sauvage...) et d'un certain niveau de confort** (compte tenu du temps qu'ils passent sur la route).

La montée en gamme se traduit par le choix d'un modèle de voiture plus grand et plus récent par rapport aux villes moyennes, mais il s'agit toujours d'un véhicule acheté d'occasion.

L'autre changement important qu'ont opéré les groupes en milieu rural est **l'ajout d'un deuxième véhicule pour toutes les configurations familiales avec deux adultes (couple d'actifs avec ou sans enfants et couple de retraités).**

Pour les actifs, la principale justification réside **dans le besoin d'autonomie** pour se rendre au travail, notamment si les deux adultes n'ont pas les mêmes horaires de travail. Pour les retraités, la justification est également liée à l'autonomie : les groupes considèrent qu'il est normal que chacun puisse avoir des occupations sans dépendre de l'autre. Cela semble renforcé par le fait qu'une partie des retraités, notamment les plus jeunes d'entre eux, peuvent être sollicités à la fois par leurs enfants (pour s'occuper des petits-enfants en cas d'imprévu), et par leurs parents, souvent très âgés.

³⁹ « Transports collectifs départementaux, évolution 2004-2009 », Certu, 2009-2010

A noter que les groupes se sont accordés pour dire que **la deuxième voiture est de gamme inférieure**, achetée d'occasion et conservée aussi longtemps que possible. Cette voiture, comme la première, **roule au diesel**.

En ce qui concerne l'entretien des voitures, les groupes n'en ont pas discuté puisque le choix a été fait de valoriser ce poste à partir des données d'enquête (cf supra). Les groupes ont toutefois confirmé qu'il était nécessaire d'effectuer un contrôle technique tous les deux ans, dans le respect de la réglementation. Pour ce qui est du kilométrage parcouru et donc de la dépense en carburant, les groupes n'en ont pas discuté non plus, puisque, comme pour l'entretien, ces grandeurs sont obtenues à partir de données d'enquête.

Pour le stationnement, contrairement aux ménages dans les villes moyennes, il n'est pas prévu de **dépense particulière**. Rappelons que dans les villes moyennes, les ménages prévoyaient un abonnement pour le stationnement extérieur et quelques tickets de stationnement en cas de sortie. Les habitants du milieu rural ont affirmé que le stationnement dans la rue est gratuit dans la plupart de leurs communes, si bien qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un budget pour le stationnement.

Enfin, pour l'assurance, les groupes ont déclaré que, pour la première voiture (celle avec laquelle ils effectuent le plus de déplacements avec les aléas évoqués précédemment), il est nécessaire d'opter pour une formule « Tous risques », ce qui constitue un ajustement par rapport aux villes moyennes (où la voiture est assurée au « Tiers »), et pour la deuxième voiture, une assurance au « Tiers » est suffisante.

L'ensemble des configurations familiales ont validé les choix faits par les ménages des villes moyennes en ce qui concerne **les vélos** (pour tous les membres de la famille et des vélos adaptés pour les enfants) afin partager des moments en famille...

Les ménages avec des enfants ont exprimé le besoin d'ajouter deux autres postes :

- **Un scooter**, afin de permettre aux enfants d'avoir **une certaine autonomie**, leur permettre de suivre une formation ou faire un stage sans devoir les conduire. Le scooter est acheté d'occasion et gardé pour le plus jeune des enfants ; le casque est acheté dans un magasin de pièces automobiles et chacun des enfants a son propre casque.
- **Le permis de conduire en conduite accompagnée**, toujours dans une optique d'autonomisation et en cohérence avec le fait que tous les déplacements se font en voiture et que les jeunes ont besoin de passer leur permis, il paraît ainsi optimal de le faire dès que l'âge le permet.

« Quand les enfants se suivent, l'un a une conduite accompagnée, l'autre un scooter. A partir de 15 ans maintenant la conduite accompagnée est possible. Beaucoup de jeunes quand ils entrent en apprentissage, il leur faut un moyen de locomotion. Il faut les deux, si on passe son temps à les trimballer de partout. Dans ce que vous présentez, il y a écrit transport en commun, encore faudrait-il qu'il y en ait. Le car ne passe que le matin et le soir, nous où on habite, il faut faire 3 kms pour l'attraper pour les activités sportives du mercredi.
Groupe de négociation, actifs avec enfants

« Il y a l'apprentissage, ceux qui doivent aller en entreprise pour leur stage sont obligés d'avoir un scooter ou alors leurs parents passent leur temps à les amener ou sont obligés de trouver un logement chez l'habitant.
DG actifs avec enfants

LA VIE SOCIALE

Comme en ville moyenne, les groupes s'accordent **sur la nécessité de pouvoir partir en vacances, même s'ils estiment que le besoin est moins important qu'en ville en raison d'un cadre de vie plus propice à la détente**, notamment grâce au jardin. Toutefois, ils s'accordent pour dire que même si ce n'est pas une obligation, **il « faut pouvoir le faire », pour « voir autre chose » et parce que « c'est bon socialement de voyager ».**

En ville moyenne, les groupes avaient opté pour des durées différentes selon les configurations familiales :

- 2 semaines pour les actifs avec enfants
- 1 semaine et un week-end prolongé pour les autres actifs
- 1 semaine pour les inactifs.

Les actifs sans enfants et les inactifs ont confirmé que ces options étaient adaptées au mode de vie rural. En revanche, les actifs avec enfants ont revu à la baisse la durée des vacances pour passer à une semaine annuelle : « *C'est un truc de citadins de partir en vacances* ». La présence d'un jardin justifie cette diminution : on peut y installer une piscine, « inviter les copains à se baigner ». Globalement, l'accès à des loisirs de plein air à proximité remplace les vacances en gîte : « *On a les forêts, les lacs, on peut partir 2-3 jours avec la tente* » ; *pour les plus petits « il y a la ferme à côté* ».

Le type de séjour – en gîte pour la semaine et en hôtel type Ibis pour les week-ends prolongés – est validé, même si les actifs évoquent souvent la possibilité de partir en camping. Ils indiquent toutefois que le prix d'un bungalow dans un camping équivaut au budget à prévoir pour louer un gîte.

Les budgets proposés pour les gîtes sont un peu plus élevés pour les actifs avec enfants qui doivent louer de plus grandes surfaces. Les groupes sont revenus sur la différence de prix proposée selon qu'on loue un gîte seul ou en couple : « c'est le même budget, on paiera le gîte aussi cher seul ou à deux ».

« Déjà une semaine, c'est pas mal, en ville on est plus enfermé dans son appartement, qu'à la campagne, ne serait-ce qu'avec le jardin, l'enfant va dehors, jouer, on est moins stressé, moins en prison. Le cadre est agréable et puis on a des animaux aussi. Oui, on a plein de choses à faire ici, n'est pas vraiment obligée de restée vraiment chez elle, ici on est à une heure de la plage (Julie, « idéal type », monoparent). GD actifs avec enfants

« Même si les gens ne partent pas du tout, ils ont du terrain, une piscine, de la place donc même si on ne part pas, il y a tout ce qu'il faut pour que les enfants se sentent en vacances, c'est un truc de citadin de partir en vacances. Oui camping, piscine avec les gosses et c'est bon socialement de voyager, on peut partir une année et l'autre année, on reste chez soi avec le même budget. Oui, on valide l'augmentation du budget extras, sinon il vaut mieux rester chez soi. » GV actifs avec enfants

Chaque adulte et chaque enfant dispose d'un budget « extras » pour les vacances (activités, visites, glace, restaurant...). Ce budget avait été estimé à 40€ par personne et par semaine à partir de 3 ans. L'ensemble des groupes se sont accordés **pour réviser ce budget à la hausse, avec l'idée qu'il faut pouvoir profiter de ces vacances, surtout en ne partant qu'une semaine**. Les familles estiment que le budget doit pouvoir couvrir au minimum « *un ballon, un restau, quelques glaces et une sortie* ». Les groupes notent aussi que les activités pratiquées en vacances coûtent cher « *accro branche, aqua splash, le budget explose* ». Le budget « extras » par semaine et par personne (dès 3 ans) est donc réévalué pour passer de 40 € à

- **60€ pour les actifs avec enfants ;**
- **100€ pour les autres actifs et les inactifs.**

Même s'ils admettent être peu nombreux à pouvoir se permettre de dépenser cette somme, notamment les actifs avec enfants, les participants jugent qu'il « faudrait pouvoir le faire ».

Les sorties et activités culturelles et sportives

Ce poste couvre les sorties exceptionnelles (restaurants, spectacles...) et les activités de loisir régulières.

Les groupes estiment que les sorties au restaurant ou au cinéma devraient être moins fréquentes qu'en ville. **En effet, la sociabilité « chez soi » est plus importante en milieu rural**, ce qui diminue le besoin de sortir. L'accès aux restaurants et salles de spectacle est aussi plus difficile, puisque cela demande d'effectuer un trajet en voiture. Pour les actifs sans enfants, **la fréquence des sorties passe ainsi de 1 sortie mensuelle à 3-4 sorties par an**. La fréquence des sorties reste inchangée pour les inactifs et les couples avec enfants.

Le budget consacré aux activités de loisirs régulières a également été rediscuté.

Pour les ménages **d'actifs avec enfants, un budget de 250 euros par an et par personne** (adultes et enfants à partir de 3 ans), comprenant la licence et l'équipement, **est conservé**. Les groupes notent toutefois que cela ne permet pas de pratiquer tous les sports "*Il ne faut pas faire du poney, moi c'est 900 euros de poney par an*". Toutefois, ils s'accordent à dire que cela représente une moyenne correcte, car il y a aussi la possibilité d'accéder à des activités moins coûteuses "*Il y a plein de trucs associatifs à 30 euros l'année, la chorale à l'école de musique, le qi qong...*".

- **Pour les actifs sans enfants, le budget des villes moyennes (250 euros par personne) est diminué, pour être ramené à 150 euros.** "*250 je trouve ça élevé, en ville ils paient plus cher les abonnements en salle de sport ou pour la musique. Ici, on a les MJC c'est moins cher.*" ; "*Il y a des choses moins chères, en moyenne 150 euros ça suffit*".
- **De plus, les loisirs se pratiquent plus à la maison** "*L'intérêt d'habiter à la campagne, c'est qu'on va courir dehors plutôt que sur un tapis en salle*" ; "*on préfère faire 3h de batterie chez soi au lieu de faire 2h de route pour se rendre à un cours de musique*" ; "*il y a le tricot, la couture*".

Pour les retraités, le budget est augmenté et passe de 100 euros à 200 euros annuels. Dans un premier temps validé par les groupes de discussion, le budget de 100 euro a été revu par les groupes de validation qui estiment que 100 euros ne suffisent pas "*j'ai voulu aller à l'aquagym et j'ai renoncé car c'était trop cher, c'est plus que 100 euros*". "*C'est plus indispensable d'y consacrer un budget que sur les sorties ou les cadeaux*". Là encore, les groupes indiquent qu'on est sur une moyenne pour un niveau

de vie décent, et que certaines activités coûtent beaucoup plus cher "ça va pour aller à la piscine, mais il ne faut pas pratiquer la chasse".

L'abonnement à une revue est abandonné par les groupes : "On voit l'essentiel sur Internet" ; "Ce n'est pas nécessaire si on est abonné à la bibliothèque". En revanche, les inactifs ajoutent un abonnement à la presse quotidienne régionale.

Les invitations

Les groupes estiment que la fréquence des invitations et le nombre d'invités est une des différences majeures entre les modes de vie rural et urbain. En première approche puis lors des discussions plus approfondies, **les invitations sont en effet plus fréquentes et les invités plus nombreux.**

- Pour les actifs avec enfants, **on passe de 2 personnes par mois à 10 personnes par mois. Le budget est en revanche revu à la baisse** : 10 à 5 euros par invité, on invite plus "à la bonne franquette, chacun apporte un plat".
- Pour les actifs sans enfants, **on passe également de 2 personnes à 10 personnes par mois, avec un budget plus important** : 12 euros par invité en moyenne sur l'année "Si on fait un barbecue, il y en a bien pour 150 euros pour 10".
- Pour les retraités, **on prévoit 6 invitations par an, avec 5 ou 6 invités à chaque fois.** Le nombre d'invités par an est donc comparable à celui validé en ville moyenne (2 par an).

Les invitations sont jugées moins formelles qu'en ville, notamment, on n'apporte pas systématiquement un cadeau (vin ou fleurs) à ses hôtes. Le budget consacré à ce poste est donc légèrement réduit par rapport aux villes moyennes.

Les cadeaux

Les cadeaux de Noël et anniversaires aux proches (conjoint, enfants et petits-enfants...) avaient été budgétés par les ménages en ville moyenne entre 150 et 600 euros annuels selon la configuration familiale.

Ces budgets ont été validés par les groupes pour la vie en zone rurale dans toutes les configurations familiales.

NB : le budget cadeau peut faire double emploi avec des objets déjà comptabilisés (ex. Le parfum, le téléphone portable des adolescents...), mais il a été considéré essentiel de prévoir un budget cadeau afin de satisfaire à une nécessité sociale destinée à entretenir de bonnes relations avec ses proches. Ils répondent essentiellement à une fonction sociale avant de remplir une fonction d'utilité.

LA SANTE

Les groupes d'orientation, lors de l'étude réalisée sur des villes moyennes en 2013, **avaient souligné l'importance de « l'accès à la santé »** dans la définition des **conditions de vie minimum décentes** : « Un toit et l'alimentation... puis la santé : c'est la base ». Cette notion d'accès à la santé (« pouvoir se soigner »), a également été associée à l'idée d'avoir accès à des conditions de vie (en termes de logement, d'alimentation, d'hygiène) permettant de « rester en bonne santé ». La définition du « **Budget minimum pour un niveau de vie décent** » finalement retenu devait, selon les groupes,

permettre de « **Disposer des ressources suffisantes, non seulement pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se loger, se nourrir, avoir accès à la santé...), mais aussi pour avoir la possibilité de participer à la vie sociale** ».

Rappelons que, dans le cadre de cet exercice, les habitants des communes rurales, ainsi que les autres membres du ménage, sont supposés en bonne santé, quelle que soit leur configuration familiale.

L'approche proposée dans les groupes de discussion dans les villes moyennes a consisté à traiter les besoins qui concernent l'accès à la santé sous deux angles successifs : celui de la nécessité ou non de disposer d'une complémentaire santé, puis celui du type de couverture nécessaire « *a minima pour un niveau de vie décent* ». Ainsi, il a été nécessaire de valoriser la dépense en complémentaire santé.

A été retenu en 2017 la même hypothèse que celle retenue par le comité de pilotage en 2013, à savoir qu'il devait s'agir d'une complémentaire santé individuelle.

Il ne pouvait pas s'agir d'une complémentaire santé collective d'entreprise (dont le rapport qualité/prix est généralement bien meilleur) dans la mesure où l'on ne pouvait pas présumer que les adultes des cas types soient forcément en emploi salarié, ni, le cas échéant, qu'ils seraient – eux et les membres de leur famille - couverts par leur employeur.

Seulement 44 % des établissements en 2009 offrent une complémentaire santé à leurs salariés et seulement 60 % des salariés bénéficiant d'une complémentaire santé en 2009 déclaraient l'avoir par le biais de leur entreprise. Ce choix d'un contrat individuel était renforcé par le fait qu'il s'agit de la situation la plus fréquente : parmi les 95 % de la population qui bénéficiait d'une complémentaire santé en 2010, 57 % avait un contrat individuel⁴⁰ ; ce pourcentage s'élève à 58 % en 2013⁴¹ ; en outre, la part des ménages couverts par un contrat individuel est encore plus élevée parmi les ménages les plus précaires⁴².

En 2017, depuis la généralisation de complémentaires collectives dans les entreprises en 2016 (suite à l'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013), les choses n'ont pas fondamentalement changé. D'une part, on ne peut toujours pas présumer que les adultes des cas types soient en emploi salarié. D'autre part, la proportion des personnes couvertes par un contrat individuel reste toujours majoritaire dans la population. Depuis la « généralisation », la part des personnes couvertes par un contrat collectif semble avoir peu augmenté. En outre, l'obligation de généralisation de la complémentaire santé ne vaut que pour le salarié concerné, pas toujours (loin de là) pour les autres membres de sa famille.

Pour 2017, les hypothèses faites en 2013 pour les villes moyennes ont donc été reconduites.

Le sens commun d'une qualité de complémentaire santé (compte tenu de la diversité des situations et des offres), étant particulièrement difficile à établir, des éléments d'information ont été donnés aux groupes, comme en 2013. L'offre en matière de complémentaires santé est peu connue et opaque et ne permet pas aux citoyens d'évaluer précisément la qualité de ces services.

⁴⁰ Garnero M. et Le Palud V., 2013, « Les contrats les plus souscrits auprès des complémentaires santé en 2010 », *Etudes et résultats* n°837, avril ; Dougnon P., Guillaume S., Rochereau T. (2012), « Enquête sur la santé et la protection sociale 2010 », Rapport de l'IRDES n°1886, juillet 2012.

⁴¹ Leduc A. et Montaut A., 2017, « Complémentaire santé : les charges réduites des organismes spécialisés bénéficient aux assurés », *Etudes et Résultats*, n°0992, janvier.

⁴² Jusot F., Perraudin C., Wittwer J., "L'accessibilité financière à la complémentaire santé en France : les résultats de l'enquête Budget de Famille 2006 », *Economie et Statistique*, n° 450, 2012/11, 29-46.

Les ruraux ont effectué les mêmes choix que les citadins, tant en ce qui concerne les complémentaires santé que pour ce qui concerne le reste à charge.

Trois niveaux de complémentaires santé ont été proposés, correspondant aux classes C, D et E des complémentaires santé dans la classification des contrats modaux de la Drees (Cf. Chapitre 2). Il n'a pas été proposé aux groupes des niveaux correspondant à des complémentaires santé de classes A et B de meilleur niveau surtout dans le cadre de contrats collectifs.

- **Les actifs sans enfant ont opté pour le niveau 2** intermédiaire (complémentaire de classe D) « Idéalement il faudrait le niveau 3 (classe C), mais pour un niveau de vie décent, le niveau 2 suffit ».
- **Les actifs avec enfants, de même que les inactifs ont en revanche opté pour le niveau 3 (classe C).**

Mais tous se montrent attachés à l'accès aux soins, et à la notion de service public en matière de santé. Idéalement il ne devrait pas y avoir de reste à charge. « *La santé et l'éducation ça ne doit rien coûter, les frais de santé c'est indécent, ça ne doit rien coûter à personne.* » (Groupe discussion actifs avec enfants) Exception faite des prestations de confort, telles que des montures de lunettes de marque. « *Le reste à charge est censé uniquement être pour le luxe, pas pour le nécessaire vital* » (Groupe discussion actifs avec enfants).

*« *Ça n'a rien à voir avec rural, urbain, c'est la décence, c'est d'avoir une bonne santé et pouvoir accéder à la santé, d'avoir des dents... Il faut être bien couvert où qu'on habite.* » groupe discussion actifs sans enfant

« *Il n'y a pas de différence entre la ville et la campagne, il y a le même risque d'accidents, de maladie qu'ailleurs.* »

LES SERVICES BANCAIRES ET ASSURANCE

En ce qui concerne l'assurance des véhicules, la première voiture est assurée « tous risques », tandis que le second véhicule (ou utilitaire) est assuré au tiers.

Les services bancaires et l'assurance habitation sont les mêmes qu'en ville moyenne, en prévoyant une carte bancaire par personne à partir de 15 ans.

LES BESOINS SPECIFIQUES DES ENFANTS : GARDE, CANTINE, INTERNAT

Garde d'enfants

1. *Enfants d'âge préscolaire (moins de 3 ans)*

Comme en villes moyennes, le choix pour les enfants d'âge préscolaire est un mode d'accueil permettant d'avoir un emploi (ou d'en prendre un), c'est-à-dire un mode garde 5 jours par semaine (pendant 46 semaines par an, hors 6 semaines passées avec le parent isolé considéré dans l'étude). En villes moyennes, il s'agissait d'un accueil en crèche, payée à la journée, sur la base d'une journée de 10 heures (avec une facturation mensuelle au forfait sur la base de 20 jours par mois sur 10,5 mois).

En zone rurale, faute d'accueils collectifs à proximité du domicile, les parents d'enfants non scolarisés ont exprimé la nécessité de recourir à une assistante maternelle. C'est là la rupture majeure avec les citadins qui ont accès à la garde collective.

2. *Enfants scolarisés dans le primaire (3 à 10 ans)*

En 2017 comme en 2013, les groupes ont décidé de la nécessité d'une prise en charge en dehors des temps scolaires, avant et après l'école.

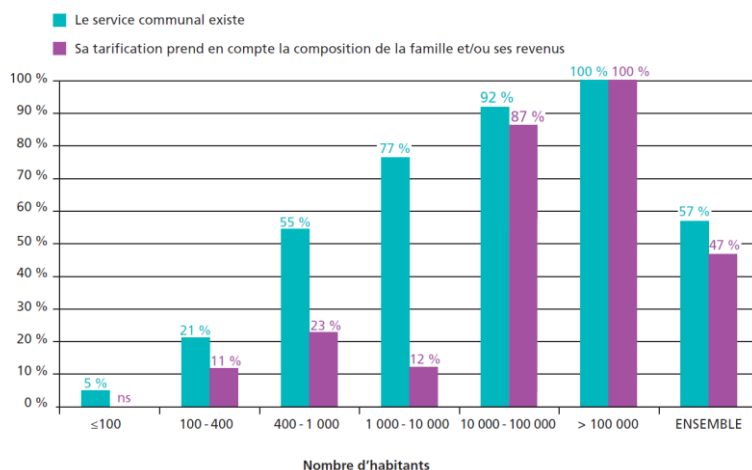
En 2013 dans les villes moyennes, les groupes avaient opté pour un **périscolaire du soir** (16h30/18h ou 18h30) pendant 140 jours mais avaient considéré que le parent n'avait pas besoin d'un éventuel accueil périscolaire avant 8h30 (qui existent à Dijon à partir de 7h et à Tours à partir de 7h30).

En 2017, les participants ont cette fois opté pour un accueil périscolaire plus large, élargi tôt le matin avant l'école et le soir. **Le temps considéré a toutefois été limité à un total de 4 heures par journée d'école.**

En 2017 comme en 2013, les groupes de discussion dans un premier temps ont considéré que l'enfant devait être accueilli le mercredi en centre de loisir ou avoir une activité périscolaire l'après-midi, soit pour 36 mercredi (10 mois et demi), et également durant les vacances scolaires (en dehors des 6 semaines prises avec le parent), soit pendant 10 semaines par an (52 semaines – 36 semaines d'école – 6 semaines avec les parents), ou 50 jours.

Considérant d'une part que l'existence d'un périscolaire, *a fortiori* élargi tôt le matin et le soir, mercredi et vacances scolaires incluses) est rare en zone rurale (voir graphique)

Les services périscolaires communaux et leur mode de tarification



Sources : Enquête UDAF – 2013.

Lecture : ns = non significatif. 21 % des communes de 100 à 400 habitants ont des services périscolaires communaux et parmi elles 11 % appliquent un tarif qui dépend de la composition et/ou des revenus de la famille.

Considérant d'autre part que l'enfant allant en primaire, a également son petit frère (ou sœur) de moins de 3 ans qui est déjà gardé par une assistante maternelle, **les groupes de validation ont, dans un second temps, opté pour la garde d'enfant âgé entre 3 et 10 ans chez l'assistante maternelle qui garde l'enfant de moins de 3 ans du ménage.**

En 2017, sur la base d'un recours à l'assistante maternelle qui garde déjà le plus jeune frère (ou sœur) de moins de 3 ans pour prendre en charge l'autre enfant plus âgé :

- le matin avant l'école et après l'école sur la base de 4 heures par jour sur la base de 140 jours⁴³,
- le mercredi (le matin avant l'école) et après l'école (il a été fait l'hypothèse qu'il n'y avait pas cantine le mercredi) sur la base de 8 heures pour 35 mercredi⁴⁴
- 50 jours de vacances⁴⁵, sur la base de 10 heures par jour

cela représente 1340 heures d'accueil sur l'année⁴⁶.

3. Collégiens et lycéens

Dans le cadre de l'étude réalisée dans les villes moyennes, une garde d'enfants a été envisagée pour les enfants les plus âgés également (baby-sitting). Les groupes du milieu rural ont fait le choix de ne pas renouveler ce poste, considérant que les enfants de plus de 14 ans n'avaient pas besoin d'être gardés.

Restauration scolaire et périscolaire

1. Enfants d'âge préscolaire (moins de 3 ans)

Pour ces enfants, la restauration est incluse dans la garde chez l'assistante maternelle (voir Indemnité de repas).

⁴³ 4 jours par semaine sur 36 semaines – 4 jours de congés tombant en semaine dans l'année (en dehors du 14 juillet et du 15 août)

⁴⁴ 36 mercredi – 1 mercredi tombant un jour congé durant ces 36 semaines d'école

⁴⁵ 10 semaines par an (52 semaines – 36 semaines d'école – 6 semaines avec les parents)

⁴⁶ Si l'amplitude horaire avait été de 7h à 19 h, le total serait de 1615 heures

2. Enfants scolarisés dans le primaire (3 à 10 ans)

En 2013 pour les villes moyennes, l'enfant allait à la cantine sur la base des 36 semaines d'école par an (10 mois si la facturation est mensualisée), soit durant 140 jours sur la base d'une semaine de 4 jours⁴⁷. Il était alors fait l'hypothèse que l'école se faisait sur 4 jours (ou que, si elle se faisait sur 5 jours à la suite de la réforme qui venait à peine de se mettre en place, la cantine ne serait pas ouverte le mercredi ou samedi).

En 2017, bien que l'école se fasse forcément sur 5 jours après la réforme, les groupes en milieu rural ont décidé des mêmes hypothèses s'agissant de la cantine, soit 4 jours par semaine. En outre, alors que le service de restauration à l'école élémentaire n'est pas une obligation pour les communes⁴⁸ (à la différence du collège et du lycée pour lesquels une telle obligation pèse respectivement sur les départements et les régions), et alors qu'une minorité des petites communes rurales offrent un tel service⁴⁹, les groupes ont estimé que l'enfant pouvait disposer d'un service de restauration dans les communes rurales concernées. Il est vrai que, même si un tel service n'existe pas dans toutes les communes rurales, il existe désormais, comme pour les écoles, des formes de regroupement pour la restauration des élèves.

En ce qui concerne les mercredis et les vacances, où l'enfant est gardé par une assistante maternelle, la restauration est incluse dans le coût de la garde par le biais de l'indemnité de repas. Les groupes ont supposé que l'enfant prend son repas chez l'assistante maternelle 85 fois : 35 fois un mercredi et 50 fois pendant les vacances.

3. Enfants scolarisés au collège

Sur la base des hypothèses faites en villes moyennes, les collégiens vont à la cantine.

4. Cas particulier des lycéens (internat)

Pour des raisons liées à l'accessibilité, les groupes de ménages ruraux avec enfants ont considéré qu'il était nécessaire d'envisager l'internat pour la scolarité des enfants allant au lycée. En effet, d'après ce qu'ont déclaré les groupes, les lycées sont situés souvent trop loin pour que le trajet aller-retour puisse être fait quotidiennement : **le ramassage scolaire pour les lycéens n'est pas disponible, et les horaires de travail des adultes sont souvent incompatibles avec le fait de conduire l'enfant au lycée** et aller le chercher à la sortie des cours. Les frais d'internat incluent les frais de restauration scolaire.

Transport

1. Enfants d'âge préscolaire (moins de 3 ans)

Les enfants en bas âge sont conduits essentiellement par les adultes du ménage dans leur voiture. Ainsi, le kilométrage associé aux déplacements pour les enfants est intégré dans le kilométrage total calculé par l'IFSTTAR, **si bien que la dépense de transport inclut la dépense liée aux déplacements des enfants.**

⁴⁷ Et non 144 car il est tenu compte d'une moyenne de 4 jours fériés tombant un jour de semaine en dehors de juillet (le 14) et d'août (le 15).

⁴⁸ Articles L.212-5 du code de l'éducation et L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales.

⁴⁹ Selon une enquête de l'UNAF menée en 2014 auprès de 1 700 communes ou structures intercommunales, 9 % des communes de moins de 100 habitants, 31 % des communes entre 100 et 400 habitants et 70 % des communes entre 400 et 1000 habitants (« Fiscalité et tarification des services locaux : enquête sur la prise en compte des familles dans les communes et les structures intercommunales », Unaf, avril 2014).

En revanche, il est nécessaire de prévoir un certain équipement afin d'assurer les déplacements des enfants en toute sécurité : il s'agit notamment du siège dos à la route et du siège auto adapté au poids de l'enfant (entre 9 et 18kg). **Ces équipements sont inclus dans le poste Transports pour la configuration familiale concernée (famille monoparentale).** Rappelons que c'est le cas-type de la famille monoparentale qui inclut un enfant de moins de 3 ans dans la présente étude (le couple a deux enfants adolescents). Les groupes de ménages ruraux ont insisté sur le fait que pour les couples avec des enfants en bas âge, les équipements auto doivent être dupliqués pour que chacun des parents puisse conduire l'enfant dans son véhicule. Cela n'a toutefois pas été intégré dans les budgets de références compte tenu des cas-types considérés.

2. Enfants âgés de 3 à 10 ans

Les modalités liées au transport des enfants scolarisés dans le primaire sont similaires à celles des enfants en bas âge, notamment en ce qui concerne les déplacements en voiture et l'équipement requis. A cela s'ajoute toutefois l'hypothèse, envisagée par les groupes, d'un ramassage scolaire pour au moins une partie des enfants.

3. Collégiens

Pour les collégiens, l'essentiel des déplacements (liés à la scolarité) s'effectue par le biais du transport scolaire.

Toutefois, à partir de 14 ans, les groupes ont envisagé la possibilité que l'enfant dispose **d'un scooter** (en plus du transport scolaire), pour pouvoir faire des déplacements liés à sa vie sociale. Le scooter, ainsi que les équipements et les services associés (carburant, assurance et casque) sont valorisés dans le poste Transport pour la configuration familiale concernée (couple avec deux enfants).

4. Lycéens

Comme évoqué précédemment, les lycéens sont supposés être scolarisés en internat, par conséquent, ils n'ont pas besoin de faire des déplacements quotidiens pour venir en cours. **Ainsi, d'après ce que l'on peut observer en matière d'offre de transport scolaire sur le champ de l'étude, les déplacements des internes ne sont pas pris en charge par les transports scolaires.**

Les groupes ont donc choisi d'envisager trois solutions :

- Les adultes du ménage conduisent l'interne et vont le chercher ;
- L'interne **dispose d'un scooter** (qu'il partage par ailleurs avec son plus jeune frère ou sœur) ;
- L'interne effectue un stage **de conduite accompagnée** en vue d'obtention d'un permis de conduire, indispensable dans le milieu rural et fait ainsi le déplacement en voiture avec un adulte du ménage.

Ainsi, le poste Transports intègre, pour le couple avec enfants (qui est la configuration familiale pour laquelle nous avons envisagé deux enfants dont un lycéen), un scooter (les dépenses sont valorisées par l'IFSTTAR) et des frais de conduite accompagnée (ce qui correspond au forfait proposé par les auto-écoles et aux dépenses liées au dossier)

CHAPITRE 4 : LES BUDGETS GLOBAUX DE REFERENCE : RESULTATS ET ANALYSES

Ce chapitre présente les budgets de référence mensuels tels qu'ils ont été valorisés suite aux décisions des groupes de consensus pour les six cas-types étudiés (tenant compte de l'amortissement du coût des biens et services en fonction de leur fréquence de renouvellement ou d'utilisation) et propose des comparaisons à la fois avec des données externes (en l'occurrence avec les dépenses moyennes des Français telles qu'elles sont appréhendées avec l'enquête Budget des Familles) et aussi entre les différents ménages-type, afin par exemple d'estimer les différences liées au genre ou le coût additionnel d'un adulte ou d'un enfant au sein de chaque ménage.

RESULTATS ET ANALYSES POUR LES DIFFERENTS MENAGES TYPES

PREAMBULE METHODOLOGIQUE SUR L'ESTIMATION DES DEPENSES MOYENNES DES FRANÇAIS

Les dépenses moyennes des Français sont appréhendées grâce aux données de l'enquête **Budget des Familles** (BDF) menée par l'INSEE en 2011. L'enquête de 2016, qui sur-représente les familles monoparentales, est encore en cours de réalisation : ses données ne sont pas disponibles⁵⁰.

Cette enquête vise à reconstituer toute la comptabilité des ménages : dépenses et ressources des ménages résidant en France (métropole et Dom). L'étude des dépenses en constitue l'objectif traditionnel et central : toutes les dépenses des ménages sont enregistrées. Leur montant et leur nature sont ventilés dans une nomenclature d'environ 900 postes budgétaires (calquée en partie sur la COICOP - HBS Classification of Individual Consumption by Purpose - Household Budget Survey) compatible avec la nomenclature de la comptabilité nationale. Toutes les dépenses sont couvertes, y compris celles qui ne relèvent pas de la consommation de biens et services (au sens des comptes nationaux) : impôts et taxes, primes d'assurances, gros travaux dans le logement, remboursements de crédits.

L'échantillon de l'enquête Budget des Familles est un échantillon aléatoire à taux de sondage uniforme. Pour 2011, 10 342 ménages ont été interrogés en France métropolitaine⁵¹. La représentativité géographique est assurée au niveau de la ZEAT et au niveau départemental pour les DOM, où environ 5 000 ménages ont été enquêtés.

L'enquête utilise deux instruments de collecte :

- Un questionnaire qui enregistre les caractéristiques du logement, les informations sociodémographiques, les revenus des 12 derniers mois ainsi que les dépenses importantes et régulières
- Un carnet auto-administré dans lequel tous les membres du ménage de plus de 14 ans consignent toutes leurs dépenses sur 14 jours.

⁵⁰ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1341>

⁵¹ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1340>

Par construction, le budget de référence n'est pas exposé aux biais de collecte des enquêtes ménages, par exemple lorsque l'enquêté oublie une dépense, ou se trompe sur sa nature, son montant, sa périodicité etc.

L'enquête BDF, quant à elle, est déclarative : elle tend à sous-estimer la consommation, à champ et concept identiques, par rapport à la comptabilité nationale. Ainsi, la consommation totale exprimée par les ménages enquêtés dans l'enquête 2011 est-elle inférieure de 18% dans BDF par rapport à la comptabilité nationale.

Les enquêtes BDF ne sont donc pas les bonnes sources pour apprécier le niveau de la consommation. En revanche, ce sont les seules qui permettent d'évaluer la dispersion des pratiques de consommation entre catégories de ménage. Une solution simple au défaut de couverture des enquêtes BDF consiste alors à recalculer les dépenses de chaque ménage de l'enquête sur les niveaux de la Comptabilité nationale. **Les budgets de référence seront donc comparés non aux données brutes des enquêtes BDF, mais à des données recalées, qui représentent la meilleure estimation possible du vrai niveau.**

L'ampleur de la sous-estimation est très variable en fonction des postes. Le Poste « alcool-tabac » est inférieur d'environ 40% à sa valeur dans la comptabilité nationale. Pour minimiser ce biais, un recalage est réalisé à un niveau assez fin de la nomenclature des postes de consommation. Par exemple le poste 95 (Edition, presse papeterie) est estimé à 9,9 milliards dans BDF 2011 pour un montant de 13 milliards dans la comptabilité nationale de la même année. Chaque ménage verra donc sa consommation sur ce poste multipliée par un coefficient égal à $13/9,9 = 1,31$. L'hypothèse sous-jacente au recalage est que, au niveau de nomenclature retenu, l'erreur de mesure sur la dépense est indépendante de telle ou telle caractéristique du ménage.

Ensuite, pour tenir compte du décalage temporel, on a procédé à un second recalage, par rapport aux données de la comptabilité nationale de 2016.

A partir de la base de données de l'enquête de 2011, des dépenses moyennes ont été estimées par l'INSEE pour les six ménages-types sur **les zones rurales** du territoire métropolitain, puis doublement recalées (d'abord entre BDF et la comptabilité nationale 2011, puis entre les données issues de la comptabilité nationale 2011 et celles de 2016).

A noter que la comparaison reste imparfaite notamment car les profils des ménages ne sont pas complètement similaires, l'âge des enfants n'étant pas transmis par l'INSEE. **L'exercice ne consiste pas tant, à l'euro près, à comparer terme à terme les résultats mais à recueillir des ordres de grandeur et repérer les postes pour lesquels les budgets de références s'écartent le plus des dépenses réelles des ménages (mais en restant sur les champs définis par les groupes de consensus).**

Les réaffectations de postes effectuées sur l'enquête Budget des Familles

- Le poste « **alimentation** » a été construit en ajoutant au poste « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (C01) le poste « Boissons alcoolisées » (C021)
- Le poste « **habillement** » a été obtenu en ajoutant au poste « Articles d'habillements et chaussures » (C03) le poste « articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie, et les autres effets personnels » (C123)
- Le poste « **logement** », outre le poste C04 « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles », inclut les assurances liées au logement (C1252), les remboursements de prêts immobiliers (C132) ainsi que les impôts et taxes de la résidence principale (C1311).
- Le poste « **transports** » (C07) inclut également les assurances liées au transport (C1254).
- Le poste « **équipement de la maison** » correspond au poste « Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison » (C05), auquel sont ajoutés : les services postaux, l'achat de téléphones, les services de téléphone et internet (C081), ainsi que Les téléviseurs, l'équipement informatique (postes C0911 et C0913) et la réparation de ces équipements (C0915).
- Le poste « **hygiène** » est construit à partir des services et produits de soins personnels » (C121) mais aussi des « produits pharmaceutiques, appareils et matériels thérapeutiques » (C061).
- Le poste « **santé** » (complémentaire et reste à charge) est construit à partir de ce qui reste du poste C06 (c'est-à-dire les services de consultation externe, services et soins hospitaliers et autres dépenses de santé, C062 à C064) auquel on ajoute le coût des assurances liées à la santé (C1253).
- Le poste « **garde d'enfant** » est obtenu en ajoutant les services de protection sociale (assistante maternelle, crèche, maison de retraite, foyer : C124) aux frais de cantine (C1112).
- Le poste « **vie sociale et culturelle** » est obtenu en additionnant des postes issus principalement du bloc C9 (loisirs et cultures) et C11 (restauration et hôtel) :
 - restauration et hôtels (C11) hors cantines (C1112),
 - jeux, jouets et passe-temps, articles de sport, de loisirs en plein air (C0931),
 - services sportifs et récréatifs, et culturels (C0941 et C0942),
 - livres, journaux périodiques, articles de papeterie et de dessin (C0951, C0952, C0954),
 - voyages à forfait (C096),
 - « autres dépenses de loisirs », incluant les cadeaux offerts à destination d'un autre ménage (C0971), mais pouvant aussi compter des séjours hors domicile.
 - équipements photographiques et cinématographiques, instruments d'optique (poste C0912),
 - supports d'enregistrement pour l'image et le son (C0914),
 - « autres biens durables importants du domaine des loisirs et de la culture » (poste C092),
 - « autres dépenses de cérémonies » (poste C128),
 - frais de scolarité (poste C10) sont aussi inclus dans cette rubrique.

Certains postes du Budget De Familles ne rentrent dans aucune des rubriques budget de référence et ne seront donc **pas pris en compte** dans l'analyse et la comparaison. Il s'agit :

- autres assurances : assurances vie, décès, pack assurance, scolaire, dépendance, prévoyance, animaux, obsèques (C1251, C1255),
- dépenses sans autres indications des personnes hors domicile (C129),
- gros travaux, remboursement de prêts, comprenant les crédits à la consommation (C1312 à C1372),
- autres services (C127).
- tabac et autres produits connexes (C1251, C1255),
- horticulture (C0932) et animaux d'agrément (C093A),
- jeux de hasard (C0943) et imprimés divers (C0953),
- impôts sur le revenu (C1314), taxes automobiles (C1315), autres impôts et taxes (C1316),

- aides et dons en argent offerts par le ménage et pensions (C133).

COMPARAISON GLOBALE DES BUDGETS DE REFERENCE, AVEC ET SANS COUT DU LOGEMENT, AVEC LES DEPENSES MOYENNES, PAR TYPE DE MENAGE

L'exercice consiste ici à comparer, sur les champs les plus proches possibles, les budgets de référence valorisés dans les bassins de vie ruraux de Mayenne et de Côte-d'Or aux dépenses moyennes des Français. Ces dernières sont estimées, comme expliqué plus haut, grâce à l'enquête sur le Budget des Familles. Nous nous plaçons sur les seules zones rurales, sur les seuls domaines pris en compte dans les budgets de référence), pour les différentes configurations familiales étudiées, avec ou sans le poste du logement (1^{er} poste de dépenses des familles).

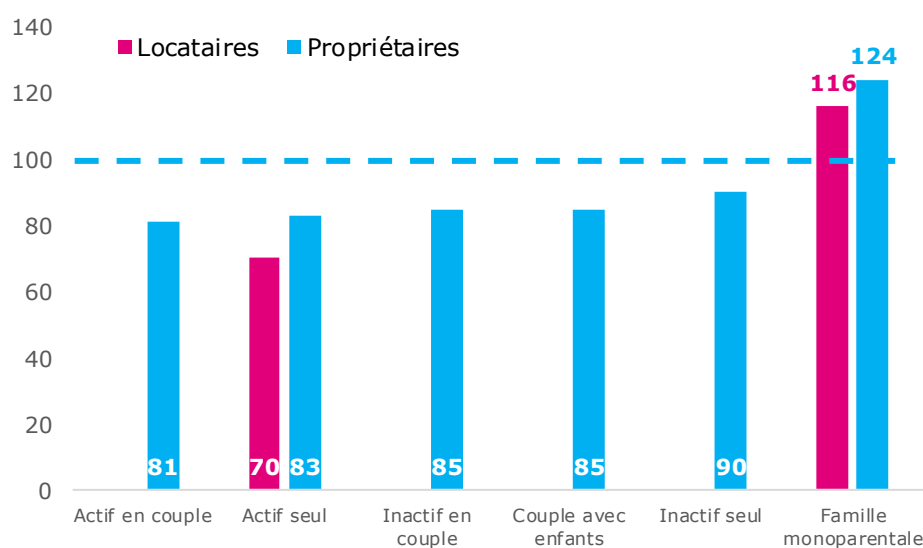
Le plus souvent, dans le rural, **les budgets de référence sont inférieurs aux dépenses moyenne réelles** (entre 70% et 91% selon les configurations), à l'exception notable **des familles monoparentales** pour qui le budget de référence **excède** les dépenses moyennes, que la famille soit locataire (+ 16%) ou propriétaire (+ 24%).

Pour les deux structures familiales testées en **location**, les ratios sont **plus favorables** :

- 70% pour les actifs seuls en location (vs 83% pour ceux qui sont propriétaires)
- 116% pour les familles monoparentales locataires (vs 124% pour celles qui sont propriétaires).

GRAPHIQUE 1 - ANALYSE DU BUDGET TOTAL

Ratio entre le budget de référence et les dépenses moyennes pour les ménages résidant dans le rural (en %)



Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

Dans le calcul des budgets de référence, deux situations spécifiques ont donc été étudiées : celles des ménages propriétaires (ou accédants) et celle des locataires. Ces deux situations sont donc détaillées ci-après (Figure 1 pour les propriétaires et Figure 2 pour les locataires, situation qui n'est abordée que pour les actifs sans enfant et les familles monoparentales).

S'agissant des ménages propriétaires (Figure 1), seules les familles monoparentales présentent des dépenses réelles supérieures aux budgets de références. **Pour toutes les autres structures familiales étudiées, le budget de référence est systématiquement en deçà des dépenses moyennes mesurées (de – 19 points pour les actifs en couple à – 9 points pour les inactifs seuls)**, ce qui laisse à penser que, globalement, les ménages qui affichent des dépenses moyennes ont leurs besoins globalement couverts, à l'exception des familles monoparentales. Pour celles-ci, le budget de référence estimé par les groupes de consensus est très sensiblement supérieur aux dépenses moyennes (+ 24%).

FIGURE 1

COMPARAISON ENTRE LE BUDGET DE REFERENCE DES PROPRIETAIRES ET LES DEPENSES MOYENNES POUR DES FRANÇAIS RESIDANT DANS LE RURAL

	Actif seul	Actif en couple	Couple avec enfants	Famille monoparentale	Inactif seul	Inactif couple
Budget de référence	1 603	2 579	3 708	3 208	1 332	2 104
Dépenses moyennes	1 937	3 203	4 342	2 592	1 471	2 484
Ratio	83%	81%	85%	124%	91%	85%

* Pour les actifs : il s'agit d'accédants à la propriété, pour les inactifs de propriétaires non accédants

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

S'agissant des ménages locataires (Figure 2), deux constats s'imposent :

- Le budget de référence est inférieur de 30% aux dépenses moyennes pour les actifs célibataires et sans enfant, mais supérieur de 16% aux dépenses moyennes des familles monoparentales.
- Le ratio budget de référence/dépenses moyennes y est plus favorable que pour les mêmes structures familiales qui sont propriétaires de leur logement (respectivement 70% pour les actifs seuls en location vs 83% pour les mêmes propriétaires et 116% pour les familles monoparentales en location vs 124% pour les mêmes lorsqu'elles sont propriétaires)

FIGURE 2

COMPARAISON ENTRE LE BUDGET DE REFERENCE DES LOCATAIRES ET LES DEPENSES MOYENNES POUR DES FRANÇAIS RESIDANT DANS LE RURAL

	Actif seul	Famille monoparentale
Budget de référence	1 351	3 014
Dépenses moyennes	1 937	2 592
Ratio	70%	116%

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

BUDGETS DE REFERENCE DETAILLES PAR TYPE DE MENAGE, COMPARES AUX DEPENSES MOYENNES

L'exercice consiste maintenant **à comparer, poste par poste, les budgets de référence aux dépenses moyennes, pour les différentes configurations familiales étudiées**. Deux approches, duales, peuvent être menées : l'observation, poste par poste, des écarts entre budgets de référence et dépenses moyennes pour les différentes structures familiales, ou bien l'inverse : l'observation pour chaque type de familles des postes dont les besoins sont ou pas couverts par les dépenses moyennes.

Suivant les postes de dépenses, les réalités sont très différentes.

Pour l'alimentation, l'équipement, la vie sociale ou encore les transports, les budgets de référence (ce dont les familles ont besoin pour vivre décemment) sont le plus souvent inférieurs aux dépenses moyennes constatées, quelle que soit la structure familiale.

Pour les autres postes de dépenses, en revanche, la situation est plus complexe car il n'est pas rare que les besoins exprimés dépassent de beaucoup les dépenses moyennes (+ 33% pour les actifs en couple sur le logement, + 56% pour les familles monoparentales s'agissant de l'habillement, etc.). Les écarts sont importants également s'agissant de la santé et de l'hygiène.

Au final, même pour les nombreuses configurations familiales qui, globalement, ont un budget de référence inférieur aux dépenses moyennes, il existe toujours des domaines pour lesquels les budgets estimés dépassent les dépenses moyennes. On peut raisonnablement penser que, dans ces cas-là, les besoins risquent de ne pas toujours être satisfaits.

FIGURE 3 – COMPARAISON, POSTE A POSTE, ENTRE LE BUDGET DE REFERENCE ET LES DEPENSES MOYENNES (PROPRIETAIRES)

Ratio entre le budget de référence et les dépenses moyennes pour les ménages résidant dans le rural

	Actif en couple	Actif seul	Inactif en couple	Couple avec enfants	Inactif seul	Famille monoparentale
Logement	1,33	1,21	0,68	0,92	0,71	1,30
Transport	0,68	0,57	0,93	0,88	1,24	1,04
Alimentation	0,73	0,70	0,76	0,75	0,72	0,70
Habillement	1,12	0,75	1,46	1,31	1,21	1,56
Equipement	0,58	1,01	0,92	0,66	1,02	0,92
Hygiène	0,88	0,99	0,99	1,35	1,18	1,51
Vie sociale	0,43	0,45	0,71	0,62	0,92	0,65
Banque	1,52	1,26	1,90	1,35	1,52	0,76
Garde d'enfants				0,57		5,16
Santé	0,87	0,98	1,10	1,63	1,16	1,44
Budgets de référence > dépenses moyennes	3	4	3	4	5	5
Budgets de référence = dépenses moyennes	0	3	1	0	1	1
Budgets de référence < dépenses moyennes	6	2	5	6	3	4

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

Evoquons, dans un premier temps, les postes de dépenses pour lesquels **les besoins seraient le plus souvent couverts par les dépenses moyennes**.

S'agissant de l'alimentation, pour toutes les configurations familiales étudiées, sans aucune exception, les dépenses réelles sont toujours supérieures aux budgets de référence (Graphique 2). On remarque aussi que les ratios diffèrent très peu entre les configurations familiales, s'échelonnant de 70% pour les actifs seuls à 76% pour les inactifs en couple.

S'agissant de **l'équipement**, on constate également que les budgets de référence sont, quasiment tout le temps, en deçà des dépenses moyennes (

Graphique 3). Il y a, selon les configurations types, de plus grandes variations que pour l'alimentation, les ratios s'échelonnant de 58% pour les actifs en couple à 102% pour les inactifs seuls.

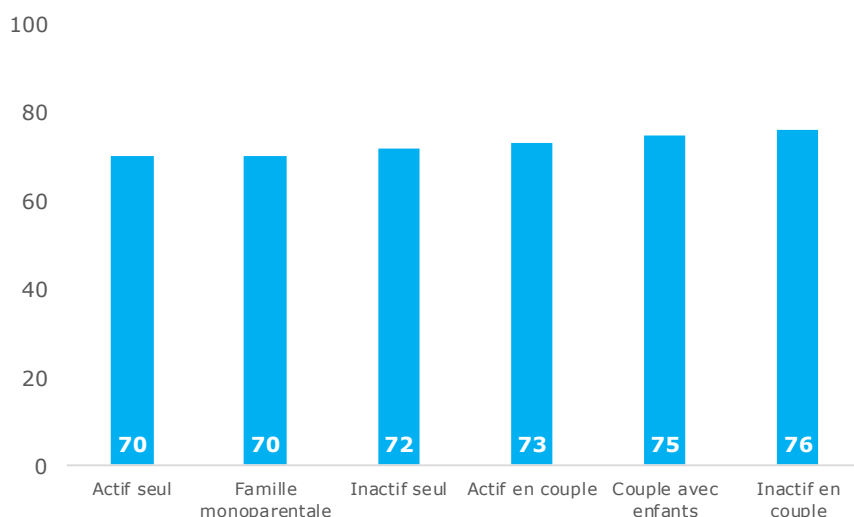
Pour **la vie sociale**, les budgets moyens effectivement dépensés dans le rural, tels qu'ils sont appréhendés par l'enquête Budget des Familles, sont également systématiquement supérieurs aux budgets de références estimés avec les groupes (

Graphique 4). Les écarts sont ici très importants puisque les budgets de référence représentent de 43% à 92% des dépenses moyennes.

Enfin, s'agissant **des transports**, les budgets de référence sont en dessous des dépenses moyennes pour quatre des configurations familiales étudiées (Graphique 5). Pour les familles monoparentales (104%) et, surtout, les personnes seules inactives (124%), les budgets de références dépassent les dépenses moyennes.

GRAPHIQUE 2 - ANALYSE DU POSTE ALIMENTATION

Ratio entre le budget de référence et les dépenses moyennes pour les ménages résidant dans le rural

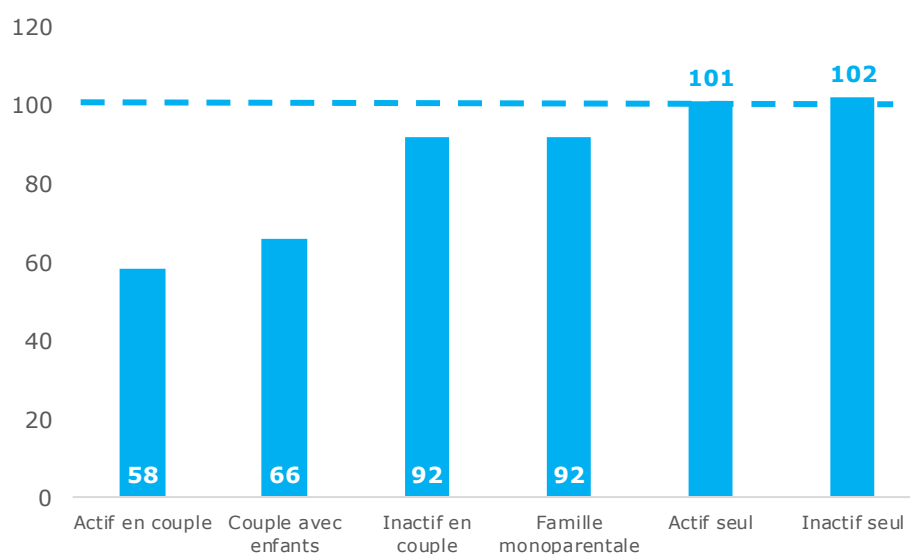


Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

GRAPHIQUE 3 - ANALYSE DU POSTE EQUIPEMENT

Ratio entre le budget de référence et les dépenses moyennes pour les ménages résidant dans le rural

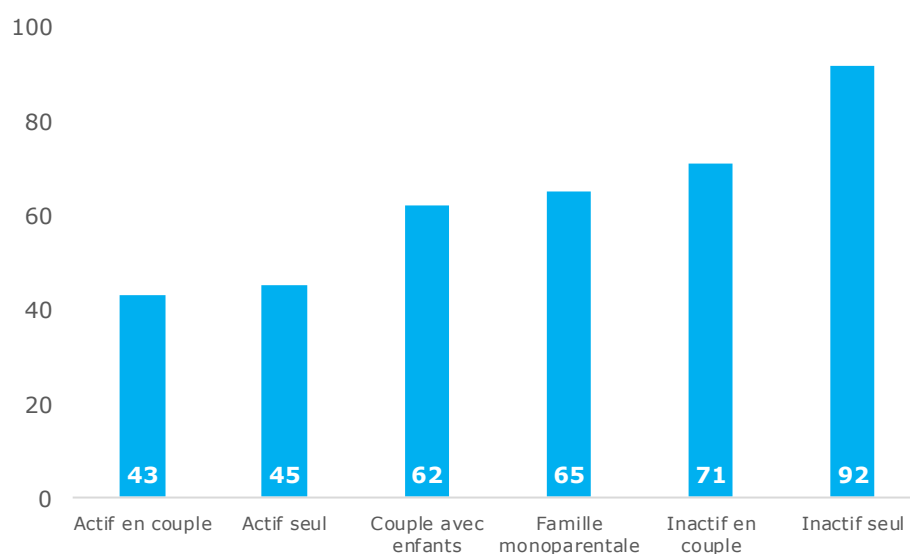


Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

GRAPHIQUE 4 - ANALYSE DU POSTE VIE SOCIALE

Ratio entre le budget de référence et les dépenses moyennes pour les ménages résidant dans le rural

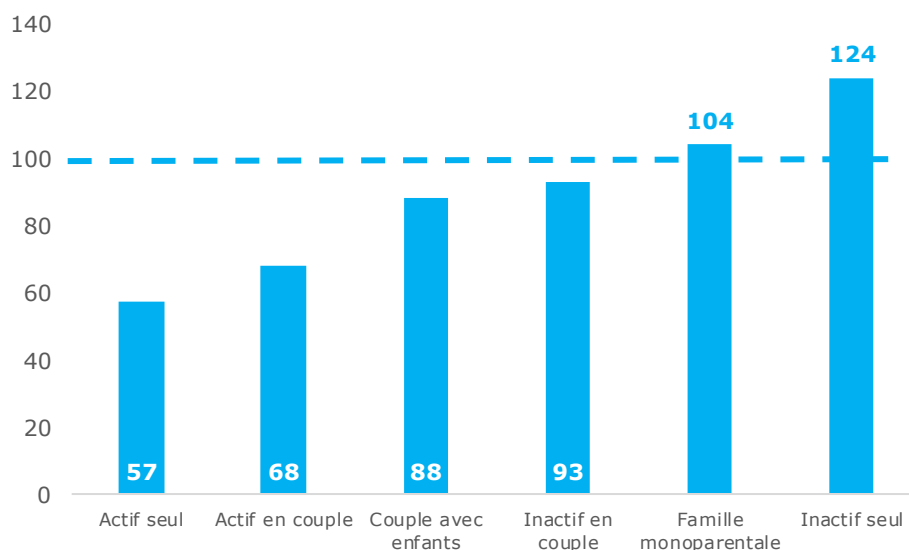


Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

GRAPHIQUE 5 - ANALYSE DU POSTE TRANSPORTS

Ratio entre le budget de référence et les dépenses moyennes pour les ménages résidant dans le rural



Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

Evoquons, maintenant, les postes de dépenses pour lesquels les besoins excèdent, le plus souvent, les dépenses moyennes.

S'agissant du **logement**, l'un des principaux postes de dépenses des familles, la situation est contrastée (Graphique 6) puisque pour les inactifs (en couple ou isolés) et les couples avec enfants, les budgets de référence se situent en deçà des dépenses moyennes constatées. En revanche, la situation est beaucoup plus tendue pour les actifs seuls (121%), les familles monoparentales (130%) et les actifs en couple (133%) : les budgets de référence excèdent ce que les ruraux dépensent en moyenne pour se loger. Comme on l'a déjà remarqué, la situation est plus favorable quand le ménage est locataire.

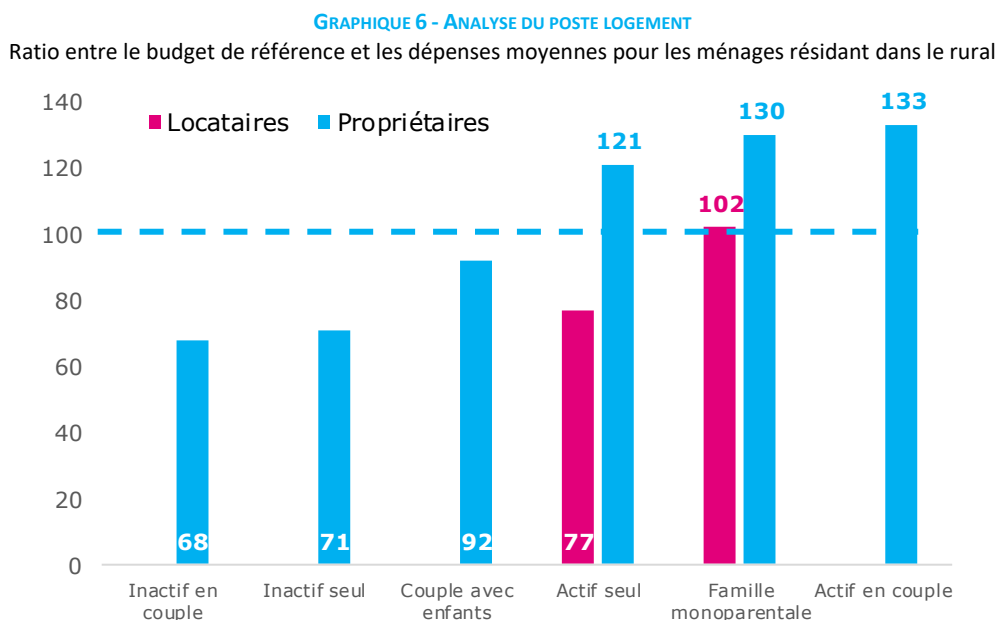
S'agissant **de l'habillement**, à part les personnes seules en âge de travailler, toutes les autres configurations familiales laissent apparaître des besoins en moyenne non satisfaits, car les dépenses effectivement mesurées dans l'enquête Budget des Familles dépassent (de 12% à 56% pour les familles monoparentales, Graphique 7), les besoins exprimés.

S'agissant **de la santé** et de **l'hygiène**, une famille sur deux parmi celles qui ont été étudiées voit les budgets de référence, donc les besoins, dépasser les dépenses moyennes. Il s'agit, en particulier, des familles monoparentales, des couples avec enfants et des personnes retraitées isolées (Graphique 8 et Graphique 9).

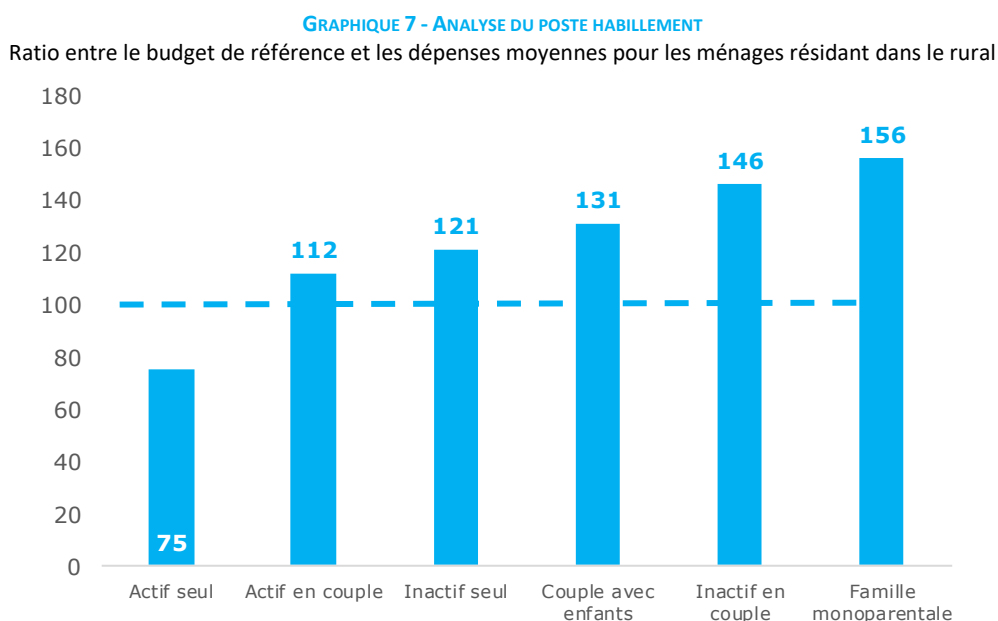
Les **dépenses bancaires** constituent un cas à part : pour quasiment toutes les configurations familiales, les budgets de référence excèdent les dépenses moyennes, avec un ratio maximal de 190% pour les couples de retraités (Graphique 10). Ceux qui affichent le ratio le plus favorable sont, une fois n'est pas coutume, les familles monoparentales. Il reste que ce budget est très modeste, avec le plus souvent moins de 15€ par mois et par famille.

Enfin, pour les familles avec enfants, l'écart est énorme entre les besoins exprimés et traduits dans les budgets de référence et les dépenses moyennes pour **les dépenses pour les enfants** (

Figure 5) : les estimations sont très en deçà de la réalité pour les couples avec enfants (57%) alors que, pour les familles monoparentales, les budgets de référence sont très supérieurs aux dépenses moyennes (ils sont 5 fois plus élevés). En effet, les groupes de discussion ont posé comme principe de confier l'accueil des plus jeunes enfants à des assistantes maternelles, et pas à des structures d'accueil collectif, il est vrai assez rares en zone rurale.



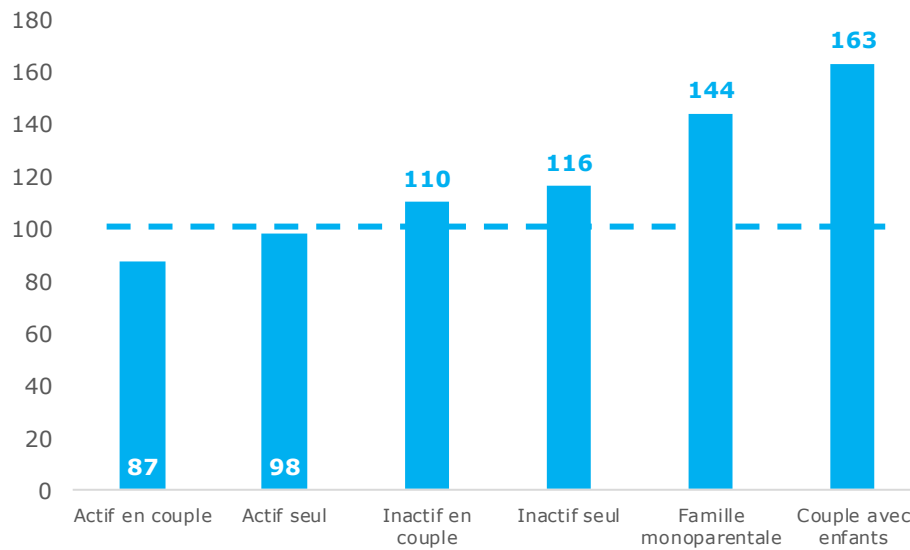
Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017
 Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee



Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017
 Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

GRAPHIQUE 8 - ANALYSE DU POSTE SANTE

Ratio entre le budget de référence et les dépenses moyennes pour les ménages résidant dans le rural

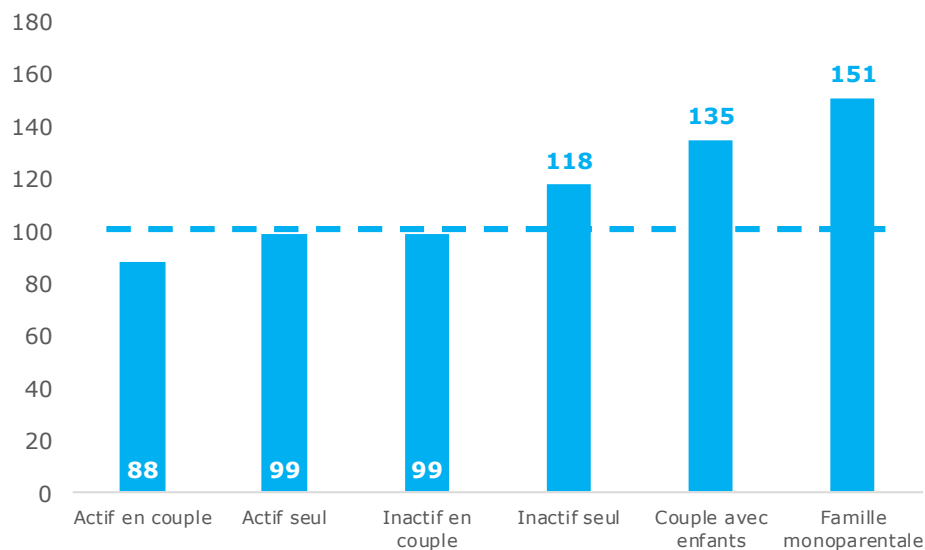


Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

GRAPHIQUE 9 - ANALYSE DU POSTE HYGIENE

Ratio entre le budget de référence et les dépenses moyennes pour les ménages résidant dans le rural

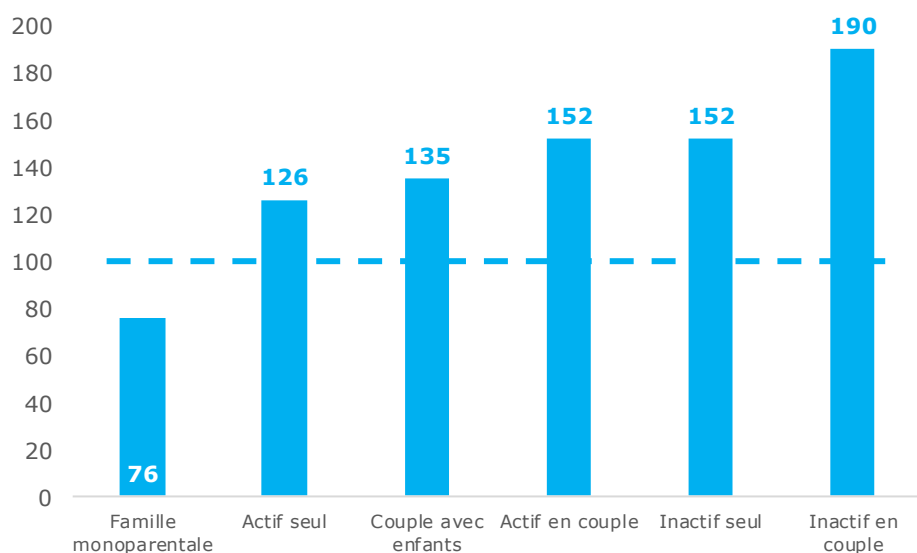


Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

GRAPHIQUE 10 - ANALYSE DU POSTE BANQUE

Ratio entre le budget de référence et les dépenses moyennes pour les ménages résidant dans le rural



Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

FIGURE 4 – COMPARAISON, POSTE A POSTE, ENTRE LE BUDGET DE REFERENCE ET LES DEPENSES MOYENNES POUR DES FRANÇAIS : LE CAS DES PROPRIETAIRES SANS ENFANTS

	Actif seul			Actif en couple			Inactif seul			Inactif couple		
	BDR	Dépenses moyennes	% des dépenses moyennes	BDR	Dépenses moyennes	% des dépenses moyennes	BDR	Dépenses moyennes	% des dépenses moyennes	BDR	Dépenses moyennes	% des dépenses moyennes
Logement (propriétaire)	607	500	121%	841	630	133%	259	363	71%	292	427	68%
Transport	256	450	57%	479	700	68%	265	214	124%	398	426	93%
Alimentation	228	290	79%	453	620	73%	227	315	72%	486	643	76%
Habillement	70	93	75%	164	147	112%	59	49	121%	117	80	146%
Equipement	203	201	101%	225	386	58%	209	206	102%	266	289	92%
Hygiène	44	45	99%	76	86	88%	49	42	118%	90	91	99%
Vie sociale	125	281	45%	203	466	43%	141	153	92%	210	297	71%
Banque	8	6	126%	15	10	152%	8	5	152%	15	8	190%
Garde d'enfants	0	8	-	0	16	-	0	26	-	0	12	-
Santé	62	63	98%	124	142	87%	115	99	116%	229	209	110%
Budget total	1 603	1 937	83%	2 579	3 203	81%	1 332	1 472	90%	2 104	2 482	85%

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

FIGURE 5 – COMPARAISON, POSTE A POSTE, ENTRE LE BUDGET DE REFERENCE ET LES DEPENSES MOYENNES POUR DES FRANÇAIS :
LE CAS DES PROPRIETAIRES AVEC ENFANTS

	Couple avec enfants			Famille monoparentale		
	BDR	Dépenses moyennes	% des dépenses moyennes	BDR	Dépenses moyennes	% des dépenses moyennes
Logement (propriétaire)	889	964	92%	769	593	130%
Transport	757	858	88%	473	456	104%
Alimentation	563	750	75%	374	533	70%
Habillement	311	237	131%	198	127	156%
Equipement	274	415	66%	224	243	92%
Hygiène	158	117	135%	95	63	151%
Vie sociale	351	569	62%	211	325	65%
Banque	16	12	135%	8	10	76%
Garde d'enfants	159	278	57%	702	136	516%
Santé	231	141	163%	156	108	144%
Budget total	3 708	4 341	85%	3 208	2 594	124%

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

FIGURE 6 – COMPARAISON, POSTE A POSTE, ENTRE LE BUDGET DE REFERENCE ET LES DEPENSES MOYENNES POUR DES FRANÇAIS : LE CAS DES LOCATAIRES

	Actif seul			Famille monoparentale		
	BDR	Dépenses moyennes	% des dépenses moyennes	BDR	Dépenses moyennes	% des dépenses moyennes
Logement (locataire)	384	500	77%	606	593	102%
Transport	256	450	57%	473	456	104%
Alimentation	228	290	79%	374	533	70%
Habillement	70	93	75%	198	127	156%
Equipement	174	201	86%	193	243	79%
Hygiène	44	45	99%	95	63	151%
Vie sociale	125	281	45%	211	325	65%
Banque	8	6	126%	8	10	76%
Garde d'enfants	0	8	0%	702	136	516%
Santé	62	63	98%	156	108	144%
Budget total	1 351	1 937	70%	3 014	2 594	116%

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

PART RESPECTIVE DE CHACUN DES POSTES BUDGETAIRES PAR TYPE DE MENAGE

Comment s'organisent les budgets de référence ? Quel poste pèse le plus ? La hiérarchie des différents postes est-elle la même dans l'enquête Budget des Familles ?

Les ménages sans enfant

Considérons d'abord le cas des **ménages sans enfant**, dans le cas où elles sont propriétaires de leur logement, ayant ou pas fini de rembourser leurs emprunts immobiliers. Trois postes arrivent systématiquement en tête des dépenses, que ce soit dans le budget de référence ou dans l'enquête Budget des Familles : **le logement, le transport et l'alimentation**. Suivant les types de familles et les sources, on remarque quelques variations, dans la part des dépenses (Figure 7) ou le rang qu'elles y tiennent (Figure 8).

Dans les budgets de référence, le **logement** pèse particulièrement lourd pour les **actifs**, car les remboursements d'emprunt ne sont pas terminés : il concentre 38% du budget de référence pour les actifs seuls et 33% pour les actifs en couple. Pour les retraités, le poids du logement est moindre même s'il reste significatif : c'est le 2^{ème} poste de dépense pour les inactifs qui vivent seuls (dépassé de peu par les **transports**) et le 3^{ème} pour les retraités en couple (dépassé par les transports et, surtout, **l'alimentation** qui prend la 1^{ère} place dans les postes de dépenses).

Par rapport aux dépenses moyennes mesurées dans l'enquête Budget des Familles, l'approche des budgets de référence tend à renforcer le poids du logement au détriment des transports pour les actifs, et, à l'inverse, pour les retraités, à minorer les dépenses de logement et à davantage insister sur les dépenses de transport.

**FIGURE 7 – ANALYSE DU POIDS DES DIFFERENTS POSTES BUDGETAIRES :
LE CAS DES FAMILLES PROPRIETAIRES SANS ENFANTS (ANALYSE EN % DU TOTAL)**

	Actif seul		Actif en couple		Inactif seul		Inactif couple	
	BDR	Dépenses moyennes	BDR	Dépenses moyennes	BDR	Dépenses moyennes	BDR	Dépenses moyennes
Logement	38%	26%	33%	20%	19%	25%	14%	17%
Transport	16%	23%	19%	22%	20%	15%	19%	17%
Alimentation	14%	15%	18%	19%	17%	21%	23%	26%
Equipement	13%	10%	9%	12%	16%	14%	13%	12%
Vie sociale	8%	15%	8%	15%	11%	10%	10%	12%
Habillement	4%	5%	6%	5%	4%	3%	6%	3%
Santé	4%	3%	5%	4%	9%	7%	11%	8%
Hygiène	3%	2%	3%	3%	4%	3%	4%	4%
Banque	0%	0%	1%	0%	1%	0%	1%	0%
Garde d'enfants	0%	0%	0%	0%	0%	2%	0%	0%
Budget total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

**FIGURE 8 – ANALYSE DU POIDS DES DIFFERENTS POSTES BUDGETAIRES :
LE CAS DES FAMILLES PROPRIETAIRES SANS ENFANTS (ANALYSE DU RANG)**

	Actif seul		Actif en couple		Inactif seul		Inactif couple	
	BDR	Dépenses moyennes	BDR	Dépenses moyennes	BDR	Dépenses moyennes	BDR	Dépenses moyennes
Logement	1	1	1	2	2	1	3	2
Transport	2	2	2	1	1	3	2	3
Alimentation	3	3	3	3	3	2	1	1
Equipement	4	5	4	5	4	4	4	5
Vie sociale	5	4	5	4	5	5	6	4
Habillement	6	6	6	6	7	7	7	8
Santé	7	7	7	7	6	6	5	6
Hygiène	8	8	8	8	8	8	8	7
Banque	9	10	9	10	9	10	9	10
Garde d'enfants	10	9	10	9	10	9	10	9

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

Ménages avec enfants

Intéressons-nous, maintenant, aux **ménages avec enfants** (couples avec enfants et familles monoparentales) également propriétaires, en cours d'acquisition, de leurs logements.

A chaque fois, que ce soit dans les budgets de référence ou le Budget des Familles, c'est le **logement** qui pèse le plus (c'est le 1er poste des dépenses, Figure 10, avec près du quart du budget (entre 22% et 24%, Figure 9).

Le **transport** arrive ensuite : c'est le 2^{ème} poste pour les couples avec enfants et le 3^{ème} pour les familles monoparentales. A la fois les pourcentages et le rang sont très proches dans les deux sources.

En revanche, on note, pour les familles monoparentales, une prise en compte sensiblement différente du poste concernant **les dépenses de garde pour les enfants**. Cette dépense est valorisée à une hauteur importante dans le budget de référence (22% du budget total, soit presque autant que le logement et près du double de l'alimentation). On ne retrouve pas la même spécificité dans les dépenses moyennes telles que l'enquête Budget des Familles les rapporte : les dépenses pour les enfants pèsent quatre fois moins lourd (4% de l'ensemble vs 22% dans les budgets de référence), au bénéfice principalement des dépenses **d'alimentation** qui sont quasiment à la hauteur des dépenses de logement (21% vs 23%).

**FIGURE 9 – ANALYSE DU POIDS DES DIFFERENTS POSTES BUDGETAIRES :
LE CAS DES FAMILLES PROPRIETAIRES AVEC ENFANTS (ANALYSE EN % DU TOTAL)**

	Couple avec enfants		Famille monoparentale	
	BDR	Dépenses moyennes	BDR	% des dépenses moyennes
Logement (propriétaire)	24%	22%	24%	23%
Transport	20%	20%	15%	18%
Alimentation	15%	17%	12%	21%
Equipement	7%	10%	7%	9%
Vie sociale	9%	13%	7%	13%
Habillement	8%	5%	6%	5%
Santé	6%	3%	5%	4%
Hygiène	4%	3%	3%	2%
Banque	0%	0%	0%	0%
Garde d'enfants	4%	6%	22%	5%
Budget total	100%	100%	100%	100%

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

FIGURE 10 – ANALYSE DU POIDS DES DIFFERENTS POSTES BUDGETAIRES :
LE CAS DES FAMILLES PROPRIETAIRES AVEC ENFANTS (ANALYSE DU RANG)

	Couple avec enfants		Famille monoparentale	
	BDR	Dépenses moyennes	BDR	% des dépenses moyennes
Logement (propriétaire)	1	1	1	1
Transport	2	2	3	3
Alimentation	3	3	4	2
Equipement	6	5	5	5
Vie sociale	4	4	6	4
Habillement	5	7	7	7
Santé	7	8	8	8
Hygiène	9	9	9	9
Banque	10	10	10	10
Garde d'enfants	8	6	2	6
Budget total	100%	100%	100%	100%

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

Voyons, enfin, quel impact a sur la structure des dépenses le fait d'être **locataire** au lieu d'être **propriétaire** : cette situation a été testée à la fois pour les actifs seuls et pour les familles monoparentales. En zone rurale, pour ces deux configurations familiales, le fait d'être locataire diminue les dépenses de logement et donc **diminue la part du poste logement dans le total**.

Pour les actifs seuls, le poids du logement passe ainsi de 38% à 28%. Pour les familles monoparentales, la baisse est moins importante (on passe de 24% à 20%, Figure 11). Le logement reste le 1^{er} poste de dépense pour les actifs seuls (Figure 12) ; pour les familles monoparentales, il passe alors au 2^{ème} rang, détrôné par les dépenses pour les enfants.

FIGURE 11 – ANALYSE DU POIDS DES DIFFERENTS POSTES BUDGETAIRES SELON QUE L'ON SOIT PROPRIETAIRE OU LOCATAIRE (ANALYSE EN % DU TOTAL)

	Actif seul			Famille monoparentale		
	BDR propriétaires	BDR locataires	Dépenses moyennes	BDR propriétaires	BDR locataires	% des dépenses moyennes
Logement	38%	28%	26%	24%	20%	23%
Transport	16%	19%	23%	15%	16%	18%
Alimentation	14%	17%	15%	12%	12%	21%
Equipement	13%	13%	10%	7%	6%	9%
Vie sociale	8%	9%	15%	7%	7%	13%
Habillement	4%	5%	5%	6%	7%	5%
Santé	4%	5%	3%	5%	5%	4%
Hygiène	3%	3%	2%	3%	3%	2%
Banque	0%	1%	0%	0%	0%	0%
Garde d'enfants	0%	0%	0%	22%	23%	5%
Budget total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

FIGURE 12 – ANALYSE DU POIDS DES DIFFERENTS POSTES BUDGETAIRES SELON QUE L'ON SOIT PROPRIETAIRE OU LOCATAIRE (ANALYSE DU RANG)

	Actif seul			Famille monoparentale		
	BDR propriétaires	BDR locataires	Dépenses moyennes	BDR propriétaires	BDR locataires	% des dépenses moyennes
Logement	1	1	1	1	2	1
Transport	2	2	2	3	3	3
Alimentation	3	3	3	4	4	2
Equipement	4	4	5	5	7	5
Vie sociale	5	5	4	6	5	4
Habillement	6	6	6	7	6	7
Santé	7	7	7	8	8	8
Hygiène	8	8	8	9	9	9
Banque	9	9	10	10	10	10
Garde d'enfants	10	10	9	2	1	6

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

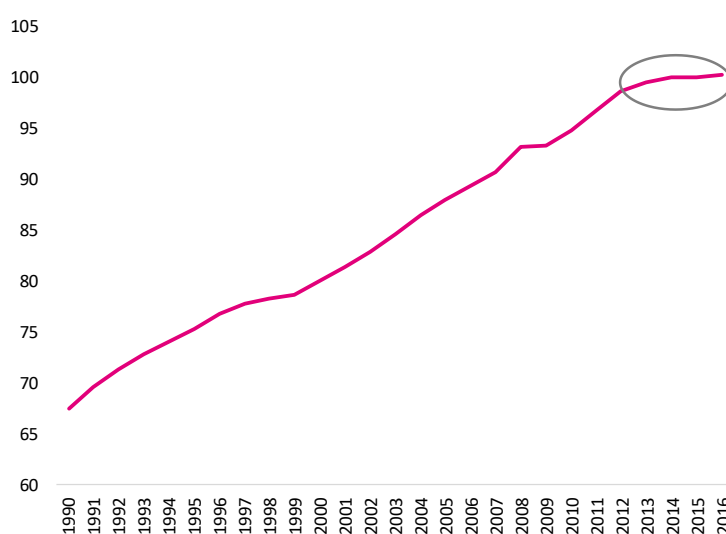
Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

COMPARAISON DES BUDGETS DE REFERENCE EN MILIEU RURAL AVEC CEUX DES VILLES MOYENNES

PREAMBULE METHODOLOGIQUE : ACTUALISATION DU CONTENU ET DES VALEURS DES PANIERS EN VILLE MOYENNE

Dans le cadre de l'étude des budgets de référence réalisée dans les villes moyennes, la valorisation des paniers s'appuyait essentiellement sur des relevés de prix du moment (et, pour certains postes, sur des calculs à partir de données d'enquête). Ainsi, les budgets de référence obtenus sont valables pour le niveau des prix de 2013. Or, le niveau des prix a évolué (voir Graphique ci-dessous), ce qui signifie que, pour disposer du même panier de biens et services, en 2017, il est nécessaire de dépenser un montant qui est différent.

FIGURE 13 – INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION



Source : Insee

Ainsi, tels qu'ils ont été établis en 2013, les budgets de référence en villes moyennes ne sont pas comparables à ceux établis dans le milieu rural. Les différences que l'on pourrait observer entre les budgets sont imputables à deux éléments : d'une part la différence entre les besoins des ménages qui habitent dans les villes moyennes et ceux des ménages qui habitent dans le milieu rural, et, d'autre part, les différences de prix et de coût de la vie entre 2013 et 2017.

Dans la mesure où l'aspect qui nous intéresse est celui lié aux différences de besoins entre les villes moyennes et le milieu rural, pour effectuer des comparaisons, l'effet lié à l'évolution des prix doit être neutralisé. Pour ce faire, le procédé consiste à **actualiser tous les prix relevés en 2013 à leur niveau de 2017, c'est-à-dire appliquer un coefficient multiplicateur qui correspond à la variation du prix entre 2013 et 2017**. Ce coefficient multiplicateur est obtenu à partir de l'indice des prix de l'Insee où l'on considère comme base le mois de novembre 2013 (moment où la plupart des prix ont été relevés) et la valeur finale est celle de mai 2017.

Encadré – Indice des prix à la consommation de l’Insee

L’IPC est l’instrument de mesure de l’inflation. Il permet d’estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services consommés par les ménages sur le territoire français. C’est une mesure synthétique des évolutions de prix à qualité constante. L’IPC joue un triple rôle

- économique : il permet de suivre, mois par mois, l’inflation. L’IPC est également utilisé comme déflateur de nombreux agrégats économiques (consommation, revenus, etc.) pour calculer des évolutions en volume, ou en termes réels (« en euros constants »).
- socio-économique : l’IPC, publié au Journal officiel chaque mois, sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à indexer le Smic.
- monétaire et financier : à des fins de comparaison internationale, les indices de prix ont fait l’objet d’un travail d’harmonisation entre les services statistiques nationaux sous la coordination d’Eurostat. Les indices de prix à la consommation harmonisés (IPCH) ainsi obtenus ne se substituent pas aux IPC nationaux. Dans le cadre de l’objectif de stabilité des prix de la Banque centrale européenne, l’IPCH est l’indicateur majeur pour la conduite de la politique monétaire dans la zone euro. Dans le cas de la France, l’IPC et l’IPCH ont des évolutions assez proches, reflet de leur proximité méthodologique. En outre, depuis septembre 1998, des obligations indexées sur l’inflation (l’IPC national dans ce cas), sont émises par le Trésor français. Production et publication La nomenclature utilisée est la nomenclature internationale COICOP1 pour ses quatre premiers niveaux auxquels s’ajoute un cinquième niveau spécifique à l’IPC. Elle comprend 12 fonctions de consommation, 117 regroupements, 303 groupes et quelques regroupements particuliers conjoncturels.

Le champ géographique est le territoire national de la France y compris les départements d’outre-mer (hors Mayotte). Le champ de l’indice des prix à la consommation (IPC) est celui des biens et services marchands consommés sur l’ensemble du territoire, par les ménages résidents et non-résidents (comme les touristes). Une faible part des biens et services marchands ne sont pas observés par l’indice : il s’agit principalement des services hospitaliers privés et de l’assurance vie. L’IPC couvre 97% de son champ en 2016.

L’Insee calcule l’indice des prix à un niveau relativement fin : 306 postes, ce qui permet d’appliquer le coefficient multiplicateur par ligne de dépense (et non seulement par grand poste). Ainsi, l’actualisation est fidèle à l’évolution des prix observée puisqu’elle permet de tenir compte du fait que certains postes (comme l’équipement en téléphonie mobile par exemple) ont vu leur niveau des prix baisser, alors que d’autres (comme les fruits et légumes frais) ont augmenté.

L’actualisation des prix ainsi réalisée a rendu les budgets de référence comparables, et les différences que nous pouvons observer dans cette section sont imputables uniquement aux différences entre les villes moyennes et le milieu rural.

COMPARAISON GLOBALE DES BUDGETS PAR TYPE DE MENAGE

Les actifs seuls

La comparaison **des budgets des actifs seuls** est rendue complexe en raison des hypothèses faites par les groupes concernant le statut d'occupation : dans le milieu rural, il a été envisagé que l'actif seul puisse être accédant à la propriété ou locataire du secteur social, alors que dans les villes moyennes, l'accèsion à la propriété n'est pas envisagée, en revanche, la location dans le secteur privé l'est.

Ainsi, nous pouvons comparer le budget total uniquement pour les cas-types locataires du parc social. En moyenne, le budget de référence, pour un actif seul, en zone rurale est inférieur à celui en ville moyenne de 74 euros (59 euros pour les hommes et 89 euros pour les femmes), ce qui représente en moyenne 7,7% du budget (6,2% chez les hommes et 9,2% chez les femmes).

Il est également possible, pour neutraliser l'effet des différentes hypothèses liées au logement, de **comparer le budget de référence hors dépenses de logement.** On constate ainsi que les actifs seuls qui habitent dans des zones rurales ont besoin d'un budget supérieur à celui dans les villes moyennes de 45 euros en moyenne (60 euros pour les hommes et 30 euros pour les femmes), ce qui représente 4,5% du budget (6% pour les hommes et 3,1% pour les femmes).

FIGURE 14 – BUDGETS DE REFERENCE EN ZONE RURALE ET DANS LES VILLES MOYENNES POUR LES MENAGES D'ACTIFS SANS ENFANTS

	Actif seul		Actif en couple
	Homme	Femme	
ZONE RURALE			
Budget total hors logement	1001	991	1738
Budget total			
- si propriétaire*	1608	1599	2579
- si locataire du parc social	1353	1343	
VILLES MOYENNES			
Budget total hors logement	941	961	1451
Budget total			
- si propriétaire*			
- si locataire du parc social	1412	1432	1962
- si locataire du parc privé	1559	1579	2110

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

* Pour les actifs, par « propriétaire » il faut entendre propriétaire accédant, c'est-à-dire en cours de remboursement de crédit immobilier

Les actifs en couples

Pour les couples d'actifs, la comparaison est également limitée puisque les groupes ont envisagé des statuts d'occupation différents entre le milieu rural et les villes moyennes. Nous pouvons toutefois remarquer que le budget total en zone rurale est systématiquement supérieur à celui dans les villes moyennes.

Lorsque l'on compare le budget de référence hors logement, on constate que les couples qui habitent dans le milieu rural ont des besoins supérieurs à ceux des couples vivant dans les villes moyennes. La différence s'élève à 287 euros, ce qui représente 19,8% du budget de référence des villes moyennes. Cette augmentation n'est pas surprenante à l'aune des ajustements qu'ont opérés les groupes ruraux

par rapport au panier des villes moyennes : une deuxième voiture (avec toutes les dépenses qu'elle implique), un équipement plus important etc. Nous analyserons ces éléments en détail dans la section suivante.

Les couples avec enfants

Pour les couples avec enfants, le budget total est également difficilement comparable puisqu'il s'appuie sur des hypothèses de statut d'occupation différentes : propriétaire accédant dans le milieu rural et locataire dans les villes moyennes. Toutefois, nous pouvons remarquer que, globalement, le budget de référence dans le milieu rural pour un couple avec enfants est supérieur à celui dans les villes moyennes.

En restreignant le périmètre du budget aux dépenses qui ne sont pas liées au logement, il est possible de quantifier cette différence. Le budget de référence dans le milieu rural est supérieur à celui dans les villes moyennes de 312 euros (soit 12,4% du BDR hors logement en ville moyenne). Cet écart s'explique par tous les ajustements qu'ont opérés les groupes ruraux sur les paniers : une deuxième voiture (avec toutes les dépenses qu'elle implique), l'internat pour le plus grand des enfants, un équipement plus important et de gamme plus élevée etc. Rappelons que cet écart correspond à une forme de solde entre ce que les groupes ruraux ont décidé d'ajouter dans leur panier de biens et services et ce qu'ils en ont retiré (comme par exemple des abonnements de transport public, la deuxième semaine de vacances etc.).

FIGURE 15 – BUDGETS DE REFERENCE EN ZONE RURALE ET DANS LES VILLES MOYENNES POUR LES MENAGES D'ACTIFS AVEC ENFANTS

	Couple avec enfants[†]	Famille monoparentale[‡]
ZONE RURALE		
Budget total hors logement	2829	2439
Budget total		
- si propriétaire [*]	3718	3208
- si locataire du parc social		3014
VILLES MOYENNES		
Budget total hors logement	2517	1928
Budget total		
- si propriétaire [*]		
- si locataire du parc social	3244	2618
- si locataire du parc privé	3475	2830

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

* Pour les actifs, par « propriétaire » il faut entendre propriétaire accédant, c'est-à-dire en cours de remboursement de crédit immobilier

† Rappel : le cas-type d'un couple avec enfants correspond à celui d'un couple avec un garçon de 14 ans et une fille de 18 ans

‡ Rappel : le cas-type d'une famille monoparentale est celui d'une femme avec un enfant de 2 ans et un enfant de 10 ans

Les familles monoparentales

Pour les familles monoparentales, les groupes ont envisagé deux statuts d'occupation dans le milieu rural : accession à la propriété et location dans le parc social. La deuxième hypothèse a également été envisagée par les groupes en ville moyenne, ce qui rend certains budgets comparables. Ainsi, le BDR d'une famille monoparentale locataire d'un logement social en zone rurale est supérieur à celui dans les villes moyennes de 396 euros (soit 15,1% du BDR en ville moyenne).

Plus globalement, on constate qu'indépendamment du statut d'occupation, le budget de référence pour cette configuration familiale est significativement supérieur à celui en ville moyenne.

Ainsi, hors logement, le BDR en zone rurale est supérieur de 511 euros (+26,5% dans le milieu rural par rapport aux villes moyennes). Cette différence s'explique par les besoins spécifiques exprimés dans le milieu rural, mais aussi par les comportements qui résultent de l'offre de service disponible. Rappelons que pour la garde d'enfant, les groupes ruraux ont été contraints d'opter pour une assistante maternelle (alors que dans les villes moyennes, ils ont accès au service de crèche), ce qui a un impact non négligeable sur le budget total. Nous détaillerons ces éléments dans la section suivante.

Les retraités

Pour les retraités, la comparaison des budgets de référence est également limitée par les hypothèses faites en ce qui concerne le logement. Toutefois, on peut constater que dans les deux types de territoire (rural et villes moyennes), les groupes ont envisagé la propriété pour les retraités, ce qui rend certains budgets comparables.

Ainsi, pour un **retraité seul** et propriétaire de son logement, le BDR en zone rurale est supérieur à celui dans les villes moyennes de 179,5 euros en moyenne (182 euros pour les hommes et 177 euros pour les femmes). Cela représente un écart moyen de 14,5% (15,6% pour les hommes et 13,4% pour les femmes).

Considéré hors logement, le BDR présente des écarts qui vont dans le même sens : le BDR dans le milieu rural est supérieur à celui dans les villes moyennes de 96 euros en moyenne (89 euros pour les hommes et 103 euros pour les femmes). Ainsi, la valeur monétaire des besoins des retraités qui habitent dans le milieu rural est supérieure de 9,6% (en moyenne) à celle dans les villes moyennes (8,7% pour les hommes et 10,5% pour les femmes).

FIGURE 16 – BUDGETS DE REFERENCE EN ZONE RURALE ET DANS LES VILLES MOYENNES POUR LES MENAGES DE RETRAITES

	Retraité seul		Couple de retraités
	Homme	Femme	
ZONE RURALE			
Budget total hors logement	1075	1071	1811
Budget total			
- si propriétaire	1334	1310	2104
- si locataire du parc social			
VILLES MOYENNES			
Budget total hors logement	986	968	1567
Budget total			
- si propriétaire	1152	1133	1775
- si locataire du parc social	1570	1552	2194
- si locataire du parc privé	1817	1799	2444

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Enfin, pour **les couples de retraités**, la tendance est la même : le budget de référence dans le milieu rural est supérieur à celui dans les villes moyennes avec et hors coût du logement :

- Le budget total pour les propriétaires est supérieur de 329 euros dans les zones rurales par rapport aux villes moyennes, ce qui représente une augmentation de 18,5%

- Le budget hors logement dans les zones rurales excède de 244 euros celui dans les villes moyennes, un écart correspondant à 15,6%

Globalement, les budgets de référence dans le milieu rural sont systématiquement supérieurs à ceux dans les villes moyennes.

Les écarts sont toutefois délicats à chiffrer car les budgets reposent souvent sur des hypothèses différentes en matière de logement. Néanmoins, les écarts entre les BDR en zones rurales et ceux dans les villes moyennes **varient selon les configurations familiales**. Ils sont relativement faibles pour les actifs sans enfants (seuls ou en couple) et particulièrement élevés pour les familles monoparentales (et, plus globalement, pour les familles avec des enfants en bas âge).

L'écart entre les ménages ruraux et les citadins est limité lorsque le ménage peut bénéficier d'un logement social. L'écart est ainsi modéré, voire inversé* pour Les actifs seuls et les familles monoparentales locataires dans le secteur social. (*BDR rural inférieur au BDR en ville moyenne pour les actifs seuls locataires dans le parc social).

COMPARAISON DES BUDGETS PAR POSTE ET PAR TYPE DE MENAGE

Les actifs seuls

- Le logement

Pour les actifs seuls, les montants associés au poste Logement sont difficilement comparables en raison des différences dans les hypothèses concernant le statut d'occupation déjà évoquées plus. Le seul cas comparable est celui des locataires du parc social : le coût du logement est plus faible dans le milieu rural que dans les villes moyennes. Pour les locataires du parc social, le logement représente 28% du BDR dans le milieu rural et 33% dans les villes moyennes.

FIGURE 17 – BUDGETS DE REFERENCE DETAILLES EN ZONE RURALE ET DANS LES VILLES MOYENNES POUR LES ACTIFS SEULS

	Actif seul							
	Homme				Femme			
	Rural		Ville moyenne		Rural		Ville moyenne	
	Montant	Part [§]	Montant	Part [§]	Montant	Part [§]	Montant	Part [§]
Logement								
- si propriétaire*	607	38%			607	38%		
- si locataire du parc social	384	28%	471	33%	384	29%	471	33%
- si locataire du parc privé			618	40%			618	39%
Transport	256	26%	291	31%	256	26%	291	30%
Alimentation	252	25%	247	26%	204	21%	207	22%
Habillement	59	6%	52	5%	81	8%	83	9%
Equipement [†]	203	20%	106	11%	203	20%	106	11%
Hygiène	36	4%	25	3%	53	5%	54	6%
Vie sociale	125	13%	150	16%	125	13%	150	16%
Banque	8	1%	8	1%	8	1%	8	1%
Garde d'enfants								
Santé	62	6%	62	7%	62	6%	62	6%
Budget total hors logement	1001	100%	941	100%	991	100%	961	100%
Budget total								
- si propriétaire*	1608	100%			1599	100%		
- si locataire du parc social	1355	100%	1412	100%	1346	100%	1432	100%
- si locataire du parc privé			1559	100%			1579	100%

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

[§]La part du poste Logement correspond à la part dans le Budget total, les parts de tous les autres postes correspondent aux parts dans le Budget hors logement

* Pour les actifs, par « propriétaire » il faut entendre propriétaire accédant, c'est-à-dire en cours de remboursement de crédit immobilier

[†]Le montant qui figure dans le tableau pour le poste Equipement correspond à la valeur du poste pour les accédants à la propriété dont nous supposons qu'ils habitent dans un logement individuel disposant d'un jardin. Pour les locataires du parc social, au moment du calcul du budget total, les dépenses liées à l'équipement dédié au jardin ont été déduites. Ainsi, le montant de 1355 euros pour les hommes et 1346 euros pour les femmes n'inclut pas les dépenses liées au jardinage et à l'entretien de l'espace extérieur

Quel que soit le territoire, le poste Logement est celui dont le poids est le plus élevé dans le BDR. Les locataires du parc social sont légèrement moins concernés par le poids très élevé du logement, par rapport notamment aux accédants à la propriété et les locataires du parc privé.

- Le transport

Le poids du poste Transport est également très élevé dans le BDR.

Il représente 26% du BDR hors logement dans le milieu rural et 31% dans les villes moyennes.

La même différence peut être observée en niveau. Pour un niveau de vie décent, les actifs seuls auraient besoin de dépenser 256 euros dans le milieu rural et 291 euros dans les villes moyennes (35 euros, soit 14% de plus). La faible relative de l'écart semble contrintuitive avec un certain nombre d'éléments évoqués par les groupes. Dans toutes les discussions, les ménages ruraux ont insisté sur le fait qu'ils sont amenés à passer beaucoup de temps sur la route, qu'ils conduisent beaucoup et, plus

généralement, se déplacent beaucoup en voiture... Nous pourrions donc nous attendre à ce que la valeur monétaire du poste Transport soit plus élevée dans le milieu rural que dans les villes moyennes. Or, ce n'est pas ce qui est observé, et ce, pour trois principales raisons :

- **En absence de transports publics**, les ménages ruraux **n'éprouvent pas le besoin d'avoir un abonnement aux transports**, ce qui est le cas des ménages dans les villes moyennes
- Dans les villes moyennes, les ménages ont besoin d'acheter un abonnement de stationnement municipal (au tarif « résident ») auquel s'ajoutent quelques tickets d'horodateur lorsqu'ils vont dans d'autres quartiers, comme au centre-ville ; **dans le milieu rural, le stationnement dans le rue est le plus souvent gratuit et les groupes n'ont pas exprimé le besoin d'acheter des tickets d'horodateur pour le stationnement ;**
- **Le coût de l'assurance est plus élevé en ville** (la prime est calculée par les compagnies d'assurance en fonction du risque d'accidents évalué à partir de la densité de circulation, du risque de vol et de dégradation du véhicule etc.)

Ainsi, dans le milieu rural, le surcoût lié aux déplacements en voiture se trouve compensé par les lignes de budget abandonnées par les groupes.

- L'alimentation

Le budget Alimentation (qui comprend l'alcool) est sensiblement le même pour les actifs seuls entre le milieu rural et les villes moyennes : 252 euros et 247 euros pour les hommes, et 204 et 207 euros pour les femmes. Quant au poids du poste dans l'ensemble du BDR hors logement, il est également très proche entre le milieu rural et les villes moyennes.

- L'habillement

Pour le poste Habillement, nous observons le même phénomène que pour l'alimentation : les montants varient peu entre le milieu rural et les villes moyennes. Par ailleurs, on remarque que dans le milieu rural, la valeur monétaire du poste est plus élevée pour les hommes, mais plus faible pour les femmes, par rapport aux villes moyennes. Cela reflète le fait que, d'une part, les ménages ruraux ont ajouté des vêtements dans leur panier (voir Chapitre précédent) pour faire face aux aléas de la météo et pour pouvoir passer du temps à l'extérieur, et d'autre part, ils ont changé les lieux d'achat pour certaines lignes du budget (c'est notamment le cas chez les femmes qui ont revu à la baisse la gamme de magasins retenue par les femmes dans les villes moyennes : Kiabi plutôt que Promod et Zara).

- L'équipement

Le poste Equipement **voit sa valeur monétaire (ainsi que son poids) doubler dans le milieu rural** par rapport aux villes moyennes. Ceci reflète le fait que les groupes ont **ajusté le contenu de ce poste aux besoins de leur logement et à leur mode de vie** : ils ont ajouté des meubles dans la cuisine tout le nécessaire pour meubler une chambre d'amis, un congélateur et un ensemble d'équipements nécessaires pour le jardinage et l'entretien de l'espace extérieur. Pour une partie de l'électroménager, les ménages ruraux ont changé de gamme, optant pour des bien de meilleur qualité (mais avec une durée de vie plus importante). Au final, il n'est donc pas étonnant de constater que le budget Equipement est passé de 106 euros dans les villes moyennes à 203 euros dans le milieu rural.

- L'hygiène

Les écarts pour le budget Hygiène ne sont pas les mêmes selon le sexe : pour les femmes, la valeur monétaire des besoins est presque la même, tandis que pour les hommes, on observe un écart de 11 euros entre le milieu rural (36 euros) et les villes moyennes (25 euros). C'est écart est essentiellement

imputable au fait que les groupes ruraux **ont ajusté la fréquence des visites chez le coiffeur** : une fois par mois dans le milieu rural au lieu d'une fois tous les deux mois dans les villes moyennes. Nous ne pouvons toutefois pas savoir s'il s'agit d'une particularité du milieu rural ou d'une évolution de la norme sociale.

- La vie sociale

En ce qui concerne la vie sociale, les groupes ruraux ont ajusté le panier de biens et services en lien avec les modes de vie particuliers du milieu rural : ils ont revu à la baisse le budget de l'activité sportive et de loisirs (considérant que ces activités sont moins chères dans les zones rurales) et corrigé une incohérence mineure dans le budget dédié aux cadeaux qui avait été estimé dans les villes moyennes.

Tout comme le montant, le poids du budget Vie sociale est plus faible dans le milieu rural par rapport aux villes moyennes a légèrement diminué, passant de 16% à 13%.

- La santé et la banque

Enfin, les montants des postes Santé et Banque, ainsi que les poids respectifs de ces deux postes, sont équivalents entre le milieu rural et les villes moyennes.

Les actifs en couple

- Le logement

Pour les actifs en couple, les différents groupes ont fait des hypothèses différentes en matière de statut d'occupation, si bien que le poste Logement n'est pas comparable entre le milieu rural et les villes moyennes. Dans le milieu rural, le Logement est valorisé à hauteur de 841 euros, alors que dans les villes moyennes, ce montant peut-être de 511 euros ou 659 euros selon le secteur locatif. Le poids du Logement n'est par conséquent pas le même : **il représente un tiers du BDR dans le milieu rural et entre 26% et 31% dans les villes moyennes.**

Les groupes ont opté pour l'accession à la propriété, ils ont choisi un statut d'occupation qui leur permet de non seulement avoir un toit et un niveau de confort qu'ils jugent nécessaire, **mais aussi de constituer un patrimoine.** Cet aspect est inaccessible aux locataires, ce qui est le cas des couples d'actifs dans les villes moyennes.

- Le transport

La valeur monétaire du poste augmente également : de 327 euros mensuels dans les villes moyennes à 479 euros dans le milieu rural (soit une augmentation de 46%). **Cette augmentation s'explique avant tout par le fait que les couples d'actifs ont besoins de disposer de deux voitures, alors que dans les villes moyennes, ils n'en ont qu'une.** Ce choix a un impact en termes de coût puisque les ménages font face à de nombreuses nouvelles dépenses : l'acquisition du deuxième véhicule, l'assurance, le carburant, l'entretien et le contrôle technique. Même si d'autres lignes du budget sont supprimées dans le milieu rural (abonnement aux transports en commun et stationnement par exemple), cela ne suffit pas pour compenser le surcoût lié à la deuxième voiture.

Par ailleurs, on remarque que le poids du poste Transport est considérablement plus élevé dans le BDR du milieu rural par rapport aux villes moyennes.

FIGURE 18 – BUDGETS DE REFERENCE DETAILLES EN ZONE RURALE ET DANS LES VILLES MOYENNES POUR LES COUPLES D'ACTIFS

	Actif en couple			
	Rural		Ville moyenne	
	Montant	Part [§]	Montant	Part [§]
Logement				
- si propriétaire *	841	33%		
- si locataire du parc social			511	26%
- si locataire du parc privé			659	31%
Transport	479	28%	327	23%
Alimentation	453	26%	439	30%
Habillement	164	9%	168	12%
Equipement	225	13%	117	8%
Hygiène	76	4%	54	4%
Vie sociale	203	12%	207	14%
Banque	15	1%	15	1%
Garde d'enfants				
Santé	124	7%	124	9%
Budget total hors logement	1738	100%	1451	100%
Budget total				
- si propriétaire *	2579	100%		
- si locataire du parc social			1962	100%
- si locataire du parc privé			2110	100%

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

[§]La part du poste Logement correspond à la part dans le Budget total, les parts de tous les autres postes correspondent aux parts dans le Budget hors logement

* Pour les actifs, par « propriétaire » il faut entendre propriétaire accédant, c'est-à-dire en cours de remboursement de crédit immobilier

L'alimentation

La valeur monétaire du poste Alimentation dans le milieu rural est plus élevée que dans les villes moyennes : 453 euros contre 439 euros respectivement, soit une augmentation de 3% par rapport aux villes moyennes. **Les couples d'actifs ont changé leur lieu d'achat optant pour les supermarchés plutôt que des hypermarchés, ce qui a un impact sur les prix.**

En revanche, le poids du poste Alimentation est plus faible dans le milieu rural que dans les villes moyennes, cela s'explique par le fait que le montant du BDR hors logement est considérablement plus élevé dans le milieu rural.

L'habillement

En matière d'Habillement, la différence entre le milieu rural et les villes moyennes est très légère : 4 euros. Cela s'explique par le fait que les couples d'actifs, dans le milieu rural, ont ajouté des vêtements (notamment des vêtements chauds et techniques), **mais ils ont aussi revu à la baisse la gamme d'enseignes de l'habillement.** Ces deux choix opérant dans des sens inverses, les ajustements se

compensent pour aboutir à un écart relativement faible. Quant au poids du poste dans le BDR hors logement, il est considérablement plus élevé dans les villes moyennes que dans le milieu rural, ce qui s'explique par le fait que le BDR hors logement est plus élevé dans le milieu rural.

- L'équipement

Pour l'Équipement, les ajustements qu'ont opérés les groupes pour les couples d'actifs sont essentiellement en lien avec l'habitat et les modes de vie (comme pour les actifs seuls notamment). Les éléments de mobilier et d'électroménager, ainsi que le matériel de jardinage et de bricolage expliquent une partie de l'écart que l'on peut observer entre le milieu rural et les villes moyennes. Une autre partie est potentiellement liée à l'évolution des normes sociétales : les groupes consultés pour l'établissement des BDR dans le milieu rural ont opté pour deux smartphones pour un couple, alors que les groupes des villes moyennes avaient choisi deux téléphones classiques en 2013.

- L'hygiène

Le poste Hygiène a également augmenté (pour passer de 54 euros dans les villes moyennes à 76 euros dans le milieu rural). D'une part, les lieux d'achat dans le milieu rural ont été modifiés (les hypermarchés sont remplacés par les supermarchés, où les prix sont plus élevés), et d'autre part, les groupes de ménages ruraux ont revu les lignes de budgets correspondantes aux soins. Ainsi, ils ont ajouté des soins esthétiques pour les femmes et augmenté la fréquence des visites chez le coiffeur pour les hommes et pour les femmes. Comme dans le cas de l'équipement numérique, il est difficile de déterminer s'il s'agit d'une particularité du mode de vie rural ou d'une évolution de la norme sociétale entre l'étude de 2013 et celle de 2017.

Par ailleurs, notons que le poids du budget Hygiène est le même pour les couples d'actifs qui habitent dans le milieu rural et ceux qui habitent dans les villes moyennes.

- La vie sociale

Les couples d'actifs du milieu rural ont exprimé des besoins en matière de Vie sociale dont la valeur monétaire est très proche de celle dans les villes moyennes. Le léger écart s'explique par le fait que, comme dans le cas des actifs seuls, **les groupes ont revu à la baisse le coût de l'activité de loisirs (sportive ou artistique) considérant que l'offre dans le milieu rural était plus abordable que dans les villes moyennes.** Quant au poids du poste Vie sociale dans le BDR hors logement, il est plus élevé pour les couples d'actifs qui résident dans les villes moyennes que pour ceux qui habitent dans le milieu rural.

- La santé et la banque

Enfin, les frais de Banque et le coût du poste Santé ont la même valeur monétaire dans le milieu rural et dans les villes moyennes. Le poids de ces postes est néanmoins plus élevé pour les couples qui habitent dans les villes moyennes, ce qui est dû au fait que l'ensemble de leur BDR hors logement est plus faible.

Dans l'ensemble, on peut remarquer que ce sont les postes Transport et Équipement qui tirent vers le haut le BDR hors logement dans le milieu rural par rapport aux villes moyennes, car les autres postes présentent des écarts modérés.

Les actifs avec enfants

Comme pour les couples d'actifs sans enfants, les groupes n'ont envisagé pour les couples avec enfants qu'un statut d'occupation : celui d'accédant à la propriété. Cela rend, encore une fois, la valeur du poste Logement difficilement comparable avec les villes moyennes.

Néanmoins, plusieurs points méritent d'être relevés. Tout d'abord, rappelons que pour les couples sans enfants, nous avons considéré qu'il n'était pas surprenant que l'accession à la propriété coûte plus cher que la location puisqu'elle comporte un aspect patrimonial ; elle permet d'accumuler du patrimoine et donc, d'une certaine façon, d'épargner. **On note que, pour les couples avec enfants, ce constat n'est plus valable : accéder à la propriété dans le milieu rural revient aux ménages nettement moins cher que d'être locataire dans le parc privé (889 euros et 958 euros respectivement).** Pourtant, rappelons que, dans le milieu rural, les ménages ont opté pour une maison, avec un terrain de 1000m², alors que les citadins ont retenu l'appartement. Ce résultat reflète implicitement les différences en matière de pression foncière qui existent entre le milieu urbain et les zones rurale. **Cette pression rend l'habitat plus coûteux dans le milieu urbain, ce qui implique que la location en ville coûte plus cher que l'accession à la propriété dans le milieu rural.**

Cela se répercute par ailleurs sur le budget total : dans le milieu rural, le logement représente 24% du BDR, tandis que dans les villes moyennes, ce chiffre atteint les 28% (pour la location dans le secteur privé). Ce phénomène est légèrement contrebalancé par l'offre publique, puisque pour les ménages locataires du secteur social, le poids du logement est légèrement plus faible : 22%.

FIGURE 19 – BUDGETS DE REFERENCE DETAILLES EN ZONE RURALE ET DANS LES VILLES MOYENNES POUR LES MENAGES AVEC ENFANTS

	Couple avec enfants [†]				Famille monoparentale [‡]			
	Rural		Ville moyenne		Rural		Ville moyenne	
	Montant	Part [§]	Montant	Part [§]	Montant	Part [§]	Montant	Part [§]
Logement								
- si propriétaire*	889	24%			769	24%		
- si locataire du parc social			727	22%	606	17%	690	26%
- si locataire du parc privé			958	28%			902	32%
Transport	757	27%	394	16%	473	19%	335	17%
Alimentation	563	20%	602	24%	374	15%	384	20%
Habillement	311	11%	317	13%	198	8%	202	10%
Equipement	284	10%	212	8%	224	9%	175	9%
Hygiène	158	6%	172	7%	95	4%	83	4%
Vie sociale	351	12%	475	19%	211	9%	297	15%
Banque	16	1%	16	1%	8	0%	8	0%
Garde d'enfants, cantine, internat	159	6%	99	4%	702	29%	289	15%
Santé	231	8%	231	9%	156	6%	156	8%
Budget total hors logement	2829	100%	2517	100%	2439	100%	1928	100%
Budget total								
- si propriétaire*	3718	100%			3208	100%		
- si locataire du parc social			3244	100%	3654	100%	2618	100%
- si locataire du parc privé			3475	100%			2830	100%

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

* Pour les actifs, par « propriétaire » il faut entendre propriétaire accédant, c'est-à-dire en cours de remboursement de crédit immobilier

§ La part du poste Logement correspond à la part dans le Budget total, les parts de tous les autres postes correspondent aux parts dans le Budget hors logement

† Rappel : le cas-type d'un couple avec enfants correspond à celui d'un couple avec un garçon de 14 ans et une fille de 18 ans

‡ Rappel : le cas-type d'une famille monoparentale est celui d'une femme avec un enfant de 2 ans et un enfant de 10 ans

- Le transport

La valeur monétaire des besoins en Transport dans le milieu rural est presque deux fois plus élevée que dans le milieu rural. Là encore, cela s'explique en grande partie par les particularités du mode de vie rural où le mode de transport dominant est le véhicule personnel. Les couples d'actifs ont par ailleurs ajouté une deuxième voiture dans le milieu rural, ce qui a nécessairement un coût (cf supra). A cela s'ajoute le fait que les ménages ruraux ont exprimé le besoin d'intégrer, pour les enfants adolescents, des modes de transport individuels : un scooter à partir de 14 ans (ce qui implique l'achat du scooter, l'assurance et le carburant ainsi que le casque), et le permis de conduire en conduite accompagnée pour les jeunes de 16 ans et plus.

Le poste Transport représente finalement une part plus importante du BDR hors logement dans le milieu rural (27%) que dans les villes moyennes (16%), et ce malgré le fait que le BDR total hors logement soit nettement plus faible dans les villes moyennes par rapport au milieu rural.

- L'alimentation

Les ménages ruraux n'ont pas apporté d'ajustement importants sur le contenu du panier alimentaire des couples avec enfants. En revanche, ils ont modifié les lieux d'achat, optant pour une part non négligeable achetée dans les magasins de Hard Discount, ce qui génère l'écart que l'on peut observer entre le budget Alimentation des villes moyennes et le milieu rural. Quant au poids de l'alimentation dans le BDR hors logement, il est par conséquent plus faible dans le milieu rural que dans les villes moyennes.

- L'habillement

Le poste Habillement a subi, comme pour tous les autres actifs, des ajustements de deux types : ajout de vêtements chauds et techniques pour faire face aux aléas météorologiques et pour pouvoir passer du temps à l'extérieur, et des changements de lieux d'achat. Ces ajustements ont finalement abouti à un écart modéré : dans les villes moyennes, les couples avec enfants auraient besoin de 6 euros de plus par mois par rapport aux ménages qui habitent dans les zones rurales. En termes de poids dans le BDR total hors logement, l'habillement représente une part plus importante dans les villes moyennes que dans le milieu rural.

- L'équipement

Les ménages ruraux ont considérablement revu le contenu du poste Equipement pour les couples avec enfants (de même que pour les autres configurations familiales), afin de l'adapter à la fois au logement, à leur mode de vie et aux besoins actuels. Ainsi, comme pour les autres ménages composés d'actifs, ils ont ajouté un certain nombre d'éléments du mobilier, de l'électroménager et un équipement pour le jardinage et le bricolage. Ils ont également ajouté des éléments d'équipement numérique, dont certains doivent permettre de compenser l'éloignement par rapport aux services, comme par exemple une imprimante. Ils ont également ajouté des smartphones pour tous les adultes et les enfants du ménage. *Concernant ce dernier ajustement, il est, là encore, difficile d'en identifier la nature : il peut s'agir d'un besoin spécifique au milieu rural (rappelons que les groupes ont argumenté le besoin de smartphone, entre autres, par le fait d'avoir besoin de se repérer sur les routes, d'être en mesure de trouver le numéro de téléphone d'une dépanneuse en cas de besoin etc.), ou alors d'une évolution sociétale qui ne touche pas que les ménages ruraux*, mais aussi les ménages des villes moyennes (les groupes ont également parlé du fait qu'il y ait de plus en plus de smartphones proposés à la vente et que pour les enfants, pour être socialement intégrés, il est important d'en avoir un).

Ainsi, on peut supposer qu'une partie de l'écart entre la valeur monétaire du poste Equipement dans le milieu rural et dans les villes moyennes est imputable à l'évolution de la norme sociale. Toutefois, cette part ne peut être majoritaire.

A noter qu'en termes de poids dans le BDR hors logement, l'équipement est plus important dans le milieu rural que dans les villes moyennes.

- L'hygiène

Le poste Hygiène présente également des écarts entre le milieu rural et les villes moyennes : dans les villes moyennes que l'estimation des besoins est plus importante. Le panier de biens n'a pas connu d'ajustement importants en termes de contenu de la part des ménages ruraux, en revanche, ils ont modifié les lieux d'achat pour de nombreux produits, optant souvent, comme pour l'alimentation, pour les magasins de Hard Discount. Dans ces magasins, les prix sont plus faibles, ce qui implique qu'à panier équivalent, la valeur du poste est réduite. En ce qui concerne le poids du poste dans le BDR hors logement, tout comme la valeur, il est plus important dans les villes moyennes que dans le milieu rural.

- La vie sociale

Le panier de biens et services liés à la Vie sociale a connu des ajustements significatifs opérés par les groupes ruraux ce qui a eu pour effet de réduire l'estimation monétaire des besoins dans le milieu rural par rapport aux villes moyennes. Ce budget est passé de 475 euros dans les villes moyennes à 351 euros dans le milieu rural, soit **une baisse de 26%, essentiellement imputable à la baisse de la durée des vacances en gîte et au renoncement au baby-sitting.**

- Les besoins liés aux enfants

Les ménages ruraux ont notamment renoncé au baby-sitting considérant que les enfants du cas-type qui leur avait été décrit (un enfant entre 11 et 14 ans et un enfant entre 15 et 18 ans) sont suffisamment autonomes pour ne pas avoir besoin d'être gardés par un adulte. Ainsi, le poste s'est vu déduire les frais de baby-sitting.

En revanche, pour des questions liées à l'accessibilité des établissements scolaires, les groupes de ménages ruraux ont considéré qu'il est nécessaire **d'envisager l'internat** pour la scolarité du plus grand des enfants (pour ce lycéen, les frais d'internat plus élevés se substituent aux frais de cantine).

Enfin, en raison du coût de l'internat, les frais directs liés à la scolarité des enfants (restauration scolaire, internat) du couple d'actifs sont plus importants pour les ménages qui habitent dans le milieu rural que pour les citadins : **l'écart s'élève à 60 euros, soit 60% de plus que dans les villes moyennes (159 euros contre 99 euros).** Ces frais représentent également une part plus importante du BDR hors logement pour les ménages ruraux que pour les couples avec enfants qui habitent dans les villes moyennes.

- La santé et la banque

Enfin, les frais de Banque et ceux liés à la Santé sont équivalents pour les ménages ruraux et les ménages des villes moyennes, comme c'est le cas pour les autres configurations familiales. Quant à leur poids dans le BDR hors logement, il est sensiblement le même selon le territoire considéré.

Globalement, on remarque que le BDR hors logement est plus élevé dans le milieu rural que dans les villes moyennes pour les couples avec deux enfants. L'écart est essentiellement tiré par les frais de Transport et, dans une moindre mesure, par l'Equipement.

Les familles monoparentales

- Le logement

Pour les familles monoparentales, les groupes de citoyens experts dans le milieu rural ont envisagé deux statuts d'occupation possibles : accession à la propriété et location dans le parc social. Seule la deuxième hypothèse est directement comparable avec le cas des familles monoparentales dans les villes moyennes.

On constate ainsi que **le poste Logement est moins onéreux dans le milieu rural que dans les villes moyennes dans l'hypothèse de la location sociale** : 606 euros dans le rural contre 690 euros dans les villes moyennes, soit une baisse de plus de 12% dans le rural. Le poids du Logement dans le BDR total n'est également pas le même : il représente 17% dans le rural et 26% dans les villes moyennes.

Pour les autres hypothèses envisagées pour le logement dans le milieu rural et les villes moyennes, il est impossible de faire des comparaisons puisqu'elles correspondent à des réalités différentes. Néanmoins, comme pour les couples avec enfants, on peut remarquer que **l'accession à la propriété dans le milieu rural coûte moins cher que la location dans le parc privé dans les villes moyennes**, et ce

malgré le fait qu'elle intègre la dimension patrimoniale dont nous avons discuté plus haut. Ainsi, le véritable clivage en matière de pression foncière que l'on peut observer, se confirme dans l'étude des budgets de références des familles avec enfants.

- Le transport

Comme dans le cas des couples avec enfants, on constate que, pour les familles monoparentales, la relative accessibilité du logement est contrebalancée par les dépenses liées au Transport. Dans le milieu rural, les familles monoparentales ont des besoins dont la valeur monétaire est supérieure de 41% à celle dans les villes moyennes. Cette augmentation est essentiellement imputable à la montée en gamme du véhicule de l'adulte du ménage, décidée par les groupes ruraux.

Par ailleurs, on remarque que le poids du Transport dans le BDR hors logement est supérieur pour les familles monoparentales qui vivent dans le milieu rural par rapport à celles qui résident dans des villes moyennes.

- L'alimentation

Le poste Alimentation n'a pas connu d'ajustements majeurs pour les familles monoparentales du milieu rural, ce qui explique que l'écart entre les villes moyennes et le milieu rural est relativement faible : 10 euros en moins dans le rural, soit -2,6%. La baisse constatée dans le milieu rural est essentiellement imputable au changement des lieux d'achat opéré par les groupes : dans les villes moyennes, les familles monoparentales sont supposées s'approvisionner dans les hypermarchés, tandis que dans le milieu rural, ils le font, pour une part dans les magasins de Hard Discount, et pour le reste dans les supermarchés.

Par ailleurs, comme le BDR hors logement est plus faible dans les villes moyennes, le poids du poste Alimentation y est plus élevé.

- L'habillement

Comme pour les couples avec enfants, le poste Habillement n'a pas connu d'ajustements majeurs non plus : quelques vêtements ont été ajoutés et, pour certains articles, les lieux d'achat ont été modifiés. Ainsi, on constate que le budget nécessaire pour l'habillement dans le milieu rural est inférieur de 4 euros (soit -2%) par rapport aux villes moyennes. En termes de poids dans le BDR hors logement, comme c'est le cas pour l'alimentation, l'habillement pèse plus sur le BDR dans les villes moyennes mais c'est essentiellement dû au fait que le BDR y est plus faible.

- L'équipement

En matière d'Equipement, comme toutes les autres configurations familiales, les familles monoparentales ont vu leur panier intégrer des éléments supplémentaires nécessaires pour équiper leur logement, pour communiquer et pour entretenir et profiter de l'espace extérieur dont ils peuvent bénéficier. Ainsi, dans le milieu rural, le budget du poste Equipement est supérieur de 28% par rapport aux villes moyennes. Toutefois, le poids de ce poste est identique sur les deux territoires.

- L'hygiène

Le poste Hygiène représente également la même part du BDR dans le milieu rural et dans les villes moyennes. En revanche, son montant est supérieur de 12 euros (soit 14%) dans le milieu rural par rapport aux villes moyennes, ce qui est essentiellement dû au fait que les groupes de ménages ruraux ont ajusté à la hausse la fréquence des visites chez le coiffeur pour l'enfant âgé entre 3 et 10 ans. Dans ce cas de figure, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer qu'il s'agit d'une particularité des besoins

dans le milieu rural car il peut s'agir d'une évolution de la norme sociétale. Ainsi, pour ce poste, la différence entre le milieu rural et les villes moyennes est à analyser avec précaution.

La vie sociale

La valeur monétaire des besoins liés à la Vie sociale pour les familles monoparentales dans le milieu rural est inférieure de 86 euros, soit 29% par rapport aux villes moyennes. L'écart est essentiellement dû au fait que les ménages ruraux **ont réduit la durée des vacances passées à l'extérieur** (pour privilégier les activités à la maison et dans la zone où ils résident), et revu à la baisse le budget dédié aux cadeaux en cas d'invitation.

Les besoins liés aux enfants

Le poste Garde d'enfants et cantine est celui dont la valeur a le plus augmenté dans le milieu rural : par rapport aux villes moyennes, il a augmenté de 143% (413 euros en plus). Cette augmentation reflète les choix des groupes ruraux en matière de mode d'accueil, choix en adéquation avec l'offre de service disponible : les places en crèche étant très limitées, les ménages ruraux ont besoin de recourir aux services d'une assistante maternelle pour la garde de l'enfant en bas âge. C'est également en raison de l'absence dans ces bassins de vie ruraux de dispositifs périscolaires tant pour l'école que les mercredis après-midi et une partie des vacances scolaires (et notamment des dispositifs à l'amplitude horaire large) que les ménages ruraux ont opté pour la garde de l'enfant allant à l'école pour la même assistante maternelle que pour le plus jeune enfant. La différence de coût qui en résulte explique en grande partie la forte différence des budgets entre les familles monoparentales en milieu rural et en villes moyennes. Pour cette raison, il est important d'examiner plus précisément les différences concernant ce poste.

Dans les villes moyennes, ce poste s'élève à 289 euros pour cette famille monoparentale : les frais de crèche (nets du crédit d'impôt) pour la garde de l'enfant d'âge préscolaire sont de 123 euros en moyenne par mois, et les frais de cantine et de périscolaire pour l'enfant à l'école primaire sont de 146 euros.

En milieu rural, **ce poste est de 702 euros en raison du recours à l'assistante maternelle tant pour l'enfant d'âge préscolaire (242 euros) que l'enfant d'âge plus élevé pour la garde en dehors de l'école primaire (460 euros au total, frais de cantine scolaire incluse).**

La rémunération de l'assistante maternelle pour l'enfant le plus jeune est de 111 euros par mois après prise en compte des aides sociales et fiscale affectées à cette dépense, à laquelle s'ajoute 131 euros d'indemnités d'entretien et de repas pour un total de 242 euros par mois (123 euros de frais de crèche dans les villes moyennes). **La rémunération de l'assistante maternelle pour l'enfant plus âgé fréquentant l'école primaire est plus élevée**, bien que l'enfant soit gardé moins souvent que son plus petit frère ou sa plus petite sœur (avant et après l'école, les mercredi après-midi et une partie des vacances scolaires) **car la famille ne bénéficie pas des aides sociales et fiscales accordées pour les plus jeunes enfants de moins de 3 ans** : la rémunération nette versée à l'assistante maternelle est 347 euros par mois, à laquelle s'ajoutent 78 euros d'indemnités d'entretien et de repas, ainsi que 35 euros de cantine scolaire. Le total est de 460 euros, alors qu'il n'était que de 146 euros dans les villes moyennes.

Le poids des frais de garde et de cantine n'est pas le même selon les territoires : il est de 29% dans le milieu rural (soit le poste le plus lourd dans les zones rurales) et de 15% dans les villes moyennes.

- La santé et la banque

Enfin, comme pour les autres configurations familiales, les besoins liés aux services bancaires et à la santé sont identiques dans le milieu rural et dans les villes moyennes, ce qui implique que les estimations de ces deux postes sont les mêmes. Leurs poids sont en revanche légèrement plus faibles dans le milieu rural que dans les villes moyennes.

Dans l'ensemble, par rapport aux villes moyennes, le budget de référence hors logement est nettement plus élevé dans le milieu rural. Cet écart, supérieur à 500 euros, s'explique en grande partie par les frais de garde et, dans une moindre mesure, par les dépenses nécessaires pour le transport et l'équipement. A noter que dans le milieu rural, certains postes ont des estimations plus faibles que dans les villes moyennes (comme le logement et l'alimentation par exemple), mais cela ne suffit pas pour compenser les frais supplémentaires liés à la garde d'enfants et les transports, c'est-à-dire, deux domaines où l'offre de service public est déterminante. Se pose ainsi la question de ce que serait le niveau de BDR pour les familles monoparentales dans le milieu rural si l'offre de service public y était plus importante.

Les retraités

- Le logement

Pour les retraités seuls, les groupes ont fait des hypothèses qui rendent la comparaison possible : la propriété (sans charge de remboursement) a été envisagée dans les villes moyennes et dans le milieu rural. Ainsi, **pour les retraités qui sont propriétaires de leur maison, on constate que la dépense nécessaire pour avoir un logement et l'entretenir est plus élevée dans le milieu rural que dans les villes moyennes** (+94 euros, soit +57% par rapport aux villes moyennes). Cela s'explique en grande partie par **la dépense d'énergie**, nécessaire pour chauffer le logement tel qu'il est envisagé par les groupes pour les retraités seuls dans le milieu rural. S'agissant d'une maison individuelle, le besoin d'énergie est plus important, la maison des retraités seuls dans le rural est par ailleurs plus grande que l'appartement des retraités seuls dans les villes moyennes.

Par conséquent, le poids du logement dans l'hypothèse de propriété est plus élevé dans le milieu rural que dans les villes moyennes. En revanche, si l'on compare le cas des retraités seuls dans le rural à l'ensemble des hypothèses envisagées pour cette configuration familiale dans les villes moyennes, on constate que la dépense de logement pèse plus lourd dans le budget des retraités seuls s'ils sont locataires (particulièrement dans le secteur privé) dans les villes moyennes que s'ils sont propriétaires dans le milieu rural.

- Le transport

Les besoins en matière de Transport sont moins coûteux que dans les villes moyennes (-6 euros soit -2%) malgré des ajustements liés à la spécificité du mode vie rural. Les ménages ruraux ont renoncé à l'abonnement aux transports en commun, n'ont pas besoin de payer un abonnement pour le stationnement et paient des primes d'assurance moins élevées que dans les villes. Ainsi, les lignes de dépenses qui ont été supprimées par les groupes ont compensé le surcoût lié à la montée en gamme du véhicule et à la dépense de carburant plus élevée dans le milieu rural.

Quant au poids du poste dans le BDR hors logement, il est légèrement inférieur dans le milieu rural par rapport aux villes moyennes, mais cela peut s'expliquer, entre autres, par le fait que le montant du BDR hors logement y est plus élevé.

FIGURE 20 – BUDGETS DE REFERENCE DETAILLES EN ZONE RURALE ET DANS LES VILLES MOYENNES POUR LES RETRAITES SEULS

	Retraité seul							
	Homme				Femme			
	Rural		Ville moyenne		Rural		Ville moyenne	
	Montant	Part [§]	Montant	Part [§]	Montant	Part [§]	Montant	Part [§]
Logement								
- si propriétaire	259	19%	165	14%	259	19%	165	15%
- si locataire du parc social			584	37%			584	38%
- si locataire du parc privé			831	46%			831	46%
Transport	265	25%	271	27%	265	25%	271	28%
Alimentation	253	24%	254	26%	201	19%	210	22%
Habillement	47	4%	48	5%	71	7%	63	7%
Equipement	209	19%	109	11%	209	20%	109	11%
Hygiène	37	3%	32	3%	61	6%	42	4%
Vie sociale	141	13%	151	15%	141	13%	151	16%
Banque	8	1%	8	1%	8	1%	8	1%
Garde d'enfants								
Santé	115	11%	115	12%	115	11%	115	12%
Budget total hors logement	1075	100%	986	100%	1071	100%	968	100%
Budget total								
- si propriétaire	1334	100%	1151	100%	1330	100%	1133	100%
- si locataire du parc social			1570	100%			1552	100%
- si locataire du parc privé			1817	100%			1799	100%

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

§La part du poste Logement correspond à la part dans le Budget total, les parts de tous les autres postes correspondent aux parts dans le Budget hors logement

- L'alimentation

Le poste alimentation n'a pas subi d'ajustements majeurs de la part des groupes ruraux, ce qui implique que son montant ne varie presque pas entre les zones rurales et les villes moyennes. Quant au poids de l'alimentation dans le BDR hors logement, il est supérieur dans les villes moyennes par rapport au milieu rural, ce qui est dû en partie au fait que l'ensemble du BDR hors logement y est inférieur.

- L'habillement

Pour le poste habillement, les écarts en termes de montant, notamment pour les femmes ne sont pas dus aux choix des groupes et donc au mode de vie rural. Certes, les groupes ont décidé d'intégrer quelques articles (une cape de pluie, des bottes en caoutchouc etc.) qui ont eu un léger impact sur le budget, mais l'essentiel de l'écart procède de la correction d'incohérences perçues dans les arbitrages réalisés en villes moyennes. A titre d'exemple, pour les retraités, les besoins pour un individu exprimés par les groupes en villes moyennes en 2013 n'étaient pas les mêmes pour une personne seule et pour les personnes en couple (certains articles n'apparaissent pas dans les deux paniers, d'autres n'avaient pas la même durée de vie, d'autres encore ne provenaient pas des mêmes types d'enseigne). Au final, les groupes du milieu rural ont décidé d'aligner les paniers pour chaque individu,

indépendamment du fait qu'il soit seul ou en couple. Cela a généré de légers écarts, notamment pour les femmes.

L'équipement

Pour l'équipement des retraités seuls, tout comme pour les autres configurations familiales, le contenu du poste a été considérablement revu, pour ajouter les éléments nécessaires pour meubler le logement, pour communiquer et pour entretenir et utiliser l'espace extérieur. Ces ajustements ont généré un écart : la valeur des besoins en équipement pour les retraités seuls dans le milieu rural est supérieure de 92% à celle dans les villes moyennes. Par conséquent, le poids du poste dans le BDR hors logement est supérieur pour les ménages ruraux.

L'hygiène

En ce qui concerne le poste hygiène, on relève un écart modéré (5 euros) entre les villes moyennes et les zones rurales pour les hommes, et un écart plus conséquent pour les femmes (19 euros). Toutefois, comme pour l'habillement, l'écart observé n'est pas dû à des ajustements opérés par les groupes pour adapter le budget au milieu rural, **mais plutôt à des corrections des incohérences perçues dans les BDR des villes moyennes établis en 2013.**

La vie sociale

Le budget Vie sociale est légèrement plus faible dans le milieu rural par rapport aux villes moyennes : -7%. Cet écart s'explique notamment par le fait que les ménages ruraux ont revu à la baisse le budget forfaitaire dédié aux sorties (qui est passé de 60 à 40 euros par mois), en raison notamment de l'éloignement qui rend les sorties plus compliquées à organiser. Les ménages ruraux ont également revu à la baisse le budget dédié aux cadeaux en cas d'invitation. Par ailleurs, les ménages ruraux ont ajouté, pour les retraités seuls, un abonnement à la presse locale, ce qui a compensé une partie des ajustements à la baisse.

Comme son montant, le poids du poste Vie sociale est légèrement plus faible dans le milieu rural que dans les villes moyennes.

- La santé et la banque

Enfin, en ce qui concerne la santé et la banque, comme pour toutes les autres configurations familiales, les groupes de ménages ruraux ont exprimé des besoins identiques à ceux des retraités en villes moyennes, ce qui implique que les valeurs monétaires associées à ces postes sont les mêmes pour les deux types de territoire. Quant aux poids, ils sont légèrement plus faibles dans le milieu rural, puisque le montant du BDR hors logement y est plus élevé.

Globalement le poste Equipement qui tire l'écart entre le BDR hors logement dans le milieu rural et celui dans les villes moyennes pour les retraités seuls.

Les retraités en couple

- Le logement

Pour les couples de retraités, pour le logement notamment, dans l'hypothèse de propriété, **le budget nécessaire pour avoir un logement et l'entretenir est plus élevé dans le milieu rural (+40% par rapport aux villes moyennes).** En revanche, le budget logement des couples de retraités dans le milieu rural

reste inférieur à celui dans les villes moyennes si le couple loue son logement. A noter que, pour les couples de retraités, le logement représente 14% du budget de référence, tandis que, selon le statut d'occupation, il peut représenter jusqu'à 36% dans les villes moyennes.

Le transport

Pour se déplacer, les couples de retraités dépensent 26% de plus dans le milieu rural que dans les villes moyennes. **En l'absence de transports publics, les ménages ruraux expriment le besoin d'avoir une deuxième voiture dont le coût** (achat, entretien, contrôle technique et carburant) vient augmenter le budget dédié au Transport (même si les ménages ruraux ne paient pas d'abonnement aux transports publics ni le stationnement comme c'est le cas des ménages dans les villes moyennes).

Le poids du poste Transports est, quant à lui, plus élevé également dans le milieu rural que dans les villes moyennes.

FIGURE 21 – BUDGETS DE REFERENCE DETAILLES EN ZONE RURALE ET DANS LES VILLES MOYENNES POUR LES COUPLES DE RETRAITES

	Couple de retraités			
	Rural		Ville moyenne	
Logement				
- si propriétaire	292	14%	208	12%
- si locataire du parc social			627	29%
- si locataire du parc privé			877	36%
Transport	398	22%	315	20%
Alimentation	486	27%	478	31%
Habillement	117	6%	120	8%
Equipement	266	15%	120	8%
Hygiène	90	5%	97	6%
Vie sociale	210	12%	193	12%
Banque	15	1%	15	1%
Garde d'enfants				
Santé	229	13%	229	15%
Budget total hors logement	1811	100%	1567	100%
Budget total				
- si propriétaire	2104	100%	1775	100%
- si locataire du parc social			2194	100%
- si locataire du parc privé			2444	100%

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

- L'alimentation

Les ménages ruraux n'ont pas modifié le contenu du panier alimentaire. **En revanche, ils ont changé le lieu d'approvisionnement en remplaçant les hypermarchés, souvent situés assez loin et donc peu accessibles, par des supermarchés.** Or, le niveau des prix dans les supermarchés est légèrement au-dessus de celui dans les hypermarchés, ce qui implique qu'un même panier coûte plus cher pour les couples de retraités du milieu rural que pour les couples de retraités dans les villes moyennes : **+1,7%**,

ce qui correspond à l'écart de prix observé entre les supermarchés et les hypermarchés. Quant au poids du poste dans le BDR hors logement, il est plus élevé dans les villes moyennes que dans le milieu rural, ce qui s'explique par le fait que le montant du BDR y est plus faible.

- L'habillement

Les ménages ruraux n'ont pas opéré d'ajustements importants sur le poste Habillement : quelques articles nécessaires pour les activités extérieures ont été ajoutés et la gamme de magasin pour certains articles a été baissée (Decathlon plutôt qu'Etam, Kiabi plutôt que Devred). Ce dernier ajustement a eu pour effet de faire baisser le coût du poste dans le milieu rural : ainsi, **les couples de retraités ont des besoins en matière d'habillement dont la valeur monétaire est inférieure de 2,5% par rapport aux villes moyennes**. Quant au poids de ce poste dans le BDR hors logement, il est plus important dans les villes moyennes que dans le milieu rural.

- L'équipement

Le poste Equipement est, pour les couples de retraités comme pour les autres configurations familiales, plus conséquent en milieu rural que dans les villes moyennes. Par conséquent, sa valeur monétaire est également plus élevée : **+122% par rapport aux villes moyennes**. Ceci est essentiellement dû au mobilier que les groupes ont tenu à ajouter, à quelques éléments d'électroménager dont ils ont augmenté le niveau de gamme, mais aussi à des équipements nécessaires pour l'espace extérieur (comme les jeux et la piscine permettant d'accueillir les petits enfants).

Comme le montant du poste est considérablement plus élevé dans le milieu rural que dans les villes moyennes, son poids y est également plus important : 15% contre 8% dans les villes moyennes.

- L'hygiène

Le poste Hygiène « villes moyennes » a été validé par les groupes de ménages ruraux, à quelques amendements près. Par conséquent, la valeur monétaire des besoins de ce poste dans le milieu rural est proche à celle dans les villes moyennes. L'écart de 7% que nous pouvons observer est imputable aux corrections et quelques ajustements sur les fréquences d'achat de produits et des articles.

- La vie sociale

Les groupes de ménages ruraux ont en revanche ajusté les besoins des couples de retraités en matière de vie sociale : le budget forfaitaire dédié aux sorties est revu à la baisse (en lien avec la faible accessibilité des lieux de sorties, comme pour les retraités seuls), le budget dédié aux vacances augmenté et un abonnement à la presse locale est ajouté. **Ainsi, finalement, le coût monétaire des besoins liés à la vie sociale des couples de retraités est plus élevé de 9%** dans le milieu rural par rapport aux villes moyennes. Le poids de ce poste est en revanche les même sur les deux types de territoire.

- La santé et la banque

Enfin, dans la mesure où les besoins en matière de services bancaires et de santé sont les mêmes dans le milieu rural et dans les villes moyennes, leurs budgets respectifs ne varient pas en fonction du territoire. Leur poids est en revanche un peu plus élevé dans le BDR des villes moyennes puisque le montant du BDR hors logement y est plus faible.

Globalement, les postes Transport et Equipement creusent l'écart entre le BDR des couples de retraités dans les villes moyennes et dans le milieu rural.

CHAPITRE 5 : ANALYSE DES BUDGETS DE REFERENCE SOUS L'ANGLE DES DEPENSES CONTRAINTEES

INTRODUCTION

Sur les questions de pouvoir d'achat, de pauvreté et d'exclusion sociale, des préoccupations croissantes conduisent à chercher à distinguer, au sein du revenu disponible ou plutôt de son usage, d'un côté des dépenses « contraintes » ou des dépenses « pré-engagées », de l'autre côté, un « revenu arbitral » (entre plusieurs dépenses courantes) ou un « reste à vivre » ou « reste pour vivre » (pour couvrir certaines dépenses courantes) voire un « reste pour survivre ».

La part des dépenses pré-engagées dans le revenu des ménages du 1^{er} quintile de niveau de vie est devenu un des indicateurs retenus dans le tableau de bord visant à suivre l'objectif quantifié de réduction de la pauvreté, objectif défini obligatoirement tous les cinq ans par le gouvernement et qui doit faire l'objet d'un rapport annuel au Parlement (article L.115-4-1 du code de l'action sociale et des familles). Cet indicateur fait plus précisément partie des indicateurs retenus pour le premier des onze objectifs thématiques de lutte contre la pauvreté, celui visant à « lutter contre la pauvreté monétaire et les inégalités » (article R.115-5 et annexe 1-1 du code de l'action sociale et des familles)⁵².

De façon complémentaire au suivi de cet indicateur, la DREES s'intéresse également aux privations, à l'aisance financière (ou les difficultés financières) et au reste à vivre, par exemple à travers l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux de 2012⁵³, ou sur d'autres ménages modestes à travers son programme d'enquêtes⁵⁴.

Une partie des ménages a en effet des difficultés pour parvenir à boucler son budget et doit opérer des choix de consommation y compris parmi des biens ou services jugés importants ou incontournables. Cet arbitrage et ces choix des ménages ne s'effectuent pas à partir de l'ensemble du revenu disponible, mais seulement du revenu dit arbitral ou reste à vivre qui représente une partie du revenu disponible, ce revenu disponible déduction faite de certaines dépenses non arbitrales, contraintes ou pré-engagées. Les ménages pour lesquels ce reste à vivre est trop faible connaissent des privations : ils sont amenés à renoncer à des biens et services, y compris ceux pouvant être considérés comme essentiels ou nécessaires pour mener une vie décente ou pouvoir participer effectivement à la vie sociale.

⁵² Cet indicateur est défini à l'annexe 1-1 CASF (Récapitulatif des indicateurs du tableau de bord) comme la moyenne des parts des dépenses à caractère contractuel et difficilement renégociables à court terme dans le revenu total avant impôt des ménages les plus modestes (notamment paiement du loyer et des autres dépenses de logement, services de télécommunications, frais de cantines, services de télévision, assurances et services financiers, impôts et remboursements de crédits).

⁵³ Audrey Isel, « Les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : privations et difficultés financières », Études et Résultats, n°871, DREES ; Céline Arnold et Nadine Barthélémy, « Les allocataires du Minimum vieillesse : parcours et conditions de vie », Études et Résultats, n°863 DREES ; D'Isanto A., Rémila N., 2016, « Entre revenu disponible et dépenses pré-engagées : combien reste-t-il aux bénéficiaires de revenus minima garantis ? », Les dossiers de la DREES, n° 11, décembre. Voir aussi « Niveau de vie et revenu arbitral des bénéficiaires de revenus minima garantis », in DREES (2017), « Revenus, emploi, logement, conditions de vie et trajectoires des bénéficiaires de minima sociaux », Panoramas.

⁵⁴ Cf. les projets d'enquêtes et de travaux de la DREES sur le revenu arbitral et les dépenses contraintes des bénéficiaires de minima sociaux ou encore des ménages modestes non pauvres (« Programme d'études et d'enquêtes 2016 de la DREES », Document de travail, Série programmes, février 2016).

Pour cette raison, des liens peuvent être établis entre les notions de dépenses contraintes et de reste à vivre d'un côté, et une approche en termes de revenu minimum décent ou de revenu minimum pour pouvoir participer effectivement à la vie sociale telle que le permettent les budgets de références (BDR). Les ménages disposant d'un revenu au niveau du BDR sont justement ceux dont le reste à vivre ou revenu arbitral leur permet a priori de ne pas avoir à renoncé aux biens et services nécessaires pour mener une vie décente. Le BDR correspond donc à une situation dans laquelle le ménage ne devrait pas connaître de privations au regard de cet objectif.

L'objet de ce chapitre est d'analyser des BDR des différentes configurations de ménages étudiés au regard des notions de dépenses contraintes ou pré-engagées.

Dans un premier temps, nous retournons aux travaux français ayant développé et utilisé ces notions, non pas tant pour rendre compte des résultats obtenus, que pour en dégager les éléments propres à l'analyse empirique des BDR. Dans un deuxième temps, à partir de ce tour d'horizon, nous proposons une méthode d'analyse des BDR en retenant trois périmètres possibles pour les dépenses contraintes. Dans un troisième temps, nous présentons les résultats de l'analyse des BDR sous l'angle des dépenses contraintes en milieu rural et en comparaison avec les villes moyennes.

TOUR D'HORIZON DES NOTIONS DE DEPENSES CONTRAINTEES OU PRE-ENGAGEES

Dans le sens commun, de nombreuses personnes considèrent comme « contraintes » des dépenses qui sont soustraites de fait, au moins à court terme, aux arbitrages courants de consommation. Plusieurs termes ont été utilisés, celui de dépenses contraintes et celui de dépenses pré-engagées. Déduites du revenu disponible, ces dépenses permettent en conséquence d'obtenir la part de ce revenu disponible dont les ménages peuvent librement arbitrer pour les autres dépenses courantes. Ce reliquat peut prendre, selon les approches, les termes de revenu arbitral, reste à vivre ou pour vivre, etc. Les approches diffèrent en fait, en amont, de la définition et du champ retenu pour ces concepts, au niveau de la question ou de l'objectif principal qui est posé.

1. LES DEPENSES PRE-ENGAGEES DANS LES TRAVAUX DE L'INSEE

L'INSEE s'est surtout intéressé à la notion de dépenses contraintes dans un contexte de défiance vis-à-vis de l'indice des prix à la consommation (IPC) dans la période ayant suivi le passage du franc à l'euro. Divers acteurs exprimaient l'idée que l'inflation ressentie par les ménages étaient plus élevés que l'inflation telle que mesurée par l'IPC, et qu'un tel décalage pouvait s'expliquer par le fait que les prix des dépenses contraintes ou pré-engagées, notamment le logement ou l'énergie, celles auxquelles ces derniers ne peuvent échapper, avaient davantage augmenté que l'IPC, leur laissant un revenu arbitral pour les dépenses courantes, ou un « pouvoir d'achat du revenu disponible arbitral » bien moindre. Dans ce contexte, l'objectif principal de l'INSEE était avant tout **centré sur la mesure des évolutions de pouvoir d'achat** (du revenu arbitral) et non pas tant sur le niveau du revenu arbitral ou sur les contraintes financières des ménages.

L'INSEE a cherché à distinguer parmi les dépenses, celles pouvant être arbitrées par les ménages de celles ne pouvant plus l'être et a mobilisé la notion de dépenses pré-engagées. Cette notion a été discutée par l'INSEE dans son édition 2007 de *l'Economie Française* et bien balisée en 2008 à l'issue de

travaux du CNIS⁵⁵. Cette notion fournit une base de départ pour la réflexion à mener sur la notion de dépenses contraintes.

Cette notion vise à évaluer la façon dont les ménages peuvent appréhender leur aisance financière ou leur revenu ou pouvoir d'achat « arbitral » défini sur un champ plus étroit que leur revenu disponible, en considérant que les ménages ont en réalité peu de prise face à certaines de leurs dépenses de consommation et en se focalisant sur les marges de manœuvre qu'ils estiment leur rester pour effectuer librement des choix de consommation et d'épargne. Pour essayer de se rapprocher de cette notion de pouvoir d'achat plus restreinte et plus proche de cette perception commune, l'INSEE a donc proposé d'examiner le revenu « arbitral » (et ses évolutions) défini comme le revenu disponible une fois déduit un ensemble de dépenses de consommation « pré-engagées ». Ces dépenses sont celles qui sont réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme ou encore « **des dépenses sur lesquelles les ménages peuvent difficilement influencer à court terme** »⁵⁶. Cette approche a été introduite par l'INSEE en 2007 par une étude publiée dans l'édition 2007 de l'Économie française⁵⁷.

Sont ainsi considérées comme pré-engagées les dépenses **à caractère contractuel et/ou difficilement renégociables à court terme, réglées en début de mois avant tout arbitrage en matière de dépenses courantes.**

Le rapport de la Commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » (février 2008) a préconisé un contour relativement précis de ces dépenses pour les analyses de la consommation des ménages dans le cadre de la Comptabilité nationale. Ce contour est repris pour l'analyse des dépenses des ménages à partir d'enquêtes individuelles, moyennant quelques adaptations liées aux données. Ce contour pourrait sembler gravé dans le marbre mais certaines formulations parfois utilisées dans les publications de l'INSEE tendent à signaler que le périmètre de ces dépenses présente encore certaines incertitudes aux yeux mêmes des auteurs de l'INSEE⁵⁸ et que les choix méthodologiques retenus

⁵⁵ « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » (février 2008)

⁵⁶ Nathalie Morer, « La consommation des ménages en berne en 2012 », *Insee Première*, n° 1450, juin 2013

⁵⁷ Jérôme Accardo, Pascal Chevalier, Gérard Forgeot, Adrien Friez, Dominique Guédès, Fabrice Lenglard, Vladimir Passeron, « La mesure du pouvoir d'achat et sa perception par les ménages », L'Économie française, édition 2007, INSEE. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/ECOFRA07C.PDF. Chaque année depuis, un *Insee Première* consacrée à l'analyse de la consommation dans la comptabilité nationale consacre une partie de son analyse à ces dépenses pré-engagées (Georges Consalès, « En 2007, la consommation des ménages demeure solide », *Insee Première* N° 1192 - mai 2008 http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1192 ; « En 2008, la consommation des

ménages s'infléchit mais résiste », *Insee Première* n°1241, juin 2009 ; Anne-Juliette Bessone et Margot Perben, « En 2010, la consommation des ménages soutient la reprise », *Insee Première* N° 1354, juin 2011 ; Nathalie Morer, « La consommation des ménages se stabilise en 2013 », *Insee Première* N° 1502, juin 2014 ; « La consommation des ménages est encore convalescente en 2014 », *Insee Première* N° 1554 - juin 2015, http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1554 ; Gaëlle Gateaud, Sylvain Heck, Brigitte Larochette, Nathalie Morer, Joan Sanchez-Gonzalez, Philippe Serre, Thomas Veaulin, « Depuis la crise de 2008, les ménages réduisent leurs achats des biens et services les plus faciles à couper ou reporter », *L'économie française, édition 2015, Insee Références*.

⁵⁸ « Les dépenses « pré-engagées » sont celles qui sont supposées réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Suivant les préconisations du rapport de la Commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » (février 2008), ces dépenses comprennent... » (Nathalie Morer, « En 2015, la hausse du pouvoir d'achat dope la consommation des ménages », *Insee Première* n° 1601 - juin 2016)

pourraient être (re)discutés, surtout s'il s'agit d'examiner d'autres questions que celle de l'évolution du pouvoir d'achat du revenu arbitral.

Les travaux pionniers de l'INSEE (Accardo *et alii*, 2007) avaient d'ailleurs noté que « *déterminer le champ des dépenses contraintes reste cependant largement arbitraire* ». Ils avaient déjà également évoqué les liens possibles de cette notion avec celle distincte de dépenses (pouvant être considérées comme) « *incontournables* », cette notion de « dépenses incontournables » pouvant elles-mêmes être rapprochées de celles des BDR permettant un revenu minimum décent pour participer à la vie sociale⁵⁹.

Selon ces travaux de l'INSEE, les dépenses « *généralement incluses* » dans les « dépenses contraintes » devraient contenir, « *les dépenses 'inévitables' parce qu'indispensables, nécessaires, pour lesquelles on peut difficilement se reporter sur un autre produit..., [dépenses] correspond[ant] bien souvent aux postes parmi les moins sensibles au prix, au moins à court terme, [comme] les dépenses liées au logement (loyers, eau, gaz, électricité etc.)* ».

Pour tenter de se départir d'un choix par trop arbitraire de ce qui relève ou non des dépenses contraintes, l'INSEE a réalisé une évaluation empirique en calculant des élasticités-prix (à court terme) des divers postes de dépenses. Ce travail a « *confirm[é] la nature contrainte des dépenses à caractère contractuel, à quelques réserves près* » comme les communications, les assurances. Cependant, selon cette approche empirique fondée sur des estimations d'élasticité-prix à court terme, **devraient également être considérées comme contraintes certaines dépenses non contractuelles (non pré-engagées) tels que les déplacements domicile-travail** (au contraire des autres dépenses de transport), **voire une part des biens alimentaires, mais sans qu'il soit possible de distinguer parmi ces derniers**. Cette évaluation empirique au moyen d'élasticités-prix ne semblait cependant pas permettre de déterminer précisément un contour précis des dépenses contraintes. Elle n'avait d'autant pas été retenue que cette notion ne correspondait pas vraiment selon les auteurs aux dépenses permettant d'évaluer l'aisance financière telle que le « grand public » la ressent, à savoir « *le revenu une fois payé tout ce qui doit impérativement l'être : loyers, dépenses de chauffage, de transport, mais aussi remboursements de prêts et impôts directs* ». Ces dernières dépenses recouvrent les « *dépenses qui donnent lieu à un contrat difficilement renégociable au moins à court terme* », les « *dépenses pré-engagées* » ou contractuelles. Ce sont ces réflexions et ces travaux qui ont conduit l'INSEE à retenir la notion de « dépenses pré-engagées » telle qu'elle est définie désormais officiellement et uniformément dans toutes les publications de l'INSEE (voir plus loin).

Dans le cadre de la comptabilité nationale, l'INSEE analyse désormais assez systématiquement les évolutions des dépenses de consommation des ménages qui sont pré-engagées. L'évaluation des dépenses pré-engagées, une fois déduites du revenu disponible, permet ainsi d'évaluer le revenu « arbitral » des ménages. Les dépenses de consommation de l'ensemble des ménages français sont donc analysées à travers la notion de « dépenses pré-engagées », mais aussi au niveau de postes de dépenses particuliers ou de sous-ensembles particuliers de la population. Par exemple, ce sont la moitié des dépenses de produits de l'économie de l'information qui sont pré-engagées sous la forme d'abonnements ou de redevances (téléphonie mobile, Internet, chaînes payantes...)⁶⁰. Ou encore on

⁵⁹ Comme pour les BDR, l'INSEE remarquait que le périmètre de ces dépenses incontournables évoluait dans le temps avec les normes de consommation, par exemple pour inclure de nouveaux biens ou services, micro-ordinateurs, abonnements internet, téléphones portables, écrans plats, etc. (Accardo *et alii*, 2007)

⁶⁰ Danielle Besson et Nathalie Morer « La dépense des ménages en produits de l'économie de l'information depuis 50 ans » *Insee Première* n° 1479 - décembre 2013. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1479#inter2

sait que l'importance des dépenses pré-engagées, et donc du revenu arbitral est très différente entre régions, notamment entre régions métropolitaines et ultramarines⁶¹.

Dans ses travaux de comptabilité nationale, l'INSEE a produit des séries longues des dépenses pré-engagées. La part de ces dépenses pré-engagées n'a cessé de croître pour atteindre près de 34 % de la consommation finale des ménages en 2016 (29 % du revenu disponible brut), contre 15 % en 1959 (INSEE). La hausse de cette part depuis les années 1960 s'expliquerait surtout par les dépenses de logement (hors loyers imputés), les dépenses liées à l'utilisation des véhicules individuels et les dépenses de postes et télécommunications.⁶²

Les travaux à partir des enquêtes budget des familles montrent que la part des dépenses pré-engagées varie selon les niveaux de revenu : elle est plus faible pour les ménages les plus aisés et plus importante pour les ménages ayant des faibles revenus⁶³, ce qui justifie la pertinence de recourir à cette notion pour analyser l'aisance financière (ou inversement les difficultés financières) de ces ménages. Les ménages de niveaux de vie différents se distinguent par la composition de leurs dépenses, en particulier les dépenses de logement qui peuvent représenter plus de la moitié des dépenses des ménages les plus modestes, et plus des deux tiers de leurs dépenses pré-engagées⁶⁴.

La définition des dépenses pré-engagées, reprise sur le site internet de l'INSEE, est la suivante⁶⁵ : **« ensemble des dépenses des ménages réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme »**. Le revenu arbitral est obtenu après déduction de ces dépenses pré-engagées du revenu disponible⁶⁶.

Le périmètre des dépenses pré-engagées, retenu par la Commission en 2008, est le suivant :

- dépenses liées au logement (y compris, dans le cas de la comptabilité nationale, les loyers imputés), ainsi que celles relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ;
- services de télécommunications
- frais de cantine ;
- services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ;
- assurances (hors assurance-vie) ;

⁶¹ Christophe Michel, Maël Theulière et Nathalie Missègue, « Les inégalités de revenus entre les DOM et la métropole », *Insee Première* n° 1279 - février 2010.

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1279

Ou pour la Réunion : Christian Monteil et Frédéric Kosmowski, « 30 % des dépenses des ménages sont "pré-engagées" », *La Revue « Économie de La Réunion »* n°136, mai 2010.

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=24&ref_id=16106%C2 ; Michel Brassat,

« EnquêteBudget de famille 2011. L'équipement des ménages progresse », *Insee Flash Réunion*, n°3, août 2014

⁶² Accardo *et alii* (2007)

⁶³ Accardo *et alii* (2007) ; Maryse Fesseau, Vanessa Bellamy et Émilie Raynaud, « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux » *Insee Première* n° 1265 - novembre 2009.

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1265#inter4 ; Jérôme Accardo, Vanessa Bellamy, Georges Consalès, Maryse Fesseau, Sylvie Le Laidier, Émilie Raynaud, « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux. Une décomposition du compte des ménages », *L'économie française, édition 2009*

⁶⁴ Accardo *et alii* (2007)

⁶⁵ <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/depenses-pre-engagees.htm>

⁶⁶ <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/revenu-arbitrable.htm>

- services financiers (y compris, dans le cas de la comptabilité nationale, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés ; hors mensualités de crédit).

On peut d'ores et déjà noter que dans cette définition et en comparaison d'autres approches :

- les frais de cantine sont pris en compte mais pas les autres frais scolaires et universitaires ou les frais de modes de garde.
- les frais des complémentaires santé sont pris en compte (dans le poste « assurances ») mais pas les restes à charge, dont ils peuvent pourtant être le corollaire obligé.
- les services financiers sont pris en compte mais pas les mensualités de crédit
- les frais de transport ne sont pas pris en compte, alors même que, pour évaluer les dépenses pré-engagées à travers une estimation empirique des élasticité prix de court terme, l'INSEE avait invoqué qu'une telle approche ne permettait pas d'évaluer l'aisance financière telle que le « grand public » la ressent, et qui devait comprendre, « le revenu une fois payé tout ce qui doit impérativement l'être : loyers, dépenses de chauffage, de transport, mais aussi remboursements de prêts et impôts directs ».

2. LES DEPENSES PRE-ENGAGEES DANS LES EXPLOITATIONS DE LA DREES⁶⁷

Les travaux menés par la DREES s'inscrivent dans la suite des travaux menés par l'INSEE. Ils reprennent, dans une large mesure, le concept de dépenses pré-engagées développé par l'INSEE, mais dans un tout autre objectif : il s'agit cette fois d'appréhender les difficultés financières des ménages, en particulier des plus démunis. A la différence des travaux initiaux de l'INSEE dont l'objectif était centré sur les évolutions du pouvoir d'achat arbitral, l'objectif principal de ces travaux de la DREES est davantage centré sur la **mesure du niveau** de contrainte financière qui pèse, à court ou moyen terme, sur les ménages et sur les arbitrages qu'ils sont en conséquence amenés à faire sous cette contrainte.

L'enquête « bénéficiaires de minima sociaux » (BMS) de 2012 montre ainsi que les dépenses pré-engagées de ces ménages pauvres représentent une part plus importante du revenu disponible que pour l'ensemble des ménages métropolitains (42 % contre un peu plus d'un tiers). Le revenu arbitral, c'est-à-dire le revenu disponible après ces dépenses contraintes, est inférieur à 500 euros en moyenne par mois et par unité de consommation et à 330 euros une fois déduite les dépenses alimentaires.

La définition des dépenses pré-engagées reprend celle de l'INSEE. Le périmètre retenu pour ces dépenses pré-engagées est proche mais différent de celui retenu par l'INSEE, car il est en partie déterminé par l'enquête spécifique utilisée et également par le fait qu'il s'agit de données d'enquête individuelles⁶⁸. Ces dépenses sont ventilées en 7 postes distincts :

- remboursements d'emprunts liés à la résidence principale,
- dépenses de logement hors remboursements d'emprunts liés à la résidence principale (loyers, dépenses énergétiques, ...),
- frais bancaires et remboursements de crédits autres que ceux liés à résidence principale,
- cotisations aux assurances complémentaires santé,
- cotisations aux assurances autres que les complémentaires santé,
- abonnements aux services de télécommunications (internet, téléphone et télévision),

⁶⁷ D'Isanto A., Rémila N., 2016, « Entre revenu disponible et dépenses pré-engagées : combien reste-t-il aux bénéficiaires de revenus minima garantis ? », *Les dossiers de la DREES*, n° 11, décembre.

⁶⁸ Comme il y a des différences au sein des travaux de l'INSEE sur les dépenses pré-engagées selon qu'il s'agit de données de la comptabilité nationale ou de données de l'enquête budget des familles.

- frais scolaires et universitaires (cantines scolaires, ...).

Par rapport aux analyses sur la comptabilité nationale par l'INSEE (dans les approches de comptabilité nationale), n'y figurent pas les loyers imputés aux propriétaires ainsi que les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) que la banque prélève sur ses clients (via une marge de taux d'intérêt sur un crédit ou un dépôt bancaire). En revanche, y figurent en plus, les remboursements de prêts immobiliers, les remboursements des autres crédits et les frais scolaires et universitaires (et non plus les seuls frais de cantine). Si y figurent toujours les frais des complémentaires santé, n'y figurent en revanche toujours pas les restes à charge quand bien même une grande part de ces derniers, dès lors qu'ils paient un soin en complément de l'assurance maladie obligatoire et de la complémentaire santé, présentent le même caractère contraint.

A noter que dans l'exploitation qui est faite de l'enquête BMS, la DREES calcule et communique également sur un revenu arbitral (revenu disponible diminué des dépenses pré-engagées) auquel sont également déduites les dépenses d'alimentation, dépenses courantes pourtant non pré-engagées. Ce choix de mettre en exergue à côté du revenu arbitral, également un revenu arbitral hors alimentation, tend à souligner le caractère, si ce n'est formellement contraint, du moins particulier de ces dépenses. Ces dépenses d'alimentation présentent un caractère plus contraint que d'autres dépenses courantes, car il s'agit de dépenses considérées comme des dépenses de « première nécessité », incontournables et difficilement arbitrales – au moins pour une partie d'entre elles - avec d'autres dépenses courantes. Cette considération particulière pour l'alimentation rejoint également les résultats de l'évaluation empirique des dépenses contraintes à travers le calcul d'élasticités-prix réalisée par l'INSEE qui conclut au caractère contraint d'une partie des biens alimentaires.

3. LES DEPENSES CONTRAINTEES DANS LE RAPPORT DU CNLE AUTOUR DU CONCEPT DE RESTE A VIVRE (2012)

Le Conseil nationale de lutte contre l'exclusion sociale (CNLE) s'est intéressé à la question des dépenses contraintes dans un rapport en 2012 à partir des notions de « reste à vivre » et de « revenu minimum décent »⁶⁹. L'objectif principal du CNLE est différent de ceux de l'INSEE (analyse des évolutions du pouvoir d'achat du revenu arbitral) et de la DREES (analyse du niveau de contrainte financière pèse sur les ménages et sur les arbitrages entre leurs dépenses). Il s'agit d'un objectif pragmatique d'harmonisation des pratiques d'évaluation du reste à vivre utilisé par les acteurs de l'action sociale concernés (les CCAS en particulier). Il vise à proposer une définition commune, et même plutôt un périmètre commun, des dépenses contraintes à prendre en compte pour calculer le reste à vivre, en faisant un compromis raisonné entre les définitions officielles, développées notamment par l'INSEE dans ses productions statistiques, et les approches développées par les acteurs sociaux. Pour cette raison, le CNLE a en conséquence procédé à une revue de littérature et a auditionné de nombreux acteurs (acteurs de l'intervention sociale, experts, administrations, statisticiens...).

Le CNLE a examiné les budgets des ménages en situation de précarité et notamment pointé la difficulté croissante de certaines personnes à faire face à leurs dépenses incompressibles (logement, énergie, transport...) et les privations ou les situations de surendettement que cela pouvait engendrer. **Les**

⁶⁹ Rapport du CNLE, 2012, "Pour une mise en œuvre effective du droit à des moyens convenables d'existence.

Analyse établie autour du concept de reste à vivre" <http://www.cnle.gouv.fr/Pour-une-mise-en-oeuvre-effective.html>

travaux du CNLE ont conduit à privilégier le terme de « reste pour vivre » ou « pour survivre », égal au revenu disponible déduction faites des dépenses contraintes (avec ajustement par le nombre d'UC pour la comparaison entre ménages de configurations familiales différentes). La discussion sur les dépenses contraintes, fondée sur de nombreuses études et auditions, a abouti à retenir un périmètre pour ces dépenses.

Ces travaux du CNLE font également écho aux travaux menés par l'ONPES sur les budgets de référence (BDR). La démarche de construction des BDR est d'une certaine manière inversée puisqu'elle revient à se poser la question des dépenses minimales et donc d'un revenu minimal pour justement ne pas vivre des situations d'endettement et/ou de privations empêchant de pouvoir mener une vie décente ou participer effectivement à la vie sociale.

Le CNLE a discuté et cherché à distinguer les notions de dépenses contraintes, dépenses nécessaires voire indispensables et dépenses pré-engagées (telles que définies par l'INSEE pour ces dernières) : *« certaines dépenses des ménages sont **contraintes** (alimentation, tabac, hygiène, entretien du logement, vêtements, frais de santé non pris en charge par la protection sociale, frais imprévus, carburant...), mais elles sont toutefois susceptibles d'ajustements (montants variables, privations possibles même si cela n'est bien entendu pas toujours souhaitable). D'autres dépenses ne sont pas contraintes mais elles sont néanmoins **nécessaires voire indispensables** (vacances, culture, loisirs...). D'autres sont contraintes et difficilement ajustables : les **dépenses pré-engagées**, telles que définies par l'INSEE, auxquelles on peut rajouter les **dettes** (bancaires ou non). Ainsi l'Insee donne une définition d'une certaine forme de « reste pour vivre », le **revenu arbitral**, obtenu après déduction des dépenses pré-engagées du revenu disponible ».*

Sans donc proposer une nouvelle définition des « dépenses contraintes », le CNLE a retenu en revanche un périmètre des « dépenses contraintes » inspiré des périmètres de celui des dépenses pré-engagées utilisées dans les travaux de l'INSEE et de la DREES, mais avec un champ sensiblement plus large.

Ce périmètre des dépenses contraintes est le suivant :

- loyer et charges liées au logement (locatives/copropriété/maison de retraite) ;
- énergie liée au logement (chauffage, électricité) ;
- télécommunications (téléphone fixe et mobile, internet, télévision) ;
- impôts, taxes et redevances ;
- assurances (maisons, véhicule, civile, complémentaire santé...) ;
- frais liés à la santé (reste à charge) ;
- frais liés à l'éducation (cantine, garderie, études, modes de garde...) ;
- transport (abonnements, tickets, carburant...) ;
- produits et services bancaires (cotisations mensuelles, remboursement des crédits immobiliers et des crédits à la consommation) ;
- pension alimentaire à verser

Sont expressément exclus l'alimentation, l'habillement, les loisirs, la culture, l'entretien personnel du logement, les équipements et le mobilier.

Le reste pour vivre est obtenu en déduisant les dépenses contraintes des ressources disponibles. Il rend compte de l'argent encore disponible pour se nourrir, se vêtir, se distraire, se meubler, etc. C'est-à-dire qu'il s'agit de postes non contraints par des factures, même s'ils n'en restent pas moins essentiels à la survie, d'où la préférence du CNLE pour l'expression « reste pour survivre ».

Le périmètre des dépenses contraintes CNLE est plus large que le périmètre des dépenses pré-engagées version INSEE ou version DREES.

Y figurent en plus des dépenses pré-engagées de l'INSEE, mais comme pour les dépenses pré-engagées de la DREES dans son exploitation de l'enquête bénéficiaires de minima sociaux,

- les remboursements de prêts immobiliers
- les remboursements des autres crédits (dont les crédits d'acquisition du véhicule automobile)
- les frais scolaires et universitaires (autre que les seuls frais de cantine).

Y figurent également en plus par rapport aux dépenses pré-engagées (versions INSEE et DREES) :

- les frais de modes de garde
- les restes à charge en matière de santé (en sus des frais de complémentaire santé)
- les impôts/taxes et redevances (en sus de la redevance télévision prise en compte par l'INSEE et la DREES)
- les pensions alimentaires
- les frais de transport

S'agissant des transports (qui constituent un poste important au niveau de revenus des BDR), notons que dans son évaluation empirique des dépenses contraintes par le calcul d'élasticités-prix (à court terme), l'INSEE concluait elle-même à « la nature contrainte » d'une partie des dépenses de transports (il en allait de même d'une partie des biens alimentaires).

4. LES DEPENSES CONTRAINTEES DANS LES ENQUETES MENEES PAR LA MRIE ET L'UDCCAS DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON (2017)⁷⁰

Cette étude sur le reste à vivre (qui vient à la suite d'études parues les années précédentes) s'inscrit dans la suite du rapport du CNLE et en reprend les définitions du reste à vivre et des dépenses contraintes, en les adaptant à son enquête particulière⁷¹. Cette dernière se fonde sur la mobilisation

⁷⁰ « Quel(s) budget(s) pour les ménages en situation de pauvreté ? Enquête menée en 2016 sur le "Reste pour vivre" des usagers de 111 Centres Communaux d'Action Sociale rhônalpins par la MRIE et l'UDCCAS du Rhône et de la Métropole de Lyon », MRIE et l'UDCCAS du Rhône et de la Métropole de Lyon, mai 2017. Une première édition de l'enquête « reste pour vivre » a eu lieu en 2013-2014 donnant lieu à deux publications : MRIE-UDCCAS69, « le reste pour vivre des usagers des centres communaux d'action sociale. Enquête et analyse du budget de 3359 ménages », avril 2015 et MRIE-UDCCAS69, « Le reste pour vivre des usagers des centres communaux d'action sociale. Réflexions autour des dépenses courantes des ménages et présentation de la méthodologie d'enquête conduite en 2013 », juin 2014.

⁷¹ Coût du lieu de vie, charges locatives ou de copropriété, eau, énergie, santé, pension alimentaire, télécommunication, transport, scolarité/garde d'enfants, impôts/taxes et redevances, assurance voiture, assurance habitation, responsabilité civile, famille et scolaire, dettes en cours de remboursement.

de nombreux CCAS et sur la passation de questionnaire auprès de ménages par des travailleurs sociaux. En raison des particularités de l'enquête, le périmètre des dépenses contraintes diffère sur un point minime de celui retenu par le CNLE. Ne sont pas prises en compte les cotisations ou charges mensuelles des produits et services bancaires (elles sont très souvent inconnues des ménages interrogés, et quand c'est le cas, elles représentent des sommes minimes).

Dans cette étude les dépenses contraintes sont questionnées auprès des ménages en trois temps.

Sont d'abord évaluées les **charges mensuelles** selon 9 entrées :

- coût du lieu de vie,
- charges locatives ou de copropriété,
- eau,
- énergie,
- santé,
- pension alimentaire,
- télécommunication,
- transport,
- scolarité/garde d'enfants.

Sont ensuite évalués les **montants annuels** de 3 catégories de dépenses :

- les impôts/taxes et redevances,
- l'assurance de la voiture éventuelle,
- les assurances habitation, responsabilité civile, famille et scolaire.

Sont enfin pris en compte les éventuelles **dettes** du ménage : dettes (ou indus) en cours de remboursement et celles qui ne font pas encore l'objet d'un remboursement

L'étude précise que sont considérées comme contraintes, les dépenses qui font l'objet d'une facture mensuelle ou annuelle et/ou d'un prélèvement automatique régulier. Ne sont pas retenus l'alimentation, l'habillement, les loisirs, la culture, l'entretien personnel du logement, ou les équipements et mobiliers.

METHODE D'ANALYSE DES BDR A L'AUNE LA NOTION DE DEPENSES CONTRAINTES

1. LES PERIMETRES DES DEPENSES CONTRAINTES RETENUS POUR ANALYSE LES BDR

Le périmètre des dépenses contraintes n'est pas gravé dans le marbre⁷². Par ailleurs, aucun indicateur de dépenses contraintes n'est pertinent « dans l'absolu » : il sera plus ou moins pertinent par rapport à une question donnée. Le périmètre des dépenses contraintes doit donc être discuté et adapté en fonction de la question posée. Les objectifs, nous l'avons vu, peuvent différer, ce qui peut expliquer des périmètres différents. L'objectif principal de l'INSEE en définissant la notion de dépenses pré-engagées était de pouvoir mesurer des évolutions de pouvoir d'achat du revenu disponible arbitrable des ménages. L'objectif principal de la DREES dans son exploitation d'enquêtes auprès de ménages à faibles revenus est de mesurer le degré de contrainte financière qui pèse sur ces ménages et les arbitrages qu'ils doivent faire au niveau de leurs dépenses. L'objectif principal du CNLE dans son rapport de 2012 était de proposer aux acteurs de l'action sociale une approche normalisée pour évaluer le reste à vivre des ménages en difficultés qui les sollicitent. Les travaux de la MRIE et l'UDCCAS du Rhône et de la Métropole de Lyon consistent largement à mettre en œuvre cette dernière approche et à étudier la situation des ménages enquêtés au regard de leurs dépenses et de leurs contraintes budgétaires.

Pour cette étude de l'analyse des budgets de référence sous l'angle des dépenses contraintes, l'ONPES n'a pas défini d'objectif très explicite quant à la question à laquelle l'indicateur, sous l'angle des BDR, doit répondre et quant aux usages que l'on peut ou devrait pouvoir en faire.

Il s'agit d'abord de lever une ambiguïté : l'objectif ne peut pas être d'analyser l'aisance financière des ménages (pour les configurations envisagées dans le cadre des BDR) ayant des ressources inférieures ou égales aux budgets de référence. En effet, par construction les budgets de référence reflètent une situation de « revenu minimum décent » (pour pouvoir effectivement participer à la vie sociale) et ne peuvent rendre compte de la situation des ménages ayant des ressources inférieures.

Tout au plus, peut-on émettre quelques hypothèses quant aux arbitrages possibles entre différents postes budgétaires auxquels peuvent être contraints des ménages n'ayant pas un budget au niveau des BDR. L'analyse des BDR sous l'angle des dépenses contraintes peut au mieux conduire à des réflexions sur l'usage de ces différents concepts utilisés pour comprendre les conditions de vie des ménages pauvres et modestes soumis à des contraintes budgétaires.

L'objectif visé - analyser les BDR sous l'angle de la notion de dépenses contraintes - ne permettant pas de décider d'un périmètre de ces dépenses qui serait plus pertinent qu'un autre, il a été décidé de repartir de ceux existant. Nous proposons donc, en définitive, trois périmètres, allant du plus restreint au plus élargi. Ce choix de retenir plusieurs acceptions, et non pas une seule, vient également du caractère relativement assez arbitraire de la frontière entre dépenses contraintes et dépenses non contraintes, là où existe plus probablement une certaine continuité allant de dépenses assurément non contraintes à d'autres qui le sont très fortement, en passant par d'autres encore qui le sont moins.

⁷² Les travaux pionniers de l'INSEE avaient d'ailleurs noté que « déterminer le champ des dépenses contraintes reste cependant largement arbitraire » (Accardo et alii, 2007).

Un périmètre restreint : les dépenses pré-engagées définies par l'INSEE, dans l'acception retenue dans les travaux de la DREES

Le premier périmètre retenu est celui dépenses pré-engagées retenues dans les travaux de la DREES, discutés précédemment. Ces dépenses comprennent :

- les dépenses liées au logement dont : les loyers et remboursements d'emprunts pour la résidence ; les autres charges : eau, gaz, électricité et autres combustibles utilisés dans les habitations (dépenses énergétiques / chauffage)
- les services de télécommunications (abonnements internet, téléphone fixe et mobile, télévision)
- la redevance télévisuelle
- les services financiers, frais bancaires et remboursements de crédits autres que ceux liés à remboursement résidence principale,
- les frais de cantine
- les cotisations aux assurances complémentaires santé
- les cotisations aux autres assurances (habitation, responsabilité civile, famille et scolaire) hors assurance-vie.

Un périmètre plus large : les dépenses contraintes selon l'acception donnée par le CNLE

Le second périmètre retenu est celui préconisée par le CNLE. Il comprend les dépenses pré-engagées retenues dans les travaux de la DREES auxquelles sont ajoutés les postes de dépenses suivants :

- impôts, taxes et redevances (autres que redevance audiovisuelle déjà prise en compte)
- reste à charge en matière de santé
- frais de modes de garde
- transport (abonnements, tickets, carburant...)
- pension alimentaire à verser

Le poste supplémentaire le plus important concerne les frais liés au transport. Comme nous l'avons vu précédemment, cette prise en compte du poste transport peut se justifier en raison du caractère fondamental du droit à la mobilité. La mobilité, que ce soit au moyen de services de transports collectifs ou à de services de mobilité individuelle, fait également partie des services essentiels⁷³. Comme le rappelle le rapport du CNLE, la Commission européenne considère ainsi que les transports (ainsi d'ailleurs que les services bancaires, les services postaux et les télécommunications) sont des services essentiels. Par ailleurs, à partir d'une évaluation empirique des dépenses contraintes au moyen de calcul d'élasticités-prix à court terme, l'INSEE a conclu à la « *nature contrainte* » d'une partie des dépenses de transport, en particulier les déplacements domicile-travail. Dans l'idéal, il serait d'ailleurs utile de pouvoir opérer des distinctions selon le caractère plus ou moins contraint des

⁷³ Pierre Saglio et Alain Chosson, *Rapport de la mission « Transformation des modes de vie, des comportements et de la consommation »*, janvier 2010. Cité in CNLE, 2012, page 31

déplacements, en ne retenant qu'une partie des frais de transports, ceux correspondant aux déplacements domicile-travail ou domicile-école.

Un périmètre des dépenses contraintes élargi aux dépenses d'alimentation, poste de première nécessité

Le troisième périmètre retenu, le plus large, est le même que celui préconisé par le CNLE, élargi aux dépenses d'alimentation.

Ce choix de considérer l'alimentation à part des autres dépenses courantes, et de les rapprocher des dépenses contraintes, s'inscrit dans la suite de certains travaux autour des dépenses contraintes et du revenu arbitral. Un tel choix nécessite d'être justifié. Plusieurs registres conduisent à une prise en compte particulière de l'alimentation au regard de la notion de dépenses contraintes.

- **Au sens commun**, et dans le vécu des ménages, et notamment de ceux appartenant aux catégories populaires, l'alimentation diffère d'autres biens de dépenses courantes. Par exemple, se contenter de vêtements usagers ou vieux, que l'on ne va pas renouveler, ne pose pas de problème majeur, au moins à court terme. Il n'en va de même en ce qui concerne l'alimentation qui apparaît bien comme un bien nécessaire à court terme, non arbitral avec d'autres biens au moins jusqu'à une quantité minimale, sauf à remettre en cause l'intégrité physique et mentale des individus. L'alimentation, au moins pour une quantité minimum, ne peut pas aussi aisément que certaines autres dépenses courantes comme l'habillement, les vacances ou l'équipement du logement, faire l'objet de privations, de report ou de non renouvellement.
- **Du point de vue de la théorie des besoins humains**, l'alimentation peut être considérée à part des autres postes de consommation en raison de ses liens directs avec la santé (et la vie). Dans la littérature théorique sur le bien-être, la « santé » correspond à un besoin essentiel. Dans leur travail visant à établir une théorie des besoins humains, Doyal et Gough propose un modèle hiérarchisé⁷⁴ des besoins humains dans lequel il considère deux besoins fondamentaux : la santé (*physical health*) est l'un deux, à côté de l'autonomie (*autonomy*), la satisfaction de ces deux besoins fondamentaux passant par la réalisation de besoins intermédiaires (second niveau) pour lesquels il est nécessaire de disposer de ressources particulières (troisième niveau plus concret des *need satisfiers*).⁷⁵ Or l'alimentation a en effet un rapport direct et immédiat avec la santé, voire la survie. Les travaux ont démontré qu'elle constitue en effet un des déterminants sociaux majeurs de la santé⁷⁶. Secondairement, les travaux montrent en outre que l'impact différencié selon les catégories sociales de l'alimentation sur la santé ne tient d'ailleurs pas à la quantité de nourriture en soi – puisque les apports en énergie et en macronutriments (glucides, lipides, protéines) sont accessibles à faible coût en particulier les aliments riches énergétiquement – mais à leur qualité et à leur diversité – les aliments les plus nutritifs (et les moins chargés en acides gras et en sucres) étant

⁷⁴ Les analyses de Doyal et Gough sont souvent présentées comme fournissant une « liste » de besoins. Cependant, un de leur principal apport est de fournir non pas une simple liste mais un modèle *hiérarchisé* des besoins humains où la santé occupe la première place. Les deux besoins fondamentaux (primordiaux) identifiés sont la santé physique et l'autonomie personnelle, l'autonomie personnelle impliquant, entre autres, une bonne santé mentale.

⁷⁵ Pour une discussion voir Concialdi P. (2014), « Les budgets de référence : un nouveau repère dans le débat social », *La Revue de l'Ires*, n° 82, 3-36, 2014/3.

⁷⁶ *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique : une expertise collective de l'Inserm*, INSERM, 2014

plus coûteux et davantage réservés aux classes sociales favorisées⁷⁷. Ce constat qu'une alimentation suffisamment nutritive et variée est absolument nécessaire pour la santé légitime ainsi en retour la nécessité pour mener une vie décente non seulement d'un accès à une certaine quantité d'aliments (qui peut être obtenu par un nombre de calories par jours, éventuellement réparties entre macronutriments) mais aussi d'un accès à la qualité nutritionnelle et à une alimentation variée.

- **Les travaux empiriques permettent, au moins partiellement, également de considérer l'alimentation à part.** Les calculs d'élasticités-prix à court terme réalisés par l'INSEE (voir précédemment) et destinées à donner une évaluation empirique du caractère contraint ou non des différents postes budgétaires ont conduit à conclure à « *la nature contrainte* » d'une part des biens alimentaires, mais sans qu'il soit possible avec les données disponibles de distinguer entre les différentes catégories de biens alimentaires. On peut aussi faire l'hypothèse que cette part des biens alimentaires présentant un caractère contraint va être d'autant plus élevée que les revenus sont faibles, les frais consacrés à l'alimentation étant alors concentrés sur l'essentiel, sur ce qui n'est pas réellement arbitrageable ou interchangeable avec d'autres dépenses. Il est probable que des élasticités prix calculés sur les seuls ménages à bas revenus permettraient de conclure à une part encore plus contrainte des biens alimentaires. Inversement, du côté des ménages à revenus élevés, la part des biens alimentaires ayant une nature contrainte est certainement beaucoup plus faible. Nous situant au niveau de ménages disposant du minimum nécessaire pour mener ou vie décente c'est-à-dire pouvoir participer effectivement à la vie sociale, il n'est dès lors pas incohérent d'inclure l'alimentation en tant que dépense contrainte au niveau des BDR.
- **Certains usages tendent à confirmer le caractère contraint, au moins pour partie, de l'alimentation.**

Par exemple, dans ses travaux sur le revenu arbitrageable des bénéficiaires de minima sociaux, la DREES examine également un revenu arbitrageable (revenu disponible diminué des dépenses pré-engagées) auquel sont déduites les dépenses d'alimentation, dépenses pourtant non formellement pré-engagées (voir précédemment). Ce faisant, ces travaux tendent à tenir compte du fait que les dépenses d'alimentation sont des biens de « première nécessité », des dépenses incontournables et incompressibles (à court terme et au moins jusqu'à un niveau minimum, ce qui est justement le cas dans les BDR), que, au moins en partie, elles sont moins arbitrageables que les autres dépenses courantes et, pour ces raisons, présentent un caractère de fait beaucoup plus contraint que les autres dépenses courantes.

Autre exemple d'usage, celui des administrations venant en aide aux personnes endettées qui, dès lors qu'elles cherchent à estimer la capacité de remboursement des ménages, retirent un forfait alimentaire au reste à vivre⁷⁸.

⁷⁷ « *Evolution des habitudes et modes de consommation, de nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire et de nutrition* », troisième étude individuelle nationale des consommations alimentaires (INCA 3), Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), juillet 2017.

⁷⁸ Perrin-Heredia A., « Budgets de familles pauvres et comptabilité administrative », n° spécial Familles et argent, *Réalités familiales*, 2017

2. HYPOTHESES SUR LES LIENS ENTRE LE CARACTERE PRE-ENGAGE OU CONTRAINT DES DEPENSES ET LEUR PERIODICITE

La notion de « dépenses pré-engagées » ou « contraintes » s'oppose à la notion de dépenses courantes arbitrables (dépenses pour lesquelles on peut choisir entre les produits). Elle sous-tend que ces dépenses pré-engagées, « à caractère contractuel et/ou difficilement renégociables à court terme, réglées en début de mois avant tout arbitrage en matière de dépenses courantes », sont surtout celles qui font l'objet de paiements à échéances régulières et obligatoires, par exemple sous la forme de loyers ou factures (fréquemment mensuelles mais possiblement annuelles) et/ou d'un prélèvement automatique régulier.

Il est ainsi assez logique de vouloir rapprocher le caractère contraint ou pré-engagé des dépenses avec leur périodicité. Le rapport CREDOC-IRES sur les BDR réalisé en 2014 pour l'ONPES était revenu sur la pertinence d'une présentation des BDR à travers des budgets de dépenses mensualisés alors même que les dépenses ne sont pas forcément « mensuelles », mais peuvent intervenir avec d'autres périodicités, notamment pluri-mensuelles, annuelles ou pluriannuelles, voire très irrégulières. Le rapport distinguait ainsi, pour chaque poste de dépense, et pour l'ensemble des dépenses, leur montant en fonction de leur périodicité. Cette analyse montrait que la part des dépenses annuelles ou pluriannuelles dans le budget global mensualisé des ménages des villes moyennes était relativement importante, pouvant atteindre jusqu'à 40 %. Ou dit autrement que les dépenses à faire et les frais à « sortir » chaque mois pouvaient représenter seulement de l'ordre de 60 % du total du revenu minimum décent pour participer à la vie sociale. La notion de budget mensualisé telle que retenue par les BDR n'est donc pas celle qui correspond au plus près à l'expérience quotidienne du « budget à sortir chaque mois » vécue par les ménages, en particulier au regard du caractère plus ou moins contraint de ces dépenses. Le rapport concluait qu'il s'agissait « *d'une piste de réflexion pour analyser les comportements de consommation des ménages et leurs modes d'ajustement aux contraintes budgétaires qui pèsent sur eux* » et que « *Les dépenses qui reviennent le moins fréquemment sont, de fait, celles sur lesquelles les ménages peuvent - ou sont contraints de - dégager quelques marges de manœuvre, dans la mesure où il est possible, dans une certaine limite, de retarder le renouvellement de certains équipements usagés. Cette hypothèse pourrait être explorée dans des travaux futurs.* ».

Dans cette étude, il est donc proposé de revenir sur la périodicité des dépenses des BDR et de croiser cette dimension avec le caractère contractuel ou contraint de ces dépenses, en testant l'hypothèse selon laquelle les dépenses à fréquence annuelle et pluriannuelle (voir plurimensuelles) tendent à ne pas être aussi contraintes, que ces dépenses à périodicité longue peuvent dans une grande mesure faire l'objet de privations, par exemple sous la forme de renoncement (loisirs, vacances...), de report ou encore de non renouvellement s'agissant de biens amortis sur une longue période (vêtements, équipements de la maison...).

L'ANALYSE DES BUDGETS DE REFERENCE (BDR) A L'AUNE DE LA NOTION DE DEPENSES CONTRAINTES

1. L'ANALYSE DES BUDGETS DE REFERENCE (BDR) DES ZONES RURALES A L'AUNE DE LA NOTION DE DEPENSES CONTRAINTES

Les dépenses contraintes selon le périmètre des travaux de la DREES sur les dépenses pré-engagées (zones rurales)

Le périmètre retenu dans les travaux de la DREES sur les dépenses pré-engagées, très proche de celui retenu par l'INSEE dans ses travaux sur l'évolution du pouvoir d'achat, contient notamment les dépenses liées au logement dont les loyers et remboursements d'emprunts pour la résidence principale, ainsi que les autres charges, d'eau, de gaz, d'électricité et autres combustibles utilisés dans les habitations (dépenses énergétiques / chauffage). Y figurent également les services de télécommunications (abonnements internet, téléphone fixe et mobile, télévision), la redevance télévisuelle, les services financiers, les frais bancaires et remboursements de crédits autres que ceux liés au remboursement de la résidence principale, les frais de cantine, les cotisations aux assurances complémentaires santé et les cotisations aux autres assurances (habitation, responsabilité civile, famille et scolaire) hors assurance-vie.

Presque tous ces postes figurent dans les dépenses des budgets de référence, à l'exception des remboursements de crédits (l'hypothèse d'achat à crédit n'a pas été retenue) en dehors des crédits liés au remboursement de la résidence principale (pour les ménages dont il est fait l'hypothèse qu'ils sont accédants à la propriété).

Les dépenses contraintes ainsi délimitées représentent de 22 à 41 % du budget de référence.

En raison du poids important des dépenses de logement dans ces dépenses, ces dépenses tendent à être logiquement plus faibles pour les personnes n'ayant plus ni loyer, ni remboursement d'emprunts liés à la résidence, c'est-à-dire, dans les configurations retenues dans cette étude, les personnes retraitées propriétaires de leur logement (22 % pour le couple de retraités, 28 % pour la personne retraitée seule). Comme de fortes économies d'échelle sont réalisées pour les dépenses de logement pour les ménages à plusieurs personnes, la part de ces dépenses contraintes tend aussi logiquement à être plus élevée pour les personnes seules que pour les personnes en couple.

A noter que l'hypothèse a été faite pour les ménages types considérés de l'absence de remboursement de tout crédit à la consommation, et en particulier pour l'achat du ou des véhicules automobiles. Si une autre hypothèse avait été faite, celle consistant à acheter son véhicule à crédit au moins pour un part, ce qui correspond à des pratiques fréquentes, les mensualités de remboursement auraient été incluses dans les dépenses pré-engagées est le poids de ces dernières aurait été plus important.

Figure A - Dépenses contraintes (périmètre DREES) – zones rurales

	Dépenses contraintes <i>en % du budget de référence</i>	Logement <i>en % du total des dépenses contraintes</i>	Dépenses à périodicité mensuelle <i>en % du total des dépenses contraintes</i>
1. Couple avec 2 enfants (ados) Accéd. propriété	32%	75%	76%
2. Famille monoparentale (2 - 8 ans) Accéd. propriété	27%	90%	73%
2. Famille monoparentale (2 - 8 ans) Locataire parc social	25%	78%	79%
3. Couple sans enfants Accéd. propriété	36%	91%	76%
4. Personne seule Accéd. propriété	41%	93%	77%
4. Personne seule Locataire parc social	35%	81%	80%
5. Couple de retraités Propriétaire	22%	62%	54%
6. Retraité seul Propriétaire	28%	69%	45%

La part des dépenses contraintes dans le budget de référence est du même ordre de grandeur que la part des dépenses pré-engagées dans le total de la consommation finale des ménages dans la comptabilité nationale dans l'acception retenue par l'INSEE. Cette dernière, croissante depuis plusieurs décennies, est de 34 % en 2016 (29 % du revenu disponible brut). La part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible tend à diminuer à mesure que les niveaux de vie des ménages augmentent. Cette part est de l'ordre d'un tiers du revenu disponible pour les trois premiers quintiles de revenu en 2003 (tableau ci-dessous).

Figure B : Dépenses pré-engagées selon le niveau de vie en 2003

Montant annuel moyen par UC (en euros)	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble
Revenu disponible (RD)	10 080	16 410	21 040	26 750	50 030	24 910
Dépenses pré-engagées	3 300	4 840	6 280	7 780	10 300	6 510
Revenu arbitrage	6 780	11 570	14 760	18 970	39 730	18 400
Dépenses pré-engagées (en % du RD)	33	29	30	29	21	26

Lecture : en 2003, les ménages les plus modestes (premier quintile, Q1), dépensent en moyenne 3 300 euros par unité de consommation (UC) pour des dépenses pré-engagées, ce qui représente 33 % de leur revenu disponible (10 080 euros en moyenne).

Note : l'étude permet d'approcher le concept de dépenses pré-engagées sans toutefois en retrouver le contour exact. Ainsi, par exemple, les dépenses d'assurance-vie ne peuvent pas être isolées de l'ensemble des dépenses d'assurance alors qu'elles sont hors champ des dépenses pré-engagées (*définitions*)

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, hors Sifim

Sources : Insee, *comptes nationaux 2003*, enquêtes SRCV 2004, *Revenus fiscaux 2003*, *Budget de famille 2006*. (Maryse Fesseau, Vanessa Bellamy et Émilie Raynaud, « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux » Insee Première n° 1265 - novembre 2009)

Les dépenses de logement constituent la plus grande part de ces dépenses contraintes selon ce périmètre. Pour les locataires ou accédant à la propriété, les dépenses de logement représentent de 75 % à 93 % de ces dépenses contraintes. Elles représentent de 20 à 38 % de leur budget de référence. Pour les retraités propriétaires et sans charge de remboursement, elles représentent de 62 % à 69 % des dépenses contraintes (et de 14 à 19 % du budget de référence).

Les autres composantes de ces dépenses contraintes sont les frais de complémentaire santé, les abonnements aux services de télécommunication (téléphone, télévision, internet) et, pour les ménages avec des enfants scolarisés, les frais de cantine (ou d'internat pour ce qui concerne le lycéen vivant dans le couple avec deux enfants).

Ces dépenses sont non seulement pré-engagées mais la plus grande part prend la forme de dépenses devant être « sorties » chaque mois : 73 à 80 % de ces dépenses pour les ménages locataires ou accédant à la propriété. Les dépenses à périodicité plus longue concernent une part mineure de ces dépenses : il s'agit, compte tenu des hypothèses retenues pour les BDR, des dépenses d'énergie, d'eau, d'assurances ainsi que la contribution audiovisuelle.

Les dépenses contraintes selon le périmètre du CNLE (zones rurales)

Les dépenses contraintes prises en compte en supplément de celles déjà prises en compte dans le périmètre retenu par la DREES sont les impôts, taxes et redevances (autres que redevance audiovisuelle déjà prise en compte), le reste à charge en matière de santé, les frais de modes de garde, les frais de transport et la pension alimentaire à verser

Ces postes figurent effectivement au sein des budgets de référence, à l'exception de la pension alimentaire à verser (les ménages concernés pour les BDR sont supposés ne pas avoir de pensions alimentaires à verser). Parmi les impôts seules la taxe d'habitation et la taxe foncière sont retenues explicitement au niveau des budgets de référence. Sont néanmoins pris en compte, mais au niveau de la valorisation des biens et services acquis les éventuels crédits d'impôt affectés à une consommation précise (crédit d'impôt pour un mode de garde formel hors du domicile) ou de prestations affectées à

une consommation (complément mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant par exemple). Il en va de même, de fait, de la TVA et des autres taxes à la consommation, principaux impôts acquittés par les ménages qui sont inclus dans les prix ayant servi à la valorisation des biens et services figurant dans les budgets de référence.

Parmi ces dépenses supplémentaires considérées comme contraintes dans le périmètre retenu par le CNLE, le transport en constitue le principal poste, puisqu'il en représente environ 80 %. La seule exception concerne la famille monoparentale avec deux enfants pour laquelle les frais de garde (le recours à l'assistante maternelle pour l'enfant de 2 ans, mais aussi pour l'élève fréquentant l'école primaire) représentent une part également très importante. Parmi ces dépenses supplémentaires, les autres dépenses représentent environ un cinquième du total, constituées principalement du reste à charge en matière de frais de soins et des taxes habitation et foncière.

Les dépenses à périodicité mensuelle sont minoritaires parmi ces dépenses supplémentaires (sauf pour la famille monoparentale qui fait face aux frais de mode de garde). Ces dépenses à fréquence mensuelle comprennent notamment les frais de carburant et les restes à charge en matière de santé. Ce résultat est pour partie le résultat du choix de considérer comme pluriannuelle la dépense d'acquisition du ou des véhicules. Si le choix avait été fait d'un achat par emprunt avec remboursement mensuel, ces dépenses auraient eu une périodicité mensuelle, et non pluriannuelle, et auraient en outre été considérées comme pré-engagées (et aurait déjà figuré à ce titre dans le périmètre retenu par la DREES).

Figure C - Dépenses contraintes – du périmètre restreint (DREES) au périmètre CNLE – zones rurales

	Dépenses contraintes - périmètre DREES	Dépenses contraintes supplémentaires (CNLE)	<i>Transport en % du total des dépenses suppl.</i>	Dépenses contraintes – périmètre CNLE	Dépenses à périodicité mensuelle en % du total des dépenses contraintes périmètre CNLE
	En % du budget de référence	En % du budget de référence		En % du budget de référence	
1. Couple actifs avec 2 enfants (ados) Accéd. propriété	32%	25%	<i>82%</i>	57%	<i>64%</i>
2. Famille monoparentale (2 - 8 ans) Accéd. propriété	27%	40%	<i>37%</i>	67%	<i>72%</i>
2. Famille monoparentale (2 - 8 ans) Locataire parc social	25%	40%	<i>39%</i>	66%	<i>76%</i>
3. Couples sans enfants Accéd. propriété	36%	23%	<i>82%</i>	59%	<i>70%</i>
4. Personne seule Accéd. propriété	41%	21%	<i>77%</i>	62%	<i>67%</i>
4. Personne seule Locataire parc social	35%	22%	<i>88%</i>	57%	<i>69%</i>
5. Couple de retraités propriétaire	22%	25%	<i>78%</i>	47%	<i>61%</i>
6. Retraité seul propriétaire	28%	25%	<i>78%</i>	54%	<i>51%</i>

Le total des dépenses contraintes selon le périmètre retenu par le CNLE

L'ensemble des dépenses contraintes selon le périmètre retenu par la CNLE représentent plus de la moitié du budget de référence (BDR) : il est légèrement plus faible – de 47 à 54 % - pour les retraités déjà propriétaires et qui n'ont plus de charge de remboursement pour le logement. Il est plus élevé –

de l'ordre des deux tiers pour les familles ayant des frais de modes de garde (la famille monoparentale dans l'étude). Ces dépenses contraintes représentent de l'ordre de 60 % du BDR pour les autres configurations.

Les principaux postes de ces dépenses contraintes concernent le logement et le transport, ainsi que les frais de garde pour la famille monoparentale, qui ensemble représentent de 80 à 90 % de ces dépenses contraintes (de 70 à 74 % pour les retraites propriétaires sans charge de remboursement). Ces dépenses contraintes sont majoritairement à périodicité mensuelle, de 51 à 76 % (64 à 76 % hors propriétaire sans charge de remboursement). Mais s'il avait été fait l'hypothèse que les dépenses d'acquisition du ou des véhicules automobiles s'effectuaient au moyen d'un emprunt, ce qui est fréquemment le cas, ce sont de l'ordre de 80 à 90 % de ces dépenses contraintes qui devraient être sorties chaque mois. Un lien existe globalement entre le caractère contraint des dépenses et leur fréquence mensuelle.

Les dépenses contraintes élargies à l'alimentation (zones rurales)

Les dépenses d'alimentation représentent de 12 % (famille monoparentale avec deux enfants) à 23 % (couple de retraités) du budget de référence.

Les dépenses contraintes élargies au poste de l'alimentation représentent de l'ordre de 70 à 80 % du total du budget de référence. Soit de l'ordre de 1000 euros pour une personne seule locataire dans le parc social et de 1200 euros pour une personne seule accédant à la propriété. La majeure partie de ces dépenses contraintes doit être sortie chaque mois pour au moins les deux tiers (la moitié environ pour les ménages de retraités propriétaires et sans charge mensuel de remboursement).

Figure D - Dépenses contraintes élargies à l'alimentation

	Alimentation en % du total du budget de référence	Dépenses contraintes élargies à l'alimentation (en euros)	Dépenses contraintes élargies à l'alimentation en % du total du budget de référence	<i>Dépenses à périodicité mensuelle</i> <i>en % du total des dépenses contraintes élargies à l'alimentation</i>
1. Couple avec 2 enfants (ados)				
Accéd. Propriété	15%	2670	72%	64%
2. famille monoparentale (2 - 8 ans)				
Accéd. Propriété	12%	2530	79%	72%
2. famille monoparentale (2 - 8 ans)				
Locataire parc social	12%	2345	78%	76%
3. Couples sans enfants				
Accéd. Propriété	18%	1966	76%	70%
4. Homme seul				
Accéd. Propriété	16%	1239	77%	68%
4. Femme seule				
Accéd. Propriété	13%	1191	75%	67%
4. Homme seul				
Locataire parc social	19%	1016	75%	71%
4. Femme seule				
Locataire parc social	15%	967	72%	69%
5. couple retraités				
Propriétaire	23%	1485	70%	61%
6. Homme retraité				
Propriétaire	19%	965	72%	53%
6. Femme retraitée				
Propriétaire	15%	913	69%	51%

Les autres dépenses courantes nécessaires mais non contraintes (zones rurales)

Les autres dépenses courantes (hors alimentation) qui figurent dans les BDR et qui sont en conséquence également nécessaires pour mener une vie décente (pouvoir participer effectivement à la vie sociale) représentent de l'ordre de 20 à 30 % du budget de référence. Ce sont les dépenses d'habillement, de vie sociale (loisirs, vacances, culture), d'hygiène, d'entretien personnel du logement

et d'équipement de la maison. La plupart de ces dépenses non contraintes ont une périodicité longue, annuelle ou pluri-mensuelle, et seule une très petite part correspond à des dépenses à fréquence élevée (dépense mensuelle ou proche)⁷⁹. Ce résultat montre que ces dépenses, bien que nécessaires, semblent pouvoir pour la plupart faire l'objet de reports d'achat ou de non renouvellement (habillement, équipement de la maison par exemple), voire de renoncement plus durables (vacances, loisirs par exemple).

⁷⁹ La frontière entre dépenses mensuelles d'un côté, et dépenses annuelles et pluri-annuelles de l'autre, est parfois fragile dans les budgets de références, empêchant une comparaison fine entre configurations familiales. D'abord, pour simplifier l'analyse, nous avons décidé de ranger les dépenses pluri-mensuelles soit avec les dépenses mensuelles (pour un produit ménager ou des coton-tiges dont l'achat est renouvelé tous les 2 mois par exemple) ou, au contraire, avec les dépenses annuelles (par exemple des frais de réparation automobiles intervenant tous les six mois, soit deux fois par an), selon une appréciation non exempte d'un petit arbitraire. Ensuite, la périodicité d'achat d'un même bien va varier entre configurations familiales, ou entre zones rurales et villes moyennes, car cette périodicité peut dépendre du choix du lieu et du conditionnement, un même bien pouvant être acheté peu souvent mais en grande quantité, et inversement (par exemple certains produits ménagers). Dans le même ordre d'idée, un abonnement à un hebdomadaire pourra être considéré comme une dépense mensuelle si le paiement de cet abonnement s'effectue par prélèvement mensuel ou au contraire annuel si le paiement s'effectue en une fois chaque année. Enfin, il ne doit pas être exclu que certains biens et services ont été affectés d'une périodicité un peu fictive ou artificielle, soit par les groupes de discussion, soit lors de la phase de valorisation monétaire. Par exemple, pour les loisirs, des groupes ont pu estimer un budget « sortie, fête et anniversaire » en déterminant un montant annuel pour une personne (100 euros) quand d'autres ont plutôt décidé d'un montant mensuel (10 euros), sans que cette estimation préjuge de la périodicité réelle de ces dépenses, très irrégulières par ailleurs. Au total, le total de ces dépenses pour lesquelles l'affectation d'une périodicité est assez arbitraire, restent globalement mineures et les résultats n'en sont pas véritablement affectés dès lors qu'on en reste aux ordres de grandeur.

Figure E - Autres dépenses courantes (hors alimentation) nécessaires mais non contraintes – zones rurales

	Total des dépenses courantes nécessaires mais non contraintes (en euros)	en % du total du budget de référence	<i>Dépenses à périodicité longue (annuelle ou +)</i> en % du total des dépenses courantes nécessaires mais non contraintes
1. Couple avec 2 enfants (ados) Accéd. propriété	1048	28%	89%
2. famille monoparentale (2 - 8 ans) Accéd. propriété	689	21%	82%
2. famille monoparentale (2 - 8 ans) Locataire parc social	658	22%	81%
3. Couples sans enfants Accéd. propriété	614	24%	87%
4. Homme seul Accéd. propriété	369	23%	97%
4. Femme seule Accéd. propriété	408	25%	96%
4. Homme seul Locataire parc social	340	25%	97%
4. Femme seule Locataire parc social	378	28%	96%
5. Couple de retraités Propriétaire	629	30%	74%
6. Homme retraité Propriétaire	369	28%	70%
6. Femme retraitée propriétaire	417	31%	76%

2. L'ANALYSE DES BUDGETS DE REFERENCE (BDR) DES VILLES MOYENNES A L'AUNE DE LA NOTION DE DEPENSES CONTRAINTES (ET ELEMENTS DE COMPARAISON AVEC LES ZONES RURALES)

Les dépenses contraintes selon le périmètre des travaux de la DREES sur les dépenses pré-engagées (villes moyennes)

La comparaison entre zones rurales et villes moyennes de ces dépenses contraintes reste globalement délicate voire impossible au niveau de ces dépenses contraintes car les dépenses de logement en constituent le principal poste, or les choix faits par les groupes de discussion quant au statut au regard du logement différent dans la plupart des cas entre villes moyennes et zones rurales (locataires dans le parc social, locataires dans le parc privé, accédants à la propriété, propriétaires sans charge de remboursement). Pour les rares cas de ménages ayant le même statut au regard du logement, c'est-à-dire la famille monoparentale avec deux enfants et les actifs seuls sans enfant qui vivent dans un logement social, les différences sont faibles.

Mis à part cette réserve importante quant à la difficile comparaison de ces dépenses contraintes, ces dépenses contraintes représentent de 29 à 50 % en villes moyennes pour les locataires⁸⁰. Il semble pour les ménages étudiés qu'il ne soit pas plus coûteux, voire même souvent moins coûteux, d'être accédant à la propriété en zone rurale que locataire dans les villes moyennes, surtout dans le parc privé.

Les autres conclusions faites pour les zones rurales valent pour les villes moyennes : d'une part, comme de fortes économies d'échelles sont réalisées sur les dépenses de logement qui représentent une forte part de ces dépenses contraintes, la part de ces dernières tend logiquement à être plus élevée pour les personnes seules que pour les personnes en couple ; d'autre part, le poids des dépenses contraintes aurait été plus importante si avait été faite l'hypothèse de recours au crédit à la consommation pour l'achat du véhicule.

Les dépenses de logement constituent en ville moyenne la plus grande part de ces dépenses contraintes selon ce périmètre, comme c'est le cas en zones rurales. Pour les locataires en parc privé ou en parc social, elles représentent de 76 à 98 % (75 % à 93 % en zones rurales) de ces dépenses contraintes. Les autres composantes de ces dépenses contraintes sont les frais de complémentaire santé, les abonnements aux services de télécommunication (téléphone, télévision, internet) et, pour les ménages avec des enfants scolarisés, les frais de cantine. Ces dernières dépenses sont également assez proches de celles de ménages vivant en zones rurales.

Ces dépenses sont non seulement pré-engagées mais la plus grande part prend la forme de dépenses devant être « sorties » chaque mois : 75 à 87 % (73 à 80 % en zones rurales) de ces dépenses pour les ménages locataires ou accédant à la propriété. Les dépenses à périodicité annuelle (ou au moins pluri-mensuelle) concernent une part mineure de ces dépenses : il s'agit des dépenses d'énergie, d'eau, d'assurances ainsi que la contribution audiovisuelle.

⁸⁰ Seul dans le cas des retraités, il a été envisagé le statut de propriétaire en villes moyennes, non repris dans cette analyse.

Figure F - Dépenses contraintes (périmètre DREES) – villes moyennes

	Dépenses contraintes (périmètre DREES) en % du budget de référence	Logement <i>en % du total des dépenses contraintes</i>	Dépenses à périodicité mensuelle <i>en % du total des dépenses contraintes</i>
1. Couple avec 2 enfants (ados) - Parc social	29%	76%	81%
1. Couple avec 2 enfants (ados) - Parc privé	34%	81%	83%
2. famille monoparentale (2 - 8 ans) - Parc social	31%	88%	82%
2. famille monoparentale (2 - 8 ans) - Parc privé	36%	90%	85%
3. Couples sans enfants - Parc social	30%	88%	75%
3. Couples sans enfants - Parc privé	34%	91%	78%
4. Personne seule - Parc social	34%	98%	80%
4. Personne seule - Parc privé	40%	98%	83%
5. Couple de retraités - Parc social	35%	78%	81%
5. Couple de retraités - Parc privé	42%	83%	85%
6. Retraité isolé - Parc social	42%	89%	84%
6. Retraité isolé - Parc privé	50%	92%	87%

Les dépenses contraintes selon le périmètre du CNLE (villes moyennes)

Parmi les dépenses supplémentaires prises en compte **en supplément** de celles déjà prises en compte dans le périmètre retenu par la DREES (impôts, taxes et redevances, reste à charge en matière de santé, frais de modes de garde, frais de transport et pension alimentaire), le transport en constitue le principal poste, puisqu'il en représente de 71 à 80 %. La seule exception concerne la famille monoparentale avec deux enfants pour laquelle les frais de garde (crèches et activités périscolaires en villes moyennes) représentent une part également très importante. Parmi ces dépenses supplémentaires, les autres dépenses représentent environ un cinquième du total, constitué principalement du reste à charge en matière de frais de soins et des taxes habitation et foncière. Ces constats sont similaires à ceux observés en zones rurales.

Au total, l'ensemble des dépenses contraintes selon le périmètre retenu par la CNLE représentent de la moitié aux deux tiers du budget de référence. Les principaux postes de ces dépenses contraintes concernent le logement et le transport, ainsi que les frais de garde pour la famille monoparentale, qui représentent au total de 80 à 90 % de ces dépenses contraintes, comme en zone rurale. Ces dépenses contraintes sont majoritairement à périodicité mensuelle, de 67 à 79 %, soit des ordres de grandeur similaires à ceux des zones rurales.

Figure G - Dépenses contraintes – du périmètre restreint (DREES) au périmètre CNLE – villes moyennes

	Dépenses contraintes - périmètre DREES En % du budget de référence	Dépenses contraintes supplémentaires (CNLE) En % du budget de référence	<i>Transport en % du total des dépenses suppl.</i>	Dépenses contraintes – périmètre CNLE En % du budget de référence	Dépenses à périodicité mensuelle en % du total des dépenses contraintes périmètre CNLE
1. Couple avec 2 enfants (ados) Parc social	29%	17%	71%	46%	75%
1. Couple avec 2 enfants (ados) Parc privé	34%	16%	71%	50%	77%
2. famille monoparentale (2 - 8 ans) Parc social	31%	27%	48%	58%	77%
2. famille monoparentale (2 - 8 ans) Parc privé	36%	26%	47%	61%	79%
3. Couples sans enfants Parc social	30%	22%	77%	51%	73%
3. Couples sans enfants Parc privé	34%	20%	77%	55%	75%
4. Personne seule Parc social	34%	27%	77%	61%	68%
4. personne seule Parc privé	40%	24%	77%	65%	71%
5. Couple de retraités Parc social	35%	22%	80%	57%	76%
5. Couple de retraités Parc privé	42%	19%	80%	61%	78%
6. Retraité Parc social	42%	22%	78%	64%	72%
6. Retraité Parc privé	50%	19%	78%	69%	76%

Les dépenses contraintes élargies à l'alimentation (villes moyennes)

Les dépenses d'alimentation représentent de 12 % (famille monoparentale avec deux enfants) à 26 % (couple de retraités) du budget de référence. Ces parts sont très proches de celles constatées en zone rurales.

Les dépenses contraintes élargies au poste de l'alimentation représentent de l'ordre de 1100 euros pour une personne seule locataire dans le parc social. Elles sont plutôt de l'ordre de 1000 euros en zone rurales (les dépenses contraintes des autres configurations familiales ne sont pas directement comparables en raison de choix très différents effectués au regard du statut de logement). Ces dépenses contraintes élargies à l'alimentation représentent, comme en zones rurales, de l'ordre de 70 à 80 % du total du budget de référence (un peu moins toutefois, de l'ordre des deux-tiers, pour les couples avec enfant). Une forte majorité de ces dépenses contraintes doit être sortie chaque mois, comme en zones rurales.

Figure H - Dépenses contraintes élargies à l'alimentation – villes moyennes

	Alimentation en % du total du budget de référence	Dépenses contraintes élargies à l'alimentation (en euros)	Dépenses contraintes élargies à l'alimentation en % du total du budget de référence	<i>Dépenses à périodicité mensuelle</i> <i>en % du total des dépenses contraintes élargies à l'alimentation</i>
1. Couple avec 2 enfants (ados) Parc social	19%	2110	65%	75%
1. Couple avec 2 enfants (ados) Parc privé	17%	2341	67%	77%
2. famille monoparentale (2 - 8 ans) Parc social	15%	1875	73%	77%
2. famille monoparentale (2 - 8 ans) Parc privé	14%	2106	75%	79%
3. Couples sans enfants Parc social	22%	1446	74%	73%
3. Couples sans enfants Parc privé	21%	1594	75%	75%
4. Homme seul Parc social	18%	1110	79%	68%
4. Femme seule Parc social	14%	1069	75%	67%
4. Homme seul Parc privé	16%	1257	81%	71%
4. Femme seule Parc privé	13%	1216	77%	70%
5. couple retraités Parc social	21%	1767	78%	76%
5. couple retraités Parc privé	19%	2017	80%	78%
6. Homme retraité Parc social	16%	1261	80%	72%
6. Femme retraitée Parc social	13%	1217	78%	71%

6. Homme retraité				
Parc privé	14%	1508	83%	76%
6. Femme retraitée				
Parc privé	12%	1464	81%	75%

Les autres dépenses courantes nécessaires mais non contraintes (villes moyennes)

Les autres dépenses courantes (hors alimentation), nécessaires pour mener une vie décente (pouvoir participer effectivement à la vie sociale) sont les dépenses d'habillement, de vie sociale (loisirs, culture, vacances), d'hygiène, d'entretien personnel du logement et d'équipement de la maison. Elles constituent de 17 à 35 % du budget de référence. Elles sont plus élevées pour les couples avec enfants (un tiers environ) et les familles monoparentales et des couples sans enfant (un quart environ) que pour les autres configurations. La plupart de ces dépenses ont une périodicité longue, annuelle (parfois pluri-mensuelle) et pluriannuelle, et seule une très petite part s'effectue à un rythme supérieur au mois. Ce résultat montre que ces dépenses, bien que nécessaires, semblent pouvoir pour la plupart faire l'objet de privations pendant un certain temps, au moins sous la forme de non renouvellement et de reports.

Figure I - Autres dépenses courantes (hors alimentation) nécessaires mais non contraintes – zones rurales

	Total des dépenses courantes nécessaires mais non contraintes (en euros)	en % du total du budget de référence	<i>Dépenses à périodicité mensuelle</i> en % du total des dépenses courantes nécessaires mais non contraintes
1. Couple avec 2 enfants (ados) Parc social	1135	35%	83%
1. Couple avec 2 enfants (ados) Parc privé	1135	33%	83%
2. Famille monoparentale (2 - 8 ans) Parc social	702	27%	79%
2. Famille monoparentale (2 - 8 ans) Parc privé	702	25%	79%
3. Couples sans enfants Parc social	517	26%	84%
3. Couples sans enfants Parc privé	517	25%	84%
4. Homme seul Parc social	303	21%	96%
4. Femme seule Parc social	363	25%	95%
4. Homme seul Parc privé	303	19%	96%
4. Femme seule Parc privé	363	23%	95%
5. Couple de retraités Parc social	500	22%	62%
5. Couple de retraités Parc privé	500	20%	62%
6. Homme retraité Parc social	312	20%	70%
6. Femme retraitée Parc social	338	22%	74%
6. Homme retraité Parc privé	312	17%	70%
6. Femme retraitée Parc privé	338	19%	74%

CONCLUSION

La décomposition des dépenses figurant dans les BDR entre dépenses contraintes et dépenses non contraintes dépend du périmètre retenu pour les dépenses contraintes.

Avec le périmètre le plus restreint (celui utilisé dans les travaux de la DREES), ces dépenses (pré-engagées) représentent de 22 à 41 % du budget de référence en zone rurale. Ces résultats sont difficilement comparables avec ceux obtenus pour les villes moyennes car les statuts des ménages au regard du logement y sont différents et alors même que ces dépenses contraintes sont principalement

constituées des frais de logement (des trois-quarts à plus de 90 % selon les configurations, en zones rurales comme en villes moyennes). Il ressort néanmoins de la comparaison que, en raison de coût du logement très différent, les dépenses contraintes en zone rurale pour des accédants à la propriété ne pèsent pas plus voire pèsent moins que les dépenses contraintes en ville moyenne pour des locataires.

En prenant un périmètre plus large des dépenses contraintes, celui retenu par le CNLE, étendu en particulier aux frais de transports et aux frais de garde, les dépenses contraintes représentent alors entre la moitié et les deux tiers du budget de référence en villes moyennes comme en zones rurales. Les dépenses de logement, de transport et de frais de garde constituent ensemble de 80 à 90 % de ces dépenses contraintes.

Le troisième périmètre des dépenses contraintes retenu est le précédent élargi aux dépenses d'alimentation en raison du caractère particulier de ces dernières. Ces dépenses d'alimentation représentent, en zones rurales comme en villes moyennes, de 12 % du budget de référence pour les familles monoparentales à environ un quart pour les couples de retraités. Comme les dépenses d'alimentation ont une périodicité courte, la part des dépenses contraintes ainsi définies (élargies aux dépenses d'alimentation) est un peu plus faible, mais représentent encore au total de l'ordre de 70 à 80 % du budget de référence tant en zones rurales qu'en villes moyennes. Pour une personne seule vivant en zone rurale, ces dépenses contraintes (incluant le poste alimentation) représentent de l'ordre de 1000 euros pour un locataire dans le parc social (1100 euros en villes moyennes) et de 1200 euros pour un accédant à la propriété.

Le croisement du caractère contraint des dépenses à leur fréquence ou périodicité d'achat tend à montrer que les dépenses contraintes, quel que soit le périmètre retenu, sont majoritairement des dépenses qui doivent être « sorties » régulièrement chaque mois : c'est principalement le cas des dépenses contraintes selon le périmètre le plus restreint, celui retenu dans les travaux de la DREES, car ces dépenses contraintes y sont alors surtout constituées des frais liés au logement, dont la majeure partie ont un périodicité mensuelle. Mais ce constat demeure avec le deuxième périmètre, celui retenu par le CNLE, élargi notamment aux frais de transport et de modes de garde, et même avec le troisième périmètre, cette fois encore élargi aux dépenses d'alimentation.

Les autres dépenses courantes (hors alimentation) doivent, selon ces approches, être considérées comme non contraintes. Celles qui figurent dans les budgets de références y sont néanmoins nécessaires pour mener une vie décente (pouvoir participer effectivement à la vie sociale). Elles sont surtout constituées de dépenses à fréquence annuelle ou pluriannuelle (vêtement, équipement de la maison, etc.) ou à fréquence irrégulière et plus incertaine (loisirs, culture, vacances). Ces dépenses sont non contraintes, au sens retenu généralement des dépenses contraintes, mais on peut faire l'hypothèse qu'en raison de leur fréquence particulière, elles peuvent faire davantage l'objet de reports ou de non renouvellement pour de biens dont l'achat est amorti sur une période longue (habillement, équipement de la maison) ou encore de renoncement (loisirs, vacances).

Cette interprétation, dans le cadre d'une analyse au moyen des BDR, présente toutefois une forte limite. Les arbitrages des ménages s'effectuent non seulement entre différents postes de consommation, sur les quantités des biens et services consommés, mais aussi sur la qualité des biens et services consommés. Les budgets de référence ne permettent pas d'appréhender cette dernière dimension. Seules des données d'enquête pourraient informer sur les arbitrages opérés en fonction de leurs préférences propres par les ménages soumis à une contrainte de revenu, ces arbitrages pouvant s'opérer sur les quantités de biens et services, et donc également entre les différents postes budgétaires, mais aussi au niveau du rapport qualité/prix des biens et services consommés.

Enfin, comme le rappelaient les rapports du CNLE (2012) et de l'ONPES (2015), la structure des dépenses de consommation qui résulte de la construction des BDR est une structure « typique » qui ne peut en aucun servir de norme définissant des comportements de consommation qui seraient à suivre ou à imposer au détriment du libre arbitre des ménages sur leur façon de dépenser leur budget.

CHAPITRE 6 : SIGNIFICATION ET USAGES DES BUDGETS DE REFERENCE

ELEMENTS DE COMPARAISON AVEC LES BUDGETS DE L'UNAF

Dans leur visée, les budgets de référence ont une forte parenté avec les budgets-types publiés depuis les années cinquante, par l'Union nationale des associations familiales (UNAF).

Dans le premier cas, la méthodologie repose sur l'élaboration d'un consensus afin de faire définir par des citoyens le contenu d'un panier de biens et services. Dans le second, la méthodologie, dite « normative », consiste à définir le contenu de ce panier de biens et services à partir de diverses sources comme les recommandations scientifiques ou les dispositions de nature législative et/ou réglementaire.

Après avoir identifié les besoins d'une famille-type, les sommes nécessaires pour les couvrir sont calculées. Les budgets-types de l'UNAF ne concernent que des familles avec enfants, ce qui réduit le champ des comparaisons possibles avec les budgets de références.

Quels sont les écarts entre les deux approches et, le cas échéant, sur quel(s) poste(s) portent-ils ?

L'UNAF a publié, en décembre 2015, les budgets-type pour 8 familles différentes (Figure 22). Sur ces 8 familles, nous avons retenu les familles B et C, qui ressemblent le plus aux configurations que nous avons testées (couple avec enfants et famille monoparentale). Nous avons retenu les budgets calculés par l'UNAF sur la zone du territoire hors Ile-de-France. Sachant que l'UNAF fait l'hypothèse que les familles sont locataires, nous retenons, pour les familles monoparentales, le budget de référence correspondant. Cela n'est cependant pas possible pour les couples avec enfants, pour qui les groupes de consensus ont décidé qu'ils étaient tous propriétaires en milieu rural.

FIGURE 22 - LES FAMILLES-TYPES DEFINIES PAR L'UNAF

Famille A	Un homme, une femme	Deux enfants	Un garçon 6-13 ans Un garçon 6-13 ans
Famille B	Un homme, une femme	Deux enfants	Un adolescent 14 ans et plus Une adolescente 14 ans et plus
Famille C	Une femme	Deux enfants	Un garçon 6-13 ans Un garçon 6-13 ans
Famille D	Un homme, une femme	Quatre enfants	Un garçon 6-13 ans Un garçon 6-13 ans Un adolescent 14 ans et plus Une adolescente 14 ans et plus
Famille E	Un homme, une femme	Un enfant	Un adolescent 16 ans
Famille F	Un homme, une femme	Trois enfants	Un adolescent 14 ans Un adolescent 17 ans Une fille 6 ans
Famille G	Un homme, une femme	Deux enfants	Un adolescent 15 ans Une fille 6-13 ans
Famille H	Une femme	Un enfant	Un adolescent 17 ans

Source : UNAF

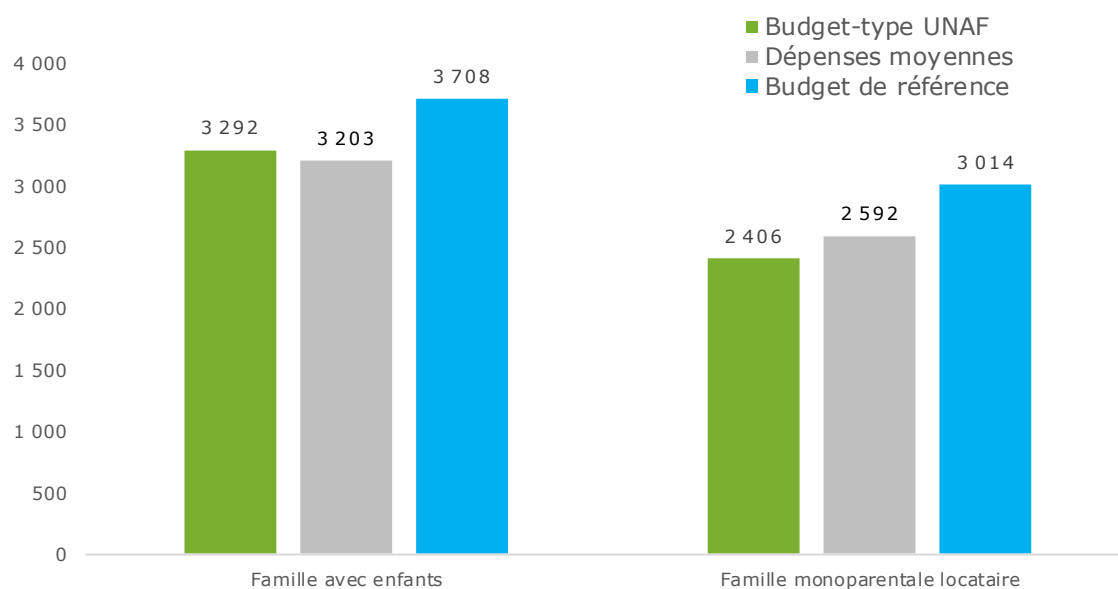
LE BUDGET GLOBAL EST PLUS ELEVE POUR LES BUDGETS DE REFERENCE

Pour les deux familles avec enfants pour lesquelles nous pouvons comparer les budgets établis par l'UNAF et les budgets de référence, **ces derniers sont toujours supérieurs**, en particulier pour les **familles monoparentales** (Figure 23). Ce constat prévalait déjà dans la précédente étude sur les villes moyennes. Il semble que les estimations budgétaires reposant sur des méthodes à caractère « normatif » soient toujours moins élevées que celles émanant d'une expertise citoyenne.

Concrètement, les budgets de référence sont de 25% supérieurs aux budgets-types de l'UNAF pour les familles monoparentales et de + 13% pour les couples avec enfants (Figure 24).

On note également que les budgets-type établis par l'UNAF sont peu éloignés des dépenses moyennes (un peu supérieurs pour les familles avec enfants, un peu inférieurs pour les familles monoparentales).

FIGURE 23 – COMPARAISON DES BUDGETS MENSUELS DES FAMILLES AVEC ENFANTS (EN € PAR MOIS)



Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011, en zone rurale, recalée sur les comptabilités nationales 2011 et 2016, calculs Insee

UNAF budget type famille B et famille C, territoire national hors Ile-de-France, décembre 2015

FIGURE 24 – COMPARAISON DES BUDGETS MENSUELS DES FAMILLES AVEC ENFANTS (EN € PAR MOIS)

	Famille avec enfants	Famille monoparentale locataire
UNAF	3 292	2 406
ONPES	3 708	3 014
	+ 13%	+ 25%

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017

UNAF budget type famille B et famille C, territoire national hors Ile-de-France, décembre 2015

LA STRUCTURE DES BUDGETS VARIE FORTEMENT SELON LES APPROCHES

Selon les postes, les écarts entre les deux types de calcul sont extrêmement variés : certains postes pèsent davantage dans les budgets de référence ; ils peuvent être égaux dans les deux approches ou bien encore, mais cette configuration est plus rare, ils peuvent également être plus élevés selon les normes de l'UNAF.

Tout dépend, le plus souvent, des champs retenus, plus ou moins étendus selon les cas, et des hypothèses associées au « niveau de vie décent » retenus par les groupes de consensus et les experts de l'UNAF.

FIGURE 25 – RATIO ENTRE LES BUDGETS ONPES ET UNAF, PAR POSTE ET AU GLOBAL

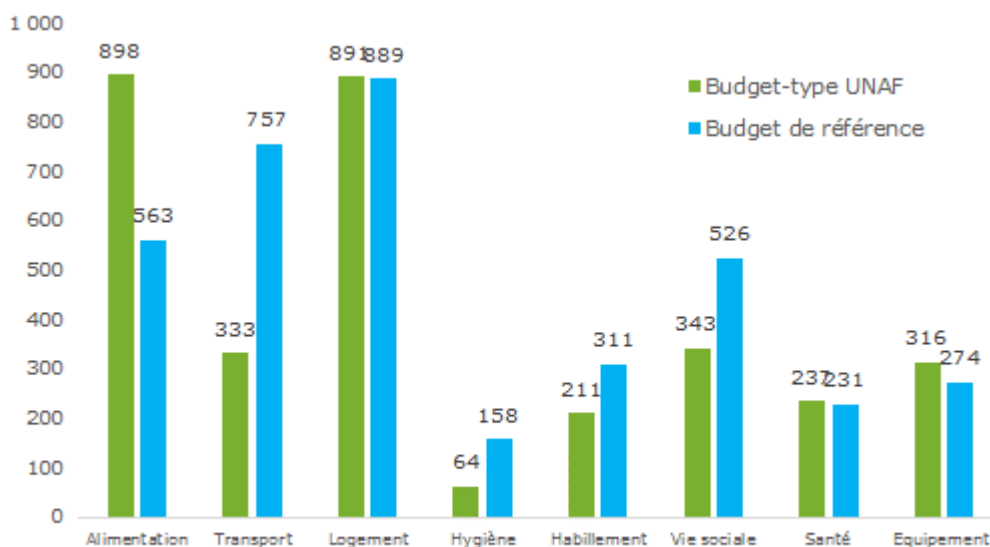
	Famille avec enfants	Famille monoparentale locataire
Alimentation	0,63	0,67
Transport	2,27	1,55
Logement	1,00	0,85
Hygiène	2,48	2,35
Habillement	1,47	1,50
Vie sociale	1,53	3,01
Santé	0,97	1,03
Equipement	0,87	0,96
Total	1,13	1,25

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017
UNAF budget type famille B et famille C, territoire national hors Ile-de-France, décembre 2015

Intéressons-nous d'abord **aux couples avec enfants** (Figure 25, Figure 26 et Figure 27)

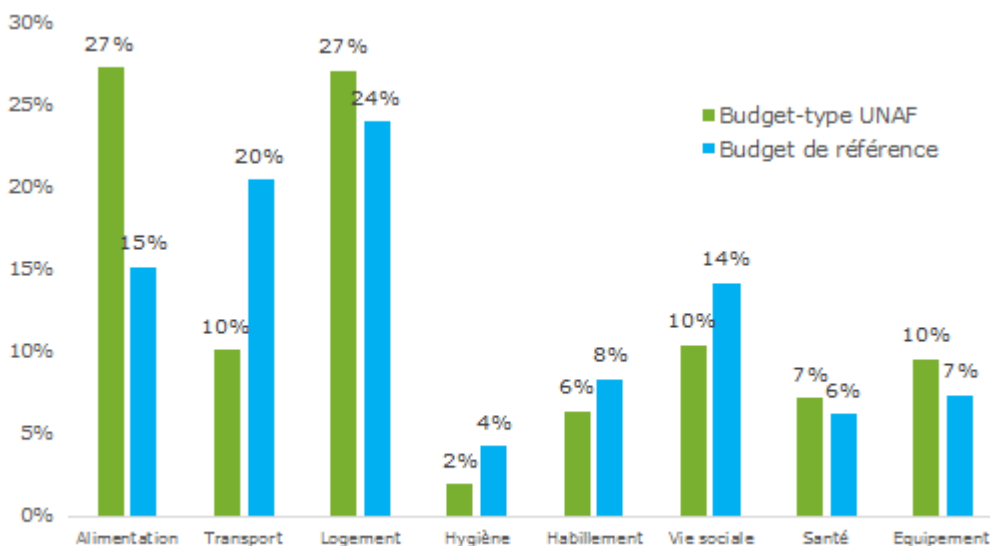
- L'UNAF propose des budgets **plus élevés** pour l'alimentation (+ de 300 € par écart), notamment car, dans leur hypothèse de travail, tous les repas sont pris à domicile. L'alimentation pèse quasiment deux fois plus dans les estimations de l'UNAF que dans les budgets de référence (27% vs 15%). Le budget dévolu à l'équipement est également un peu plus élevé (+ 42€) dans l'approche de l'UNAF.
- Les budgets de la santé et du logement sont **proches ou égaux** (respectivement 6€ et 2€ d'écart). Mais, en structure, cela correspond à une survalorisation dans l'approche des budgets-types de l'UNAF.
- Pour le reste, les budgets de référence établissent des montants significativement **plus élevés** (+ 47 % pour l'habillement, + 53% pour la vie sociale et plus du double pour le transport et l'hygiène). Pour l'habillement, le budget de référence est de 100 € plus élevé. Les sommes dédiées à la vie sociale ne prennent pas en compte, dans le budget de l'UNAF, la garde d'enfant, au motif que le coût est extrêmement divers sur le territoire. Un décalage de 183€ apparaît donc et la vie sociale représente 10% du budget-type de l'UNAF vs 14% du budget de référence. Les dépenses d'hygiène sont deux fois et demie plus conséquente dans les budgets de référence, mais les budgets en jeu sont relativement faibles (respectivement 2% du budget UNAF et 4% du budget de référence). Les transports sont valorisés à hauteur de 757€ dans les budgets de référence mais à 333€ seulement par l'UNAF. Leur poids dans le budget total varie du simple au double (10% pour les budgets-types et 20% pour les budgets de référence).

FIGURE 26 – COMPARAISON DU BUDGET MENSUEL PAR POSTE POUR LES COUPLES AVEC ENFANTS (EN € PAR MOIS)



Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017
UNAF budget type famille B, territoire national hors Ile-de-France, décembre 2015

FIGURE 27 – COMPARAISON DU BUDGET MENSUEL PAR POSTE POUR LES COUPLES AVEC ENFANTS (EN % DU BUDGET TOTAL)



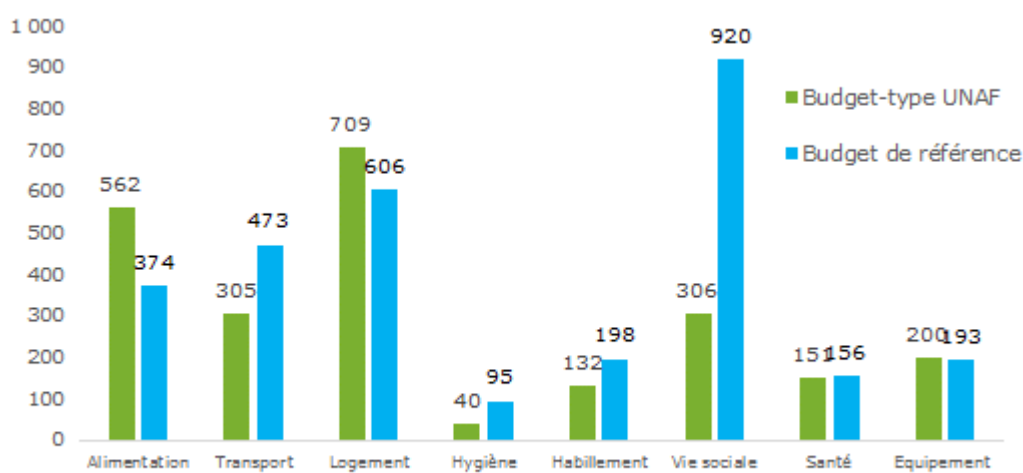
Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017
UNAF budget type famille B, territoire national hors Ile-de-France, décembre 2015

Intéressons-nous maintenant **aux familles monoparentales** (Figure 25, Figure 28 et Figure 29). Les postes sur lesquels on repère des écarts et le sens des écarts sont quasiment les mêmes que pour les couples avec enfants. En effet :

- L'UNAF propose à nouveau un budget plus élevé pour l'alimentation et, aussi, pour le logement. L'alimentation représente 23% du budget UNAF et le logement 29% (contre respectivement 12% et 20% dans les budgets de référence).
- Les budgets de la santé et de l'équipement sont proches ou égaux en valeurs (moins de 10€ de différence).
- Pour le reste, les budgets de référence établissent des montants plus élevés (plus du double pour l'hygiène et le triple pour la vie sociale).

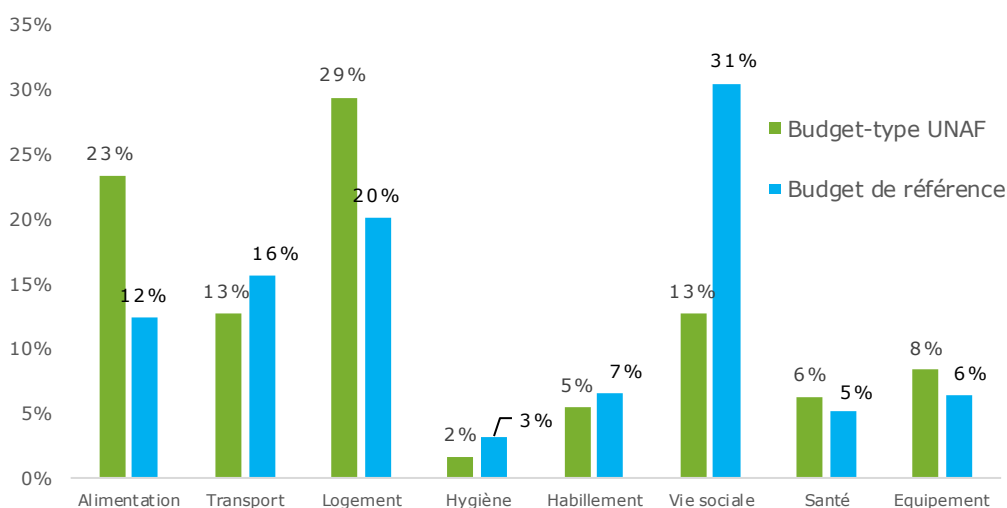
Pour les familles monoparentales, le fait de prendre en compte les frais de garde (inclus dans le domaine « vie sociale ») génère un écart considérable, de l'ordre de 600€. A lui seul, ce poste explique l'écart global entre les deux estimations.

FIGURE 28 – COMPARAISON DU BUDGET MENSUEL PAR POSTE POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES (EN € PAR MOIS)



Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017
UNAF budget type famille C, territoire national hors Ile-de-France, décembre 2015

FIGURE 29 – COMPARAISON DU BUDGET MENSUEL PAR POSTE POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES (EN % DU BUDGET TOTAL)



Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2017
UNAF budget type famille C, territoire national hors Ile-de-France, décembre 2015

ELEMENTS DE COMPARAISON AVEC LES INDICATEURS PROCHES

COMPARAISON AVEC LE NIVEAU DE VIE MEDIAN ET LES SEUILS DE PAUVRETE

COMPARAISON AVEC LES MINIMA SOCIAUX